

1989/1990

ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE



AUTRICHE

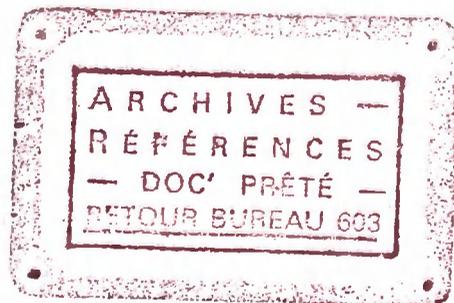
OCDE



OECD

ETUDES ECONOMIQUES
DE L'OCDE

AUTRICHE



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971) et la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973).

La République socialiste fédérative de Yougoslavie prend part à certains travaux de l'OCDE (accord du 28 octobre 1961).

Published also in English.

© OCDE, 1990

Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être adressées à :
M. le Chef du Service des Publications, OCDE
2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16, France.

Table des matières

Introduction	9
I. Le dynamisme persistant de la reprise économique	11
Vigueur inattendue de la reprise	11
Evolution en 1989 : une croissance à large assise de la demande	14
Politique économique	25
Les perspectives à court terme	34
II. Concurrence et politique de la concurrence : aspects intérieurs et internationaux	37
Réévaluation des objectifs et des moyens d'action de la politique économique	37
Conditions de concurrence sur les marchés de biens et de services	39
Régulation de l'offre intérieure	48
Restrictions à la concurrence étrangère	60
L'économie politique de la réglementation	63
Possibilités de déréglementation	65
Développement de la concurrence et efficience économique globale	72
III. Conclusions	76
Notes et références	81
<i>Annexe</i>	
I. Chronologie économique	85
Annexe statistique	90
Annexe structurelle	100

Tableaux

Texte

1. Prévisions et résultats, 1989	12
2. Demande et production	14
3. Exportations et compétitivité du secteur manufacturier	19
4. Coûts et prix	23
5. Balance extérieure courante	24
6. Opérations en capital	24
7. Le budget fédéral, 1988-1990	29
8. Orientation de la politique budgétaire	30
9. Croissance des agrégats monétaires et de crédit	33
10. Hypothèses techniques pour 1990 et 1991	34
11. Prévisions pour 1990 et 1991	35
12. Structure de l'économie	40
13. Les principales réglementations et leurs effets probables	47
14. Réglementations à l'entrée	49
15. Réglementation des activités	53
16. Subventions	57
17. Subventions à l'agriculture : comparaison internationale	58

Annexe statistique

A. Produit intérieur brut	90
B. Revenus et dépenses des administrations publiques	91
C. Production, emploi et productivité dans l'industrie	92
D. Ventes au détail et prix	93
E. Monnaie et crédit	94
F. Le budget fédéral	95
G. Balance des paiements	96
H. Commerce par groupes de produits et par zones	98

Annexe structurelle

I. Indicateurs du marché du travail	100
J. Secteur public	101
K. Structure de la production et indicateurs de performance	102

Graphiques

Texte

1. Echanges et investissements : un dynamisme inattendu	13
2. Composantes de la croissance du PIB réel	15
3. Nature des investissements industriels	16
4. Revenu des ménages et comportement de l'épargne	17
5. Compétitivité internationale	20
6. Offre et demande de main-d'œuvre	21
7. Assainissement budgétaire	26
8. Structure des dépenses fédérales	27
9. Taux d'intérêt à court et à long termes	32
10. Performance économique	38
11. Distribution cumulative des entreprises selon la taille	41
12. Aspects institutionnels du système des Chambres	45
13. Législation et réglementation dans le domaine économique	46
14. Crédits bancaires bonifiés	59
15. Droits de douane nominaux sur les produits manufacturés	61
16. Niveau des prix à la consommation : comparaison entre l'Autriche et la moyenne de la Communauté européenne	67
17. Prix à l'importation et répercussion de leur baisse sur les prix à la consommation	69
18. Indicateurs de concurrence dans le système de distribution	70

Cette étude a été établie à partir d'un rapport préparé par le Secrétariat pour l'examen annuel de l'Autriche par le Comité d'Examen des Situations Économiques et des Problèmes de Développement le 17 janvier 1990.

•

Après révision à la lumière de la discussion au cours de la séance d'examen, l'étude a été finalement approuvée pour publication par le Comité le 7 février 1990.

•

L'étude précédente de l'Autriche a été publiée en février 1989.

STATISTIQUES DE BASE DE L'AUTRICHE

LE PAYS

Superficie totale (milliers de km ²)	84	Villes principales, recensement de 1981 (milliers d'habitants) :	
Superficie agricole (milliers de km ²), 1988	33	Vienna	1 531
Superficie des forêts exploitées (milliers de km ²)	32	Graz	243
		Linz	200
		Salzbourg	139
		Innsbruck	117

LA POPULATION

Population, 01.01.89 (milliers)	7 602	Solde net des migrations, 1988	11 200
au km ²	91	Emploi ¹ moyenne mensuelle 1988	2 810 478
Accroissement naturel net, 1988	4 789	dont :	
Taux d'accroissement naturel par 1 000 habitants, 1988	0.6	dans l'industrie ²	532 618

LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, 1988 (milliards de schillings)	1 571	Origine industrielle du PIB aux prix du marché, 1988	
par habitants (\$ des États-Unis)	16 762	(en pourcentage) :	
Investissements, 1988 :		Agriculture	3
en pourcentage du PIB	24	Industrie	27
par habitant (\$ des États-Unis)	3938	Construction	7
		Autres	63

L'ÉTAT

Dépenses du secteur public, 1988 (en % du PIB)	18	Composition du Parlement fédéral :	
Recettes courantes des Administrations publiques, 1988		Parti socialiste	80
(en % du PIB)	47	Parti populaire autrichien	77
Dettes du Gouvernement fédéral, fin 1988		Parti libéral	18
(en % du PIB)	47.6	Les Verts	8
		Dernières élections : novembre 1986	

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations :		Importations :	
Exportations de biens et services, en % du PIB 1988	37	Importations de biens et services, en % du PIB 1988	37
Produits exportés en 1988 (en % des exportations totales de marchandises) :		Produits importés en 1988 (en % des importations totales de marchandises) :	
Denrées alimentaires, tabac, boissons	3	Denrées alimentaires, tabac, boissons	5
Matières premières et énergie	7	Matières premières et énergie	11
Produits chimiques	10	Produits chimiques	10
Machines et matériel de transport	34	Machines et matériel de transport	37
Autres produits finis et semi-manufacturés	46	Autres produits finis et semi-manufacturés	36

LA MONNAIE

Unité monétaire : Schilling		Nombre d'unités monétaires par dollar des États-Unis, moyenne journalière :	
		Année 1989	13.24
		Janvier 1990	12.40

1. Salariés exclusivement.

2. Y compris le personnel administratif.

Note : On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.

PAGE BLANCHE

Introduction

Grâce à une croissance économique d'une vigueur inattendue depuis plus de deux ans, l'Autriche est revenue dans le groupe des pays de l'OCDE connaissant le plus fort taux d'expansion. Soutenue par le dynamisme des échanges internationaux et une structure favorable des produits, la reprise a été tout d'abord induite par les exportations. Avec la réforme fiscale de 1989, et l'impulsion budgétaire qui en a résulté, elle s'est établie depuis sur une plus large assise, sans que s'exerce toutefois une pression excessive sur la capacité de production. Le léger redressement de l'inflation en 1989 tient essentiellement à la remontée des prix à l'importation. L'accélération de la production s'est accompagnée de gains de productivité plus marqués. La réduction du chômage, bien que se poursuivant régulièrement, n'a été que modérée. Grâce à la vague de dépenses des ressortissants hongrois et à une forte hausse des recettes nettes tirées du tourisme, la balance extérieure courante est restée à peu près en équilibre.

Si l'on se fonde sur les politiques annoncées, la progression du PIB devrait, semble-t-il, se ralentir progressivement pour revenir à des taux plus compatibles avec un sentier de croissance à moyen terme non inflationniste. Etant donné qu'il est probable que les accords salariaux continueront d'être centrés sur la progression de la productivité, le risque d'une flambée de l'inflation devrait être maîtrisé. Compte tenu des perspectives d'évolution favorables des échanges mondiaux et de la compétitivité internationale, la balance des paiements ne fera vraisemblablement pas peser de contraintes sur l'action des pouvoirs publics, et de nouvelles améliorations pourraient intervenir sur le marché du travail.

Le premier chapitre de la présente étude résume les principales raisons de la vigueur inattendue de la reprise économique actuelle, et examine plus en détail les évolutions et les politiques économiques en 1989, avant de considérer les perspectives d'évolution pour 1990-91. Le deuxième chapitre est consacré à la réglementation de l'offre sur les marchés de biens et de services, l'accent étant mis plus

particulièrement sur l'influence exercée par le cadre institutionnel et réglementaire sur les prix et l'efficacité économique. Le troisième chapitre résume les principaux enseignements à tirer de l'étude et présente certaines conclusions relatives à l'action des pouvoirs publics.

I. Le dynamisme persistant de la reprise économique

Vigueur inattendue de la reprise

Après six années de croissance économique peu soutenue, la vigueur de la reprise en 1988-89 a surpris la plupart des observateurs. La rapide expansion de l'activité n'a toutefois pas déséquilibré l'économie. L'inflation, si elle se redresse, a été plus modérée que dans la plupart des pays de l'OCDE, et la balance des opérations courantes est restée à peu près en équilibre. L'aggravation tendancielle du chômage, observée depuis 1981, s'est inversée, et le déficit budgétaire a été réduit conformément aux objectifs à moyen terme.

La croissance de la demande et de la production en 1989 a été considérablement plus forte qu'on ne l'escomptait dans l'*Etude économique de l'Autriche* de l'an dernier (tableau 1). Le volume de l'investissement total comme celui des exportations ont progressé deux fois plus vite que prévu. L'incidence de la vigueur inattendue de la croissance du marché extérieur et du tourisme sur l'économie intérieure peut être simulée en utilisant le modèle INTERLINK de l'OCDE qui tient compte des effets multiplicateurs et des déperditions dues aux importations (graphique 1)¹. Cet exercice permet d'«expliquer» la moitié environ de la croissance non prévue du PIB réel en 1989 par une progression des exportations de biens et de services.

La situation des entreprises et, par conséquent, la demande d'investissement, semblent aussi avoir été favorablement influencées par les actions menées récemment par les pouvoirs publics. La croissance effective des dépenses d'équipement dans l'industrie a sensiblement dépassé les intentions d'investissement ressortant des enquêtes réalisées à cet égard (graphique 1). La confiance des investisseurs a sans doute été encouragée par les évolutions suivantes :

- L'assainissement budgétaire s'est poursuivi conformément aux plans budgétaires à moyen terme annoncés précédemment (voir ci-après);
- La *réorganisation de grande envergure du holding d'Etat ÖIAG* (Österreichische Industrieverwaltungs, AG) a progressé rapidement. Grâce à la

Tableau 1. Prévisions et résultats, 1989
Pourcentages de variation, prix constants de 1983

	1988	1989		
		Prévisions ¹		Résultats
		OCDE	WIFO	
Consommation privée	3.0	3½	3.7	3.7
Consommation publique	0.7	½	0.5	1.0
Investissement	5.8	3½	3.5	6.5
Formation de stocks	1.5	¼	0	-0.3
Demande intérieure ²	4.7	3	3.2	3.0
Exportations	8.8	5½	5.7	10.9
Importations	10.0	6	5.9	9.6
Solde extérieur ²	-0.6	-¼	-0.2	0.4
PIB	4.2	2¾	3.0	4.0
Prix à la consommation	2.0	2¾	2.7	2.6
Indice implicite des prix du PIB	2.0	2½	2.6	2.6
Chômage	3.6	3¾	..	3.4
Solde de la balance courante, en % du PIB	-0.3	-¾	-0.2	-0.2
<i>Pour mémoire :</i>				
Prix du pétrole (dollars)	13.8	12½	14.5	16.1
Taux de change effectif	-0.1	0	2.9	-1.0
Croissance des marchés d'exportation	9.4	7	..	9.6
Capacité de financement des administrations publiques, en % du PIB	-3.1	-3	..	-2.8
Rémunération des salariés	3.7	3½	4.3	6.2
Productivité	3.8	2½	2.5	2.7

1. Décembre 1988.

2. Variation du solde extérieur en % du PIB en 1988.

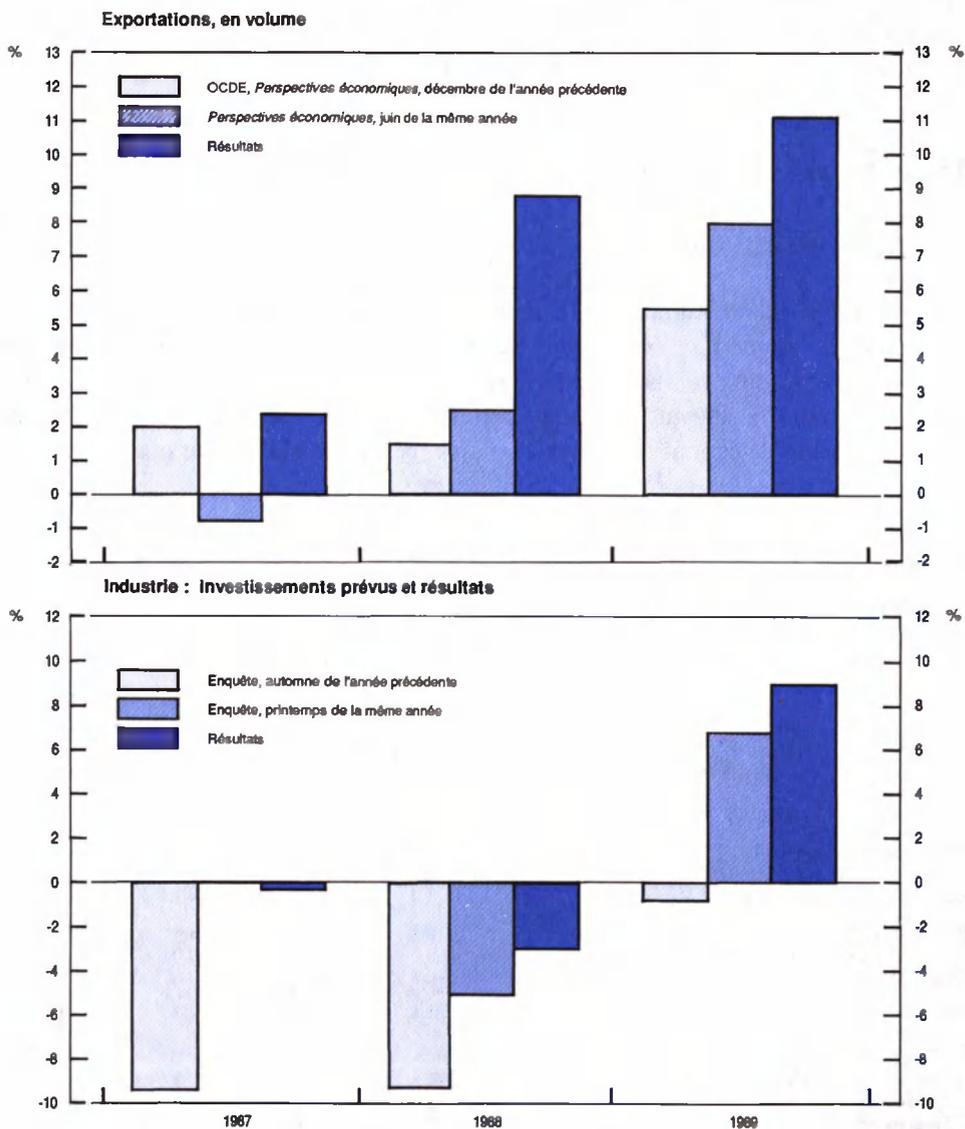
Sources: Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung (WIFO), et Österreichisches Statistisches Zentralamt.

conjonture internationale favorable dans le secteur de l'acier, les industries nationalisées ont amélioré leur bilan en 1988 et dégagé un excédent d'exploitation en 1989;

- L'importante *réforme fiscale* mise en œuvre en 1989 s'est traduite par des réductions brutes d'impôt d'un total de 45 milliards de schillings. Outre la diminution des taux d'imposition sur le revenu des personnes physiques et l'élargissement de l'assiette de l'impôt, la réforme a consisté en l'abolition du barème progressif de l'impôt sur les sociétés et en l'adoption du taux minimum antérieur de 30 pour cent comme taux normal d'imposition.

Enfin, les conditions climatiques exceptionnellement clémentes du début de l'année ont imprimé un élan bienvenu à l'activité de construction alors que, contrairement aux anticipations, la constitution de stocks n'a pas progressé. Les autres éléments des prévisions ont été dans une large mesure conformes à ceux attendus.

**Graphique 1. ÉCHANGES ET INVESTISSEMENTS :
UN DYNAMISME INATTENDU**
% de variation sur un an



Sources : WIFO, Enquêtes sur l'investissement et OCDE, Perspectives économiques, n° 40 à 46.

L'inflation est restée faible, grâce au bas niveau des prix du pétrole, à la modération des accords salariaux et à la forte croissance de la productivité. Le déficit de la balance des opérations courantes a été légèrement moins important que prévu malgré une forte expansion de la demande intérieure totale. Le chômage, au lieu de s'aggraver, a diminué, mais comme l'offre de main-d'œuvre a réagi de façon assez élastique à la hausse de la demande, cette diminution a été modérée.

Evolution en 1989 : une croissance à large assise de la demande

Demande intérieure

En 1989, la croissance de la *demande intérieure* totale s'est ralentie pour retrouver un rythme plus soutenable, la fin apparente du cycle de constitution des stocks ayant plus que compensé une nouvelle accélération de la demande intérieure finale (tableau 2). Parmi les composantes de la demande intérieure finale, la formation brute de capital fixe a été, on l'a vu, beaucoup plus ferme que les années

Tableau 2. **Demande et production**
Pourcentages de variation, prix constants de 1983

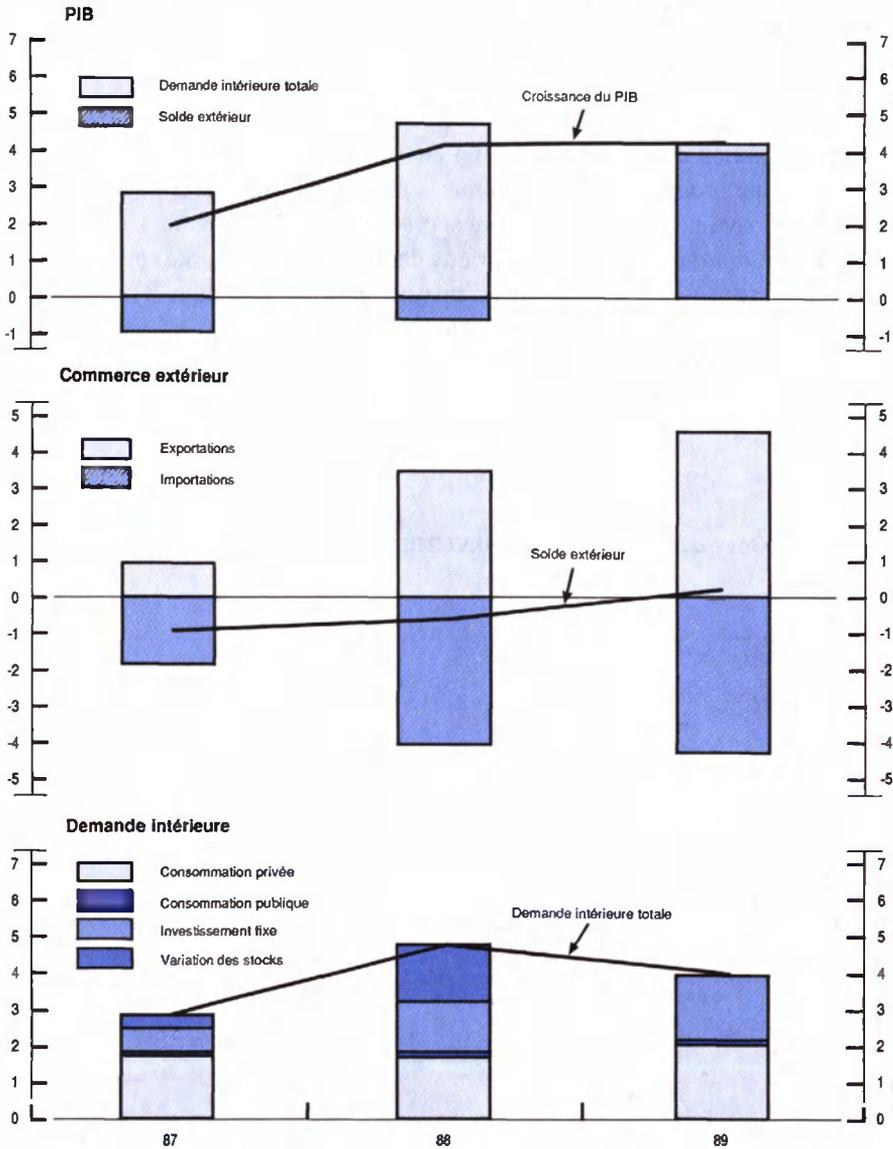
	1981-86 ¹	1987	1988	1989
Consommation privée	2.0	3.0	3.0	3.7
Consommation publique	1.7	0.4	0.7	1.0
Formation brute de capital fixe	0.2	2.9	5.8	6.5
Construction	-0.7	4.4	5.9	3.7
Machines et outillage	1.5	0.9	5.6	11.0
Demande intérieure finale	1.5	2.5	3.2	3.9
Formation de stocks ²	-0.8	0.4	1.5	-0.3
Demande intérieure totale	1.7	2.8	4.7	3.5
Exportations de biens et services	3.2	2.4	8.8	10.9
Importations de biens et services	3.3	4.7	10.0	9.6
Solde extérieur ²	-0.8	-0.9	-0.6	0.4
PIB	1.6	1.9	4.2	4.0
<i>Pour mémoire :</i>				
Investissement public	-0.3	-6.2	-0.2	-0.3
Investissement résidentiel privé	-1.0	3.5	4.6	3.0
Investissement des entreprises	0.9	5.0	7.6	9.0

1. Taux de croissance annuel.

2. Les variations de la formation des stocks et du solde extérieur sont exprimées en pourcentage du PIB de la période précédente.

Sources: Österreichisches Statistisches Zentralamt et estimations de l'OCDE.

Graphique 2. **COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DU PIB RÉEL**
En pourcentage du PIB de la période précédente

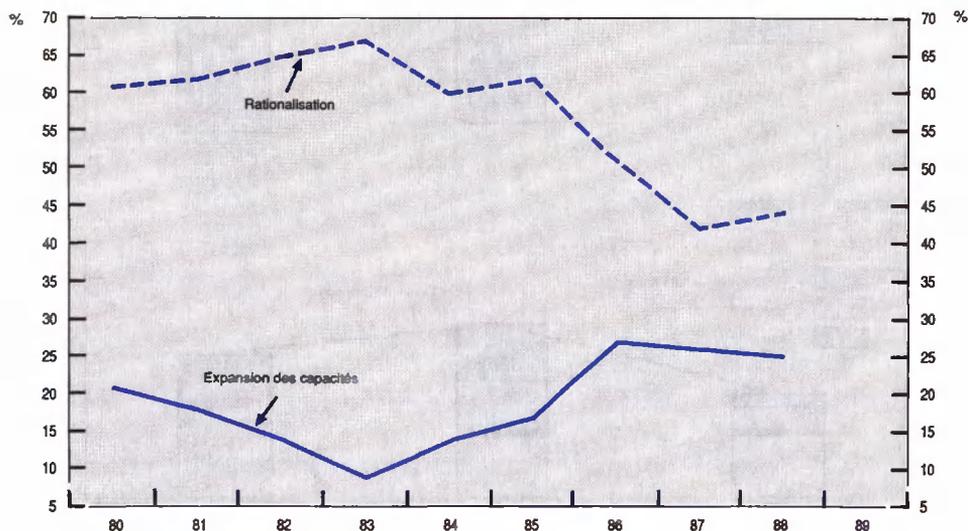


Source : OCDE, Comptes nationaux.

précédentes (graphique 2). En particulier, les *investissements en machines et outillage* se sont considérablement accrus malgré un régime d'amortissement moins favorable. En revanche, les *investissements dans le secteur de la construction*, notamment le logement, ont marqué le pas sous l'effet conjugué de la réduction de certaines déductions de systèmes d'aide au logement moins favorables et de taux d'intérêt réels élevés. L'activité a été particulièrement soutenue dans le secteur de l'électricité et dans celui de la construction et de la réfection des routes.

La composition de l'investissement a été plus propice à un retour de l'économie sur la voie d'une croissance plus soutenue à moyen terme. En fait, l'*investissement industriel*, qui avait diminué en termes réels en 1987 et 1988, s'est fortement redressé en fin d'année, et l'accroissement de la capacité de production a joué un rôle plus important dans les décisions d'investissement (graphique 3). Le climat de l'investissement a été favorablement influencé par les bonnes perspectives de ventes, le niveau élevé des profits et l'augmentation régulière du taux d'utilisation des capacités, notamment dans les secteurs des produits semi-finis et des biens

Graphique 3. NATURE DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS¹

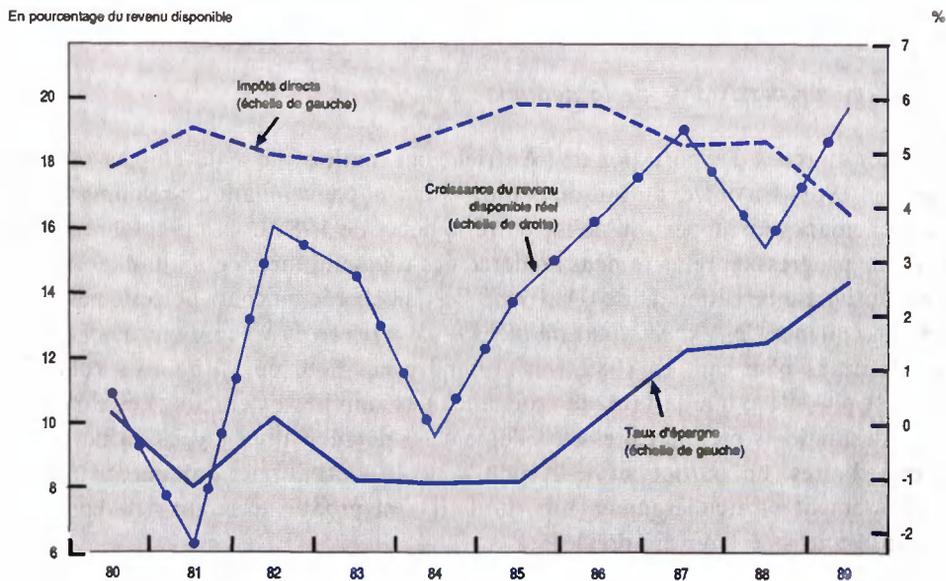


1. Distribution des réponses, en pourcentage.
Source : WIFO, Enquêtes sur l'investissement.

d'équipement. L'investissement a été particulièrement dynamique dans les équipements de haute technologie ainsi que dans les produits de base et l'industrie chimique.

Stimulée par une hausse marquée du revenu disponible, la croissance de la *consommation privée réelle* s'est accélérée en 1989. Après deux années de progression modérée, les salaires et traitements se sont inscrits en forte hausse, et l'expansion marquée des revenus de la propriété et de l'entreprise s'est poursuivie. En outre, les impôts sur le revenu des ménages ont été sensiblement réduits, ce qui a ajouté 3 points de pourcentage environ à la croissance du revenu disponible nominal. L'inflation des prix à la consommation ne se redressant que légèrement, la progression du revenu disponible réel des ménages a été la plus forte enregistrée depuis 1975. Le *taux d'épargne des ménages*, poursuivant sa remontée, a grimpé de 12½ pour cent en 1987-88 à 14½ pour cent en 1989 (graphique 4). La hausse observée depuis 1985 a sans doute résulté initialement d'un accroissement de

Graphique 4. REVENU DES MÉNAGES ET COMPORTEMENT DE L'ÉPARGNE



Sources : OCDE, *Comptes nationaux* et estimations de l'OCDE.

l'épargne de précaution. Par la suite, elle semble avoir reflété surtout les effets décalés de la vive hausse inattendue des revenus disponibles due à l'amélioration des termes de l'échange induite par l'évolution des prix du pétrole en 1986-87, à la conjoncture favorable et aux importants allègements d'impôts découlant de la réforme fiscale de 1989. La forte poussée des ventes de biens de consommation durables, concentrée sur la première partie de l'année, semble être attribuable autant au gonflement des ventes d'appareils électriques et ménagers aux pays voisins, surtout la Hongrie, qu'à un renforcement de la confiance des consommateurs.

Grâce à la poursuite des efforts d'assainissement, les *dépenses des administrations publiques au titre des biens et services* ne se sont accrues que modérément en 1989. La consommation publique en termes réels a progressé de moins de 1 pour cent; la modération des salaires s'est accompagnée d'une nouvelle réduction de la croissance de l'emploi. Après deux années de baisse, l'investissement public est resté à peu près stationnaire, malgré un accroissement des dépenses des Länder au titre de la construction routière et du logement. Du fait du redressement de la demande extérieure et de la demande intérieure finale, la *formation de stocks* semble être restée au même niveau qu'en 1988, ce qui est vraisemblablement le résultat net de la diminution des achats de pétrole et de matières premières, d'un certain déstockage des produits finis et d'une progression plus rapide des travaux en cours.

Vigueur persistante de la demande extérieure

Les marchés d'exportation de l'Autriche ont continué de se développer rapidement en 1989. En outre, du fait de l'affaiblissement concomitant du schilling et du deutschemark par rapport au dollar entre le début de 1988 et la mi-octobre 1989, et d'une progression relativement modérée des coûts unitaires de main-d'œuvre, la compétitivité internationale de l'Autriche s'est améliorée au cours de cette période. En conséquence, les *exportations de biens et de services* en volume ont affiché une hausse de 11 pour cent en 1989, soit un chiffre supérieur de 2½ points à celui de 1988 et plus élevé que le taux de croissance des marchés extérieurs. Les exportations de matières premières, essentiellement les denrées alimentaires, et de biens intermédiaires, en particulier les produits de la métallurgie, ont enregistré un accroissement particulièrement important. Il s'est produit aussi un net redressement du tourisme (voir ci-après).

Grâce à une amélioration de la compétitivité et à une structure par produits favorable, les *exportations de biens manufacturés* ont gagné globalement des parts

Tableau 3. **Exportations et compétitivité du secteur manufacturier**
Pourcentages de variation

	1986	1987	1988	1989
<i>Volumes</i>				
Exportations	1.1	2.0	8.5	11.7
Marchés d'exportation	5.1	6.8	9.3	9.5
Résultats relatifs à l'exportation ¹	-3.8	-4.5	-0.8	2.0
<i>Prix relatifs</i>				
Prix à l'exportation	3.8	1.9	-1.1	-3.2
Coûts unitaires de main-d'oeuvre	4.4	2.6	-5.4	-0.2
Marges bénéficiaires ²	-0.6	-0.7	4.5	3.0

1. Croissance des exportations rapportée à la croissance des marchés d'exportation.

2. Croissance des prix à l'exportation rapportée à la croissance des coûts unitaires de main-d'oeuvre.

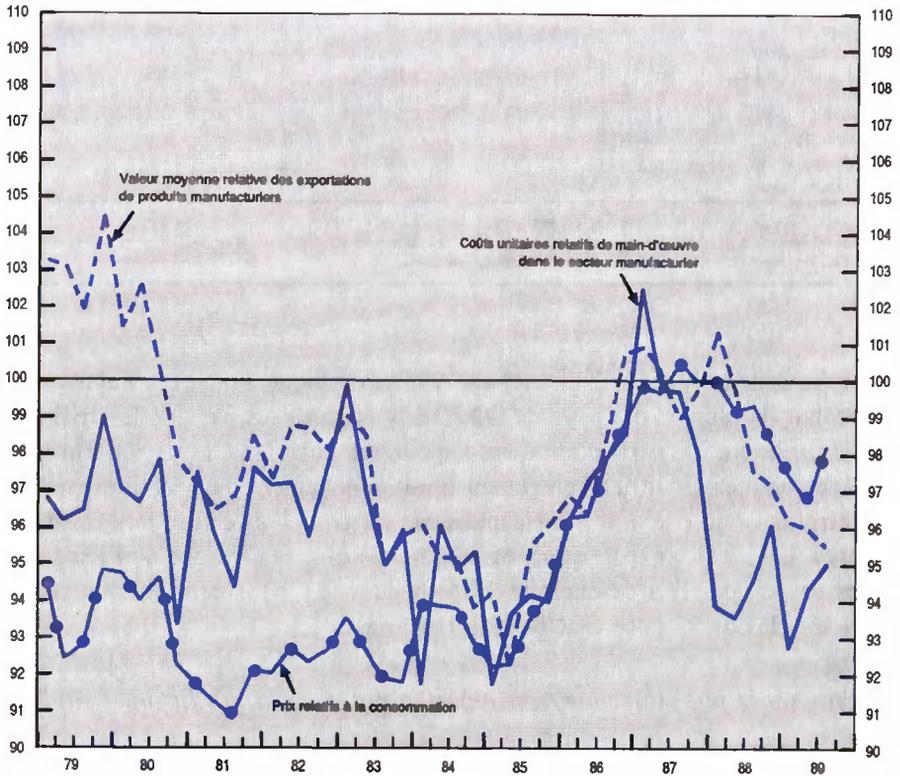
Source : OCDE, *Perspectives économiques* no. 46, décembre 1989.

de marché pour la première fois depuis 1985 (graphique 5). Si ces gains ont été réalisés dans la plupart des pays de l'OCDE, y compris les pays de la CEE et les Etats-Unis, ils ont été particulièrement impressionnants dans les pays d'Europe de l'Est, avec lesquels l'Autriche entretient traditionnellement des relations commerciales étroites et où elle a pu tirer rapidement parti de l'ouverture progressive des frontières. En fait, les exportations de marchandises vers l'Europe de l'Est se sont accrues en termes réels de quelque 17 pour cent (55 pour cent environ pour la Pologne et plus de 35 pour cent pour la Hongrie).

Croissance plus soutenue des importations et de la production

Du fait de la croissance soutenue de la demande totale et d'une élasticité des importations très proche de celle enregistrée dans le passé, le volume des *importations de biens et services* a continué de croître rapidement en 1989. Les importations de biens de consommation durables, de matériel de transport, de produits de haute technologie, de machines et de matières premières ont connu une progression particulièrement marquée. Néanmoins, le solde extérieur réel a cessé de peser sur le niveau de la production, ce qui a permis une augmentation du *PIB réel* presque aussi rapide qu'en 1988. Stimulée par la demande d'exportations et d'investissements, la production industrielle a apporté la contribution la plus forte, avec une progression de 6 pour cent tant en 1988 qu'en 1989. Des hausses particulièrement vives ont été enregistrées dans les secteurs des produits de base et produits de première transformation – denrées alimentaires, métallurgie, pâtes et papiers – ainsi que dans la production de biens intermédiaires, où l'ingénierie et les industries de transformation des métaux ont joué un rôle moteur. Dans le secteur

Graphique 5. **COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE**
Indices en dollars des États-Unis, 1987 = 100



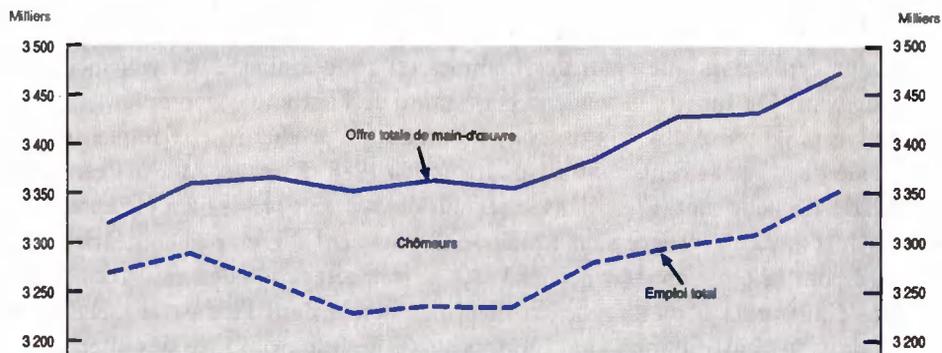
Source : OCDE, *Perspectives économiques*, n° 46, Paris.

des services privés, la croissance de la production s'est légèrement ralentie pour s'établir à 4½ pour cent en 1989, malgré des résultats records dans le domaine du tourisme. La production a encore chuté dans les industries extractives alors qu'elle est restée stationnaire dans l'agriculture.

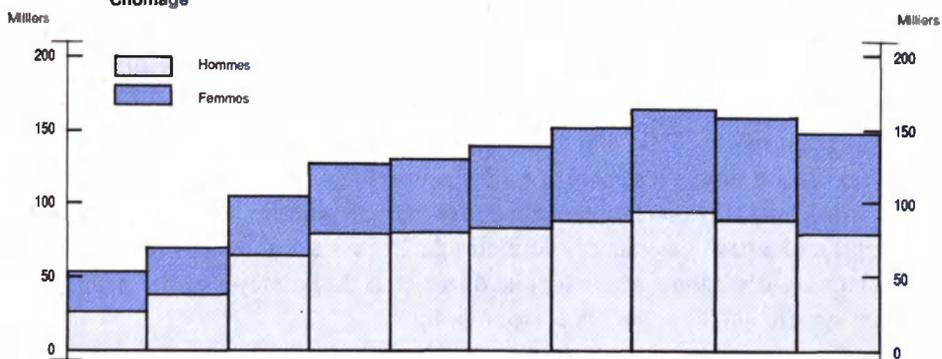
Légères tensions sur le marché du travail

Malgré un renforcement de la croissance de l'emploi, la situation sur le marché du travail est restée relativement peu tendue par rapport à ce qui est

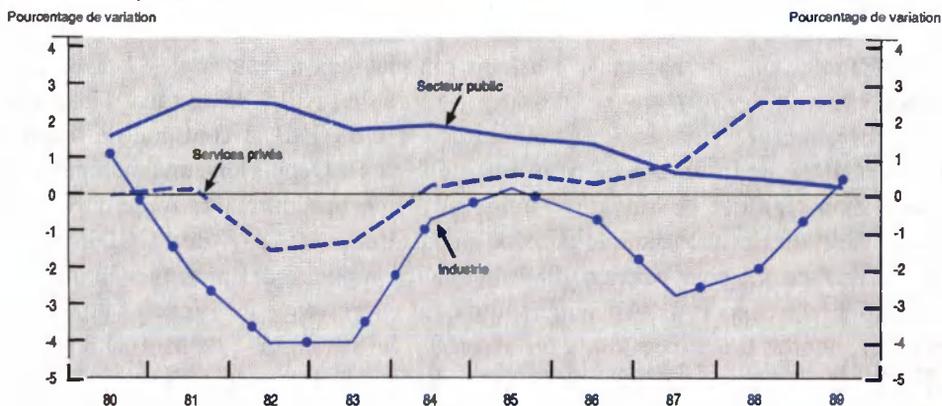
Graphique 6. OFFRE ET DEMANDE DE MAIN-D'ŒUVRE



Chômage



Emploi salarié



Sources : Ministère des affaires sociales et WIFO.

généralement le cas en Autriche (graphique 6). L'accroissement de la *population active* s'est accéléré en 1989. L'amélioration des perspectives d'emploi a entraîné une augmentation des taux d'activité et de l'offre de main-d'œuvre étrangère. Le taux d'activité des femmes en âge de travailler a gagné $\frac{1}{2}$ point pour atteindre 55.5 pour cent, alors que celui des hommes est resté stable, à un peu moins de 78 pour cent. Du fait de la vigueur persistante de l'activité économique et d'une résorption progressive des marges conjoncturelles de productivité, l'emploi total a augmenté de 1.3 pour cent, contre 1 pour cent en 1988. *L'emploi salarié* s'est accru de plus de $1\frac{1}{2}$ pour cent. C'est dans le secteur des services privés qu'a été enregistré le plus fort taux de progression (quelque 3 pour cent). L'emploi industriel s'est redressé pour la première fois depuis 1980, la restructuration des industries nationalisées étant pratiquement achevée, et la production dans l'industrie métallurgique et dans la construction ayant été très soutenue. La croissance des effectifs de travailleurs étrangers, essentiellement des Yougoslaves et des Turcs, a atteint un taux à deux chiffres et a représenté un tiers environ de la progression de l'emploi salarié total. La tendance antérieure à la baisse des effectifs de *travailleurs indépendants* s'étant inversée en 1988, l'emploi total s'est inscrit en hausse en 1989, et le *chômage* a continué de diminuer, quoique lentement. En pourcentage de la population active totale, il se chiffrait à $3\frac{1}{4}$ pour cent en 1989, soit $\frac{1}{2}$ point de moins qu'une année auparavant. Le recul a été plus marqué pour les hommes que pour les femmes. Le chômage des jeunes (de moins de 25 ans) a légèrement régressé, alors que le nombre des chômeurs de longue durée et la durée moyenne du chômage se situaient encore sur une tendance ascendante.

Calme relatif sur le front des prix

Si l'inflation internationale a atteint son plus bas niveau en 1987, avec une baisse effective des prix moyens des importations de l'Autriche, le taux d'inflation intérieure, mesuré par l'indice implicite des prix du PIB, a continué de baisser jusqu'en 1988, pour tomber à 2 pour cent (tableau 4). Depuis lors, on a observé une progression régulière de l'inflation, qui n'est pas encore alarmante toutefois et qui est restée moins prononcée que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Avec une hausse de $2\frac{1}{2}$ pour cent en 1989 de l'indice implicite des prix du PIB, l'écart d'inflation par rapport à l'Allemagne, qui était en moyenne de $1\frac{1}{2}$ point durant la première moitié des années 80, a été résorbé. L'inflation a été de près de 2 points plus faible que dans l'ensemble de la zone de l'OCDE. Les *coûts unitaires de main-d'œuvre*, après avoir diminué en 1988, semblent avoir progressé d'un peu moins de 2 pour cent. Les marges bénéficiaires brutes, représentées par la différence entre coûts unitaires de main-d'œuvre et prix à la production, ont exercé une pression à la

Tableau 4. Coûts et prix
Pourcentages de variation par rapport à l'année précédente

	1981-86 ¹	1987	1988	1989
Autriche				
Indice implicite des prix de la consommation privée	4.0	0.9	1.7	2.6
Indice implicite des prix du PIB	4.4	2.4	2.0	2.6
Productivité	1.7	1.4	3.8	2.7
Coûts unitaires de main-d'oeuvre	3.6	2.1	-0.5	2.8
Prix à l'importation	0.7	-2.6	1.8	3.5
Allemagne				
Indice implicite des prix de la consommation privée	2.4	0.6	1.2	3.3 ²
Indice implicite des prix du PNB	3.0	2.1	1.5	2.6 ²
Productivité	2.2	1.0	3.3	2.8
Coûts unitaires de main-d'oeuvre	1.7	2.4	0.2	0.8
Prix à l'importation	-0.3	-4.1	1.6	6.0
Zone de l'OCDE				
Indice implicite des prix de la consommation privée	4.9	3.4	3.3	4.4
Indice implicite des prix du PIB	4.9	3.1	3.5	4.3
Prix à l'importation	-0.4	-1.3	2.1	5.3

1. Taux de croissance annuel.

2. Compte tenu de l'augmentation de la fiscalité, qui a eu pour effet de relever de quelque ¼ pour cent le niveau des prix à la consommation et de ½ pour cent celui de l'indice implicite des prix du PNB.

Sources : OCDE, *Compte Nationaux*, et estimations de l'OCDE.

hausse sur les prix moins forte qu'en 1988, mais avec le redressement plus prononcé des prix à l'importation, la progression de l'indice implicite des prix de la consommation privée s'est accélérée pour atteindre 2.8 pour cent en 1989.

Equilibre de la balance des opérations courantes

La balance extérieure courante a accusé un léger déficit ces dernières années (moins de ½ pour cent du PIB), déficit qui a augmenté légèrement en 1988 et s'est contracté en 1989 (tableau 5). Sous l'effet d'une dégradation des termes de l'échange et d'une croissance en volume des exportations que légèrement supérieure à celle des importations, le déficit commercial a continué de croître en 1989. Cette aggravation a été, cependant, plus que compensée par une vive hausse des recettes nettes au titre du tourisme, stimulées par une saison hivernale exceptionnelle (du fait notamment d'un mauvais enneigement dans les régions de ski concurrentes) suivie de la meilleure saison estivale depuis des années (l'Autriche récoltant ainsi les fruits de la modernisation continue de son réseau hôtelier et bénéficiant des graves problèmes de pollution rencontrés par les pays concurrents)². Le déficit au

Tableau 5. Balance extérieure courante
En milliards de schillings

	1987	1988	1989
Exportations	334.8	371.0	433.2
Importations	396.2	431.5	497.2
Solde commercial	-61.4	-60.5	-64.0
Revenus d'investissements, net	-10.8	-11.3	-12.5
Services hors facteurs, net	69.5	67.9	74.5
Solde de la balance courante	-2.7	-3.9	-2.0
<i>Pour mémoire :</i>			
Solde du tourisme ¹	41.3	46.7	55.0

1. Définition nationale.
Sources : Österreichische Nationalbank et OCDE, *Perspectives économiques no.46*, décembre 1989.

titre du revenu net des investissements s'est encore creusé en 1989, en raison essentiellement de l'augmentation des paiements d'intérêts par les banques aux non-résidents et des versements de dividendes. Exprimé en dollars des Etats-Unis, le déficit de la balance des opérations courantes est resté à peu près inchangé, à 1/4 milliard tant en 1988 qu'en 1989.

L'Autriche, importateur net de capitaux en 1988, est devenue un *exportateur net de capitaux* en 1989 (tableau 6). Les autorités ont fortement réduit leurs importations nettes car les conditions d'émission sur les euromarchés sont devenues moins favorables. En outre, du fait de la marge insuffisante offerte par rapport aux

Tableau 6. Opérations en capital
En milliards de schillings, définitions nationales

	Années		Janvier-novembre ¹	
	1987	1988	1988	1989
Solde de la balance courante	-2.7	-3.9	-2.7	1.4
Exportations de capital à long terme	+2.1	-39.5	-30.4	-48.1
Importations de capital à long terme	+20.9	+45.6	+42.9	+42.2
Solde des opérations en capital à long terme	+23.0	+6.0	+12.5	-6.0
Solde des opérations en capital à court terme	-18.4	+7.1	+5.5	+5.4
Solde des opérations en capital	+4.7	+13.2	+18.0	-0.6
Variations des réserves officielles	-0.1	+9.4	+15.6	+6.1

1. Données non désaisonnalisées.
Source : Österreichische Nationalbank.

taux d'intérêt internationaux, les étrangers ont réduit leurs avoirs nets de titres libellés en schillings (voir ci-après). Etant donné l'internationalisation croissante de l'économie autrichienne, les achats nets de valeurs étrangères et les investissements directs nets à l'étranger du secteur des entreprises ont fortement augmenté. L'exédent de la balance des opérations en capital à court terme du secteur bancaire a diminué légèrement car les banques autrichiennes ont beaucoup plus augmenté leurs portefeuilles d'actifs à l'étranger (notamment sous forme de dépôts à court terme en devises) que ne l'ont fait les banques étrangères en Autriche.

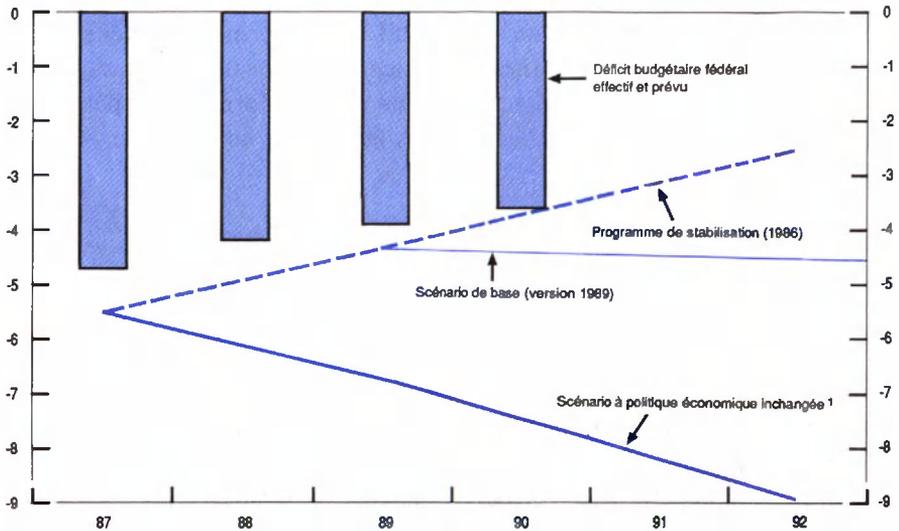
Politique économique

La stratégie à moyen terme

En 1987, face à un ralentissement de la croissance économique et à une aggravation des déficits budgétaires, le nouveau gouvernement de coalition a adopté un *programme d'assainissement budgétaire à moyen terme*, qui conjugait des mesures traditionnelles de restriction macro-économique avec des mesures d'ajustement structurel. Le déficit financier fédéral devait être ramené de 5 $\frac{1}{2}$ pour cent du PIB en 1986 à 2 $\frac{1}{2}$ pour cent en 1992 et la souplesse de l'offre comme le potentiel de croissance de l'économie devaient être améliorés grâce à plusieurs réformes institutionnelles et micro-économiques, notamment la restructuration des industries nationalisées et la mise en œuvre d'une vaste réforme fiscale. Quoique les objectifs budgétaires aient été jugés ambitieux au moment où ils ont été formulés, l'évolution des résultats annuels a été conforme aux prévisions. De fait, en l'espace de trois ans, le déficit budgétaire fédéral a été ramené à 3 $\frac{3}{4}$ pour cent du PIB (graphique 7).

Ces deux dernières années, l'effort d'assainissement budgétaire a été fortement soutenu par les ventes importantes d'actifs publics et la vigueur inattendue de l'activité économique, surtout en 1989, lorsque les impôts sur le revenu des ménages et des sociétés ont été fortement réduits. En outre, le ralentissement de la croissance des dépenses s'explique par des économies budgétaires qui pourraient, du moins pour partie, ne pas être permanentes. De fait, il semble difficile d'opérer de nouvelles coupes dans les programmes d'investissement publics et la modération des salaires dans le secteur public pourrait être menacée par l'effet de contagion des évolutions salariales récentes dans le secteur privé. La progression limitée des transferts aux ménages est due à des facteurs démographiques et au dynamisme de l'activité économique. De même, les transferts fédéraux à la caisse des pensions

Graphique 7. **ASSAINISSEMENT BUDGÉTAIRE**
En pourcentage du PIB

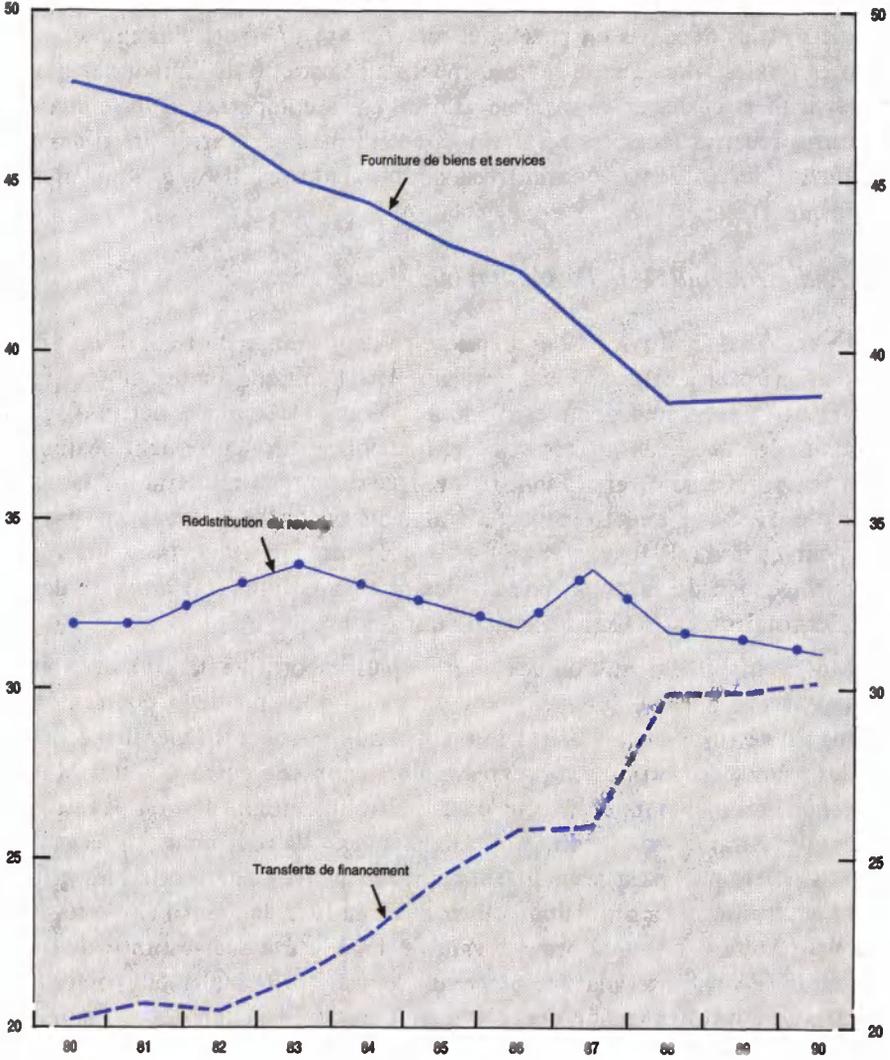


1. Ayant pour hypothèse une croissance réelle du PIB de 2 1/2 pour cent.
Sources : Service de presse fédéral (1987), Ministère des finances et OCDE.

devraient diminuer grâce à une forte progression conjoncturelle des recettes de la caisse et à une augmentation des transferts de la caisse de chômage destinés à financer les droits à pension cumulés des chômeurs. La quasi-stabilité du rapport des paiements d'intérêts au titre de la dette au PIB a résulté essentiellement de taux d'intérêt intérieurs relativement faibles. Dans une optique plus permanente, l'assainissement des finances publiques devrait bénéficier avec le temps de la restructuration globale des industries nationalisées et de la réforme fiscale de 1989. Sous l'effet du dynamisme de la demande et de la hausse des prix, notamment dans la sidérurgie, les industries nationalisées ont, pour la première fois depuis 1977, enregistré un excédent d'exploitation en 1989, tandis que l'élargissement de l'assiette de l'impôt et l'élimination des lacunes fiscales grâce à la réforme devraient renforcer l'élasticité globale du système d'imposition.

Les prévisions budgétaires officielles à moyen terme dénotent de toute évidence la tendance fondamentale à la hausse des dépenses fédérales et la nécessité

Graphique 8. STRUCTURE DES DÉPENSES FÉDÉRALES
 En pourcentage des dépenses totales



Source : WIFO, Rapport mensuel n° 12, graphique 1, page 724.

de continuer à contenir ces dépenses. Ainsi, dans l'hypothèse où la croissance de la production retrouverait son taux tendanciel présumé de 2½ pour cent tandis que le chômage cesserait de baisser, le déficit fédéral (en l'absence de nouvelles mesures d'assainissement délibérées) s'élargirait pour atteindre 4½ pour cent du PIB d'ici 1992 (graphique 8). La structure des dépenses fédérales se modifierait, les coûts financiers et les dépenses en personnel représentant une part plus importante des dépenses totales, alors que le renforcement de l'élasticité de l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises ne suffirait pas à compenser la forte diminution des autres recettes fédérales résultant essentiellement de l'arrêt prévu des ventes d'actifs et de l'absence de rentrées supplémentaires liées à la conjoncture (graphique 8).

Analyse détaillée de l'évolution budgétaire

Le déficit fédéral pour 1989, exprimé en pourcentage du PIB, devrait être de 0.5 point inférieur à celui de 1988 (tableau 7). Si l'on tient compte du transfert des réserves de l'année précédente et d'une accélération des ventes nettes d'actifs, la position budgétaire sous-jacente semble, toutefois, s'être légèrement dégradée, du moins temporairement, en raison du manque à gagner résultant de la réforme fiscale de 1989³. L'endettement fédéral s'est encore aggravé pour passer de 47.5 pour cent du PIB en 1988 à 48.2 pour cent en 1989, mais grâce à une meilleure gestion de la dette, la part des paiements d'intérêts dans les dépenses fédérales totales s'est stabilisée à 10.4 pour cent.

Malgré une augmentation des réserves plus importante, le taux de croissance des dépenses a dépassé les prévisions de moins d'un point de pourcentage. Le système de sécurité sociale ayant fait appel aux ressources fédérales à peu près dans les mêmes proportions, la progression des dépenses fédérales totales a pu être maintenue aux alentours de 3 pour cent malgré une augmentation des paiements au titre des garanties de crédit. Après deux années de réductions en termes réels, l'investissement public est resté quasiment stationnaire. Côté recettes, les variations se sont neutralisées. La diminution des recettes au titre de l'impôt sur le revenu des ménages résultant de la réforme fiscale de 1989 a été sous-estimée de quelque 5 milliards de schillings, mais ce manque à gagner a été totalement compensé par un élargissement plus rapide que prévu de l'assiette de l'impôt, qui a stimulé en particulier le rendement des impôts sur les sociétés. Le produit de l'impôt sur la fortune et des taxes sur les véhicules automobiles a également été supérieur aux prévisions budgétaires. Dans l'ensemble, les recettes fédérales totales se sont accrues, selon les estimations, de 5.8 pour cent (2.7 point de mieux que prévu) soit 1 point de moins que la croissance nominale du PIB.

Tableau 7. Le budget fédéral, 1988-1990
En milliards de schillings

	1988		1989		1990	
	Résultats préliminaires	Budget	Résultats préliminaires ¹	Budget	Résultats préliminaires ¹	Budget
Optique de la gestion						
Recettes						
Recettes fiscales nettes ²	316.2	323.2	327.7		345.3	
Revenu des entreprises fédérales	76.8	79.8	79.2		82.9	
Ventes d'actifs	3.4	12.0	11.2		2.4	
Autres recettes	55.0	50.4	59.5		55.4	
Recettes totales	451.3	465.4	477.6		486.1	
Dépenses						
Salaires et traitements ³	114.8	117.8	120.1		122.7	
Dépenses courantes en biens	54.3	57.1	..		58.9	
Investissement brut	25.4	26.1	..		26.2	
Transferts	239.5	252.9	..		251.9	
Versements d'intérêts	51.7	55.0	60.2 ⁴		67.8 ⁴	
Autres dépenses	32.1	23.2	..		21.5	
Dépenses totales	517.8	531.5	533.1		549.1	
Solde budgétaire net	-66.5	-66.1	-62.7		-63.0	
(en pourcentage du PIB)	(-4.2)	(-3.9)	(-3.7)		(-3.5)	
Sur la base des paiements⁵						
Recettes	423.7	438.6	450.4		457.0	
Dépenses	486.8	513.5	502.8		525.0	
Solde budgétaire net	-63.7	-74.9	-52.4		-68.0	
(en pourcentage du PIB)	(-4.0)	(-4.6)	(-3.1)		(-3.8)	

1. En février 1990.

2. Recettes fiscales totales moins dépenses au titre de la répartition des recettes fiscales, plus recettes assimilées à des rentrées fiscales (principalement les cotisations de sécurité sociale).

3. Y compris les traitements des enseignants recrutés par les Länder.

4. Y compris les intérêts sur les opérations swap, d'un montant de 5.2 et 6.7 milliards de schillings respectivement.

5. Après déduction des opérations comptabilisées en partie double et des réserves.

Sources: Ministère des Finances, *Bundesfinanzgesetz 1989 et 1990*.

Le Budget fédéral pour 1990 prévoit une diminution du déficit qui s'établirait à 63 milliards de schillings ou 3½ pour cent du PIB (3.7 pour cent en 1989). La reprise du phénomène d'alourdissement automatique de la fiscalité devrait plus que compenser la forte baisse des recettes provenant des ventes d'actifs. La masse salariale (fonctionnaires et enseignants) devrait s'accroître de 3½ pour cent malgré la réduction prévue des effectifs. Bien qu'il ait été décidé en 1989 d'accroître de 4 pour cent le montant des retraites, soit près de 2 pour cent de plus que le taux d'indexation, le besoin de financement de la caisse des pensions par le budget fédéral est susceptible de diminuer sous l'effet essentiellement de facteurs conjoncturels favorables.

Tableau 8. Orientation de la politique budgétaire
Excédent (+) ou déficit (-), en pourcentage du PIB nominal

	1988	1989	1990
Capacité de financement des administrations publiques	-3.1	-2.8	-1½
Solde budgétaire primaire des administrations publiques ¹	0.1	0.3	1¼
Variation de la capacité de financement des administrations publiques	1.2	0.3	1¼
<i>Dont :</i>			
Effet des stabilisateurs automatiques ²	1.0	1.0	¼
Variation du solde structurel ³	0.2	-0.7	1

1. Le solde budgétaire primaire est égal à la capacité de financement diminuée des versements d'intérêts nets.
 2. Les stabilisateurs automatiques représentent la composante conjoncturelle du solde budgétaire, estimée comme réaction du budget à l'écart entre la croissance réelle du PIB et son taux tendanciel.
 3. Un signe positif indique une orientation restrictive (excédent), tandis qu'un signe négatif dénote une orientation expansionniste, c'est-à-dire des augmentations délibérées des dépenses publiques et/ou de réduction de la fiscalité. Outre l'action discrétionnaire, cette mesure reflète l'alourdissement automatique de la fiscalité et les variations du coût de la dette.
- Sources : Ministère des Finances et OCDE, *Perspectives économiques* no. 46, décembre 1989.

Le déficit global des administrations publiques qui prend en compte l'ensemble des collectivités territoriales, le système de sécurité sociale et les Chambres devrait être encore réduit pour s'établir à 1½ pour cent en 1990 (tableau 8). Le budget primaire, c'est-à-dire la position financière des administrations publiques hors paiements d'intérêts, a évolué vers un excédent ces dernières années. Après avoir atteint à peu près l'équilibre en 1988, le budget primaire pourrait enregistrer un excédent de 1¼ pour cent du PIB en 1990, soit à peu près le niveau requis pour stabiliser à un peu moins de 60 pour cent la part de la dette brute dans le PIB. La politique budgétaire, évaluée sur la base des variations du solde budgétaire corrigé des influences conjoncturelles, a soutenu la croissance de la demande globale en 1989, grâce à des réductions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. L'effet de freinage exercé sur la demande par les stabilisateurs automatiques – incidence sur le budget des écarts de la croissance du PIB par rapport à son taux tendanciel – à représenté, comme en 1988, 1 pour cent du PIB. En 1990, l'orientation de la politique budgétaire devrait devenir plus restrictive, du fait de la poursuite de la compression des dépenses et de la reprise du phénomène d'alourdissement automatique de la fiscalité après la réforme de 1989.

Politique monétaire

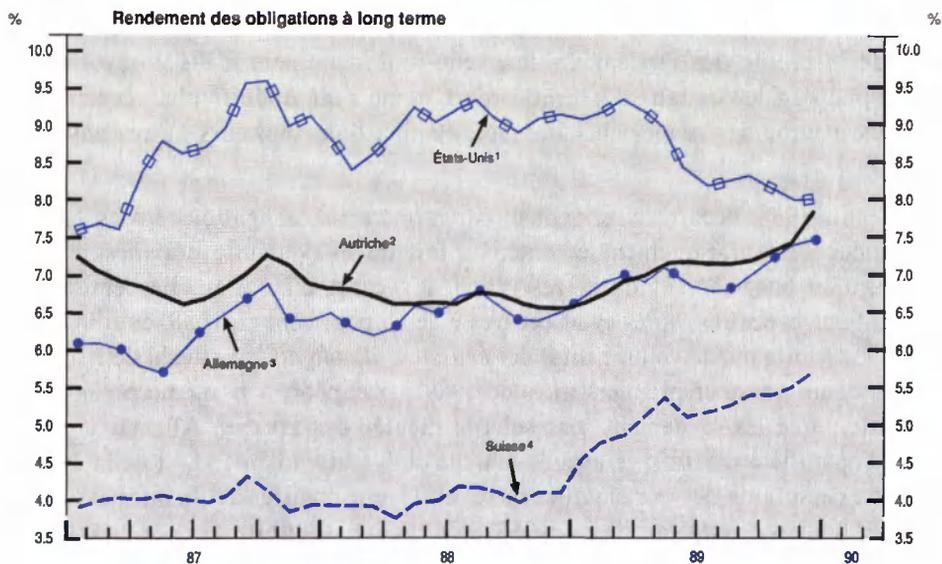
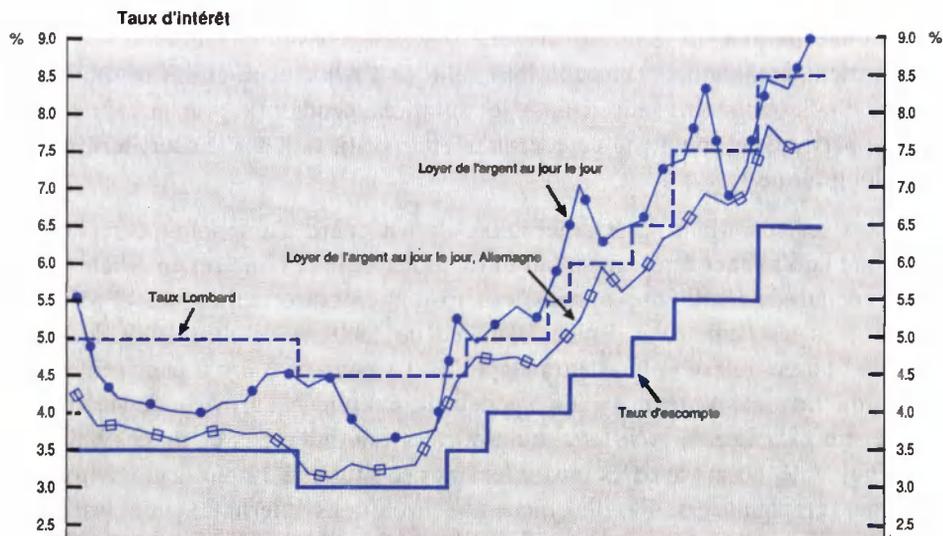
Depuis de nombreuses années, l'objectif principal de la politique monétaire est d'assurer la stabilité du schilling par rapport au deutschemark. La plus haute

importance est attachée au maintien d'anticipations de change stables car la rapide progression de l'intégration économique et financière s'est traduite par une plus grande sensibilité aux taux d'intérêt des investissements de portefeuille réalisés tant par les ménages que par le secteur des entreprises. La position extérieure courante de l'Autriche étant moins favorable que celle de l'Allemagne et ses résultats en matière d'inflation moins satisfaisants, les autorités, pendant la plus grande partie de cette période, ont maintenu un écart d'intérêt positif tant sur le court terme que sur le long terme.

Dans ces conditions, la Banque nationale n'a guère d'autonomie car elle est contrainte de s'aligner étroitement sur l'évolution des taux d'intérêt en Allemagne. De fait, depuis de nombreuses années, les taux d'intérêt directs évoluent parallèlement dans les deux pays. Entre le milieu de 1988 et octobre 1989, le taux d'escompte a été relevé en plusieurs étapes pour passer de 3 à 6½ pour cent et le taux Lombard a été porté de 4½ à 8½ pour cent, son plus haut niveau depuis trente ans. Les *taux du marché monétaire*, qui avaient atteint un creux en mars 1988, ont aussi augmenté, l'écart avec les taux allemands se situant à 1 pour cent environ en moyenne (graphique 9). Parallèlement aux évolutions internationales, les *taux d'intérêt à long terme*, qui avaient fléchi jusqu'à la fin de 1988, ont progressé régulièrement en 1989. Entre le milieu de 1988 et le milieu de 1989, le redressement de la courbe des rendements intervenu antérieurement a été enrayé, et la hausse plus rapide des taux d'intérêt à court terme s'est traduite plus récemment pour une courbe des rendements inversée, comme dans plusieurs autres pays de l'OCDE.

Depuis 1988, l'écart de rendement par rapport aux obligations à long terme allemandes s'est pratiquement comblé, du fait de la poursuite des mesures de libéralisation financière et de la résorption de l'écart d'inflation. Les émissions d'obligations bancaires, après avoir progressé de 14 pour cent en 1988, ont diminué en 1989, de sorte que le volume total des *émissions d'obligations* a fléchi de 13 pour cent au cours des neuf premiers mois de 1989 par rapport à la même période de 1988, alors que les rendements ont suivi la montée des taux en Allemagne sous l'effet d'opérations d'arbitrage avec le marché obligataire allemand, et de la diversification persistante des portefeuilles privés en faveur d'autres actifs intérieurs. Le marché boursier, très actif en 1989, n'a guère souffert du « mini-krach » d'octobre 1989, si bien qu'au début du mois de décembre 1989, les cours des actions dépassaient de près de 80 pour cent leur niveau du début de l'année (alors qu'ils n'avaient enregistré qu'une progression modérée de 17 pour cent en 1988). Début 1990, le marché a affiché de nouvelles et fortes hausses reflétant l'optimisme accru suscité par les développements politiques en Europe de l'Est.

Graphique 9. TAUX D'INTÉRÊT À COURT ET À LONG TERMES



1. Obligations du Trésor des États-Unis (taux composite sur 10 ans).

2. Obligations du secteur public.

3. Obligations du secteur public à 7-15 ans.

4. Obligations confédérales.

Sources : OCDE, *Statistiques financières*, Österreichische Nationalbank et Deutsche Bundesbank.

Du fait du redressement de l'activité économique et, par conséquent, d'une croissance de la demande de fonds prêtables, l'insuffisance des liquidités bancaires a été plus gravement ressentie au cours de l'année écoulée, comme en témoigne le recours beaucoup plus large des banques aux facilités de refinancement de la Banque centrale⁴. Les crédits bancaires directs au secteur non bancaire privé intérieur se sont accrus assez rapidement, en raison d'une augmentation des besoins de financement des sociétés de crédit-bail, des ménages et du secteur du tourisme (tableau 9). Cependant, les grandes entreprises industrielles, dont la situation financière s'est sensiblement améliorée avec la reprise, de même que le secteur public, ont moins fait appel aux financements bancaires. Dans le même temps, les activités extérieures des banques ont connu une expansion rapide : au cours des neuf premiers mois de 1989 les avoirs sur l'étranger ont augmenté de 14 pour cent, et les engagements de 12 pour cent.

Les taux d'intérêt ayant étroitement suivi la hausse des taux en Allemagne, la progression des agrégats monétaires a été déterminée par la demande de liquidités liée à l'activité et par l'évolution des portefeuilles du secteur privé non bancaire. Freinée par la hausse des taux d'intérêt, l'expansion monétaire s'est ralentie en 1989 malgré le dynamisme persistant de l'activité économique (tableau 9). La formation intérieure de capital monétaire non bancaire en actifs libellés en schillings a fléchi en 1989 car les dépôts en schillings de l'administration fédérale se sont contractés, et la part de l'épargne privée déposée auprès des banques autrichiennes s'est trouvée réduite du fait des conditions plus attrayantes offertes par les autres types d'investissement, notamment les fonds de placement et les actifs libellés en devises.

Tableau 9. Croissance des agrégats monétaires et de crédit
Pourcentages de variation, par rapport à la même période de l'année précédente

	1987	1988	1989		
			T1	T2	T3
Monnaie centrale	2.8	5.6	6.6	4.5	5.1
Base monétaire élargie ¹	6.6	6.1	6.2	4.3	5.3
Masse monétaire (M1)	8.6	8.8	7.6	6.0	5.1
Concours bancaires directs au secteur non bancaire intérieur	9.3	8.1	7.6	7.5	7.3

1. La base monétaire élargie comprend la monnaie fiduciaire et métallique en circulation, les soldes des banques auprès de la banque centrale et un ajustement du titre des réserves minimum.

Source : Österreichische Nationalbank, *Austria's Monetary Situation*.

Les perspectives à court terme

L'environnement extérieur et l'action des pouvoirs publics

Le dernier numéro des *Perspectives économiques* de l'OCDE, publié en décembre 1989, prévoit une décélération modérée de la croissance du *volume des importations mondiales* et de l'expansion des marchés d'exportation de l'Autriche en 1990 et 1991 par rapport aux taux élevés atteints en 1989 (tableau 10). Le prix du pétrole devrait rester inchangé et les taux de change nominaux demeurer à leur niveau de la fin octobre 1989. Sous l'effet de la baisse des prix des produits de base et compte tenu des hypothèses techniques concernant la stabilité des prix du pétrole et des taux de change, la hausse d'une année sur l'autre des prix à l'importation devrait tomber à moins de 2 pour cent en 1990 avant de se redresser légèrement par la suite. Les développements récents en Europe de l'Est devraient avoir une incidence favorable sur l'économie autrichienne. A court terme, toutefois, les effets directs seront sans doute peu marqués, et se traduiront surtout par un raffermissement de la confiance des chefs d'entreprise.

Les hypothèses de *politique budgétaire* sur lesquelles reposent les présentes prévisions reflètent l'objectif défini par les autorités, qui est de ramener le déficit budgétaire à 2½ pour cent du PIB d'ici 1992. Comme on l'a noté plus haut, le solde financier des administrations publiques, corrigé des influences conjoncturelles, devrait s'améliorer, imprimant une orientation restrictive à la politique budgétaire, du fait de la reprise du phénomène d'alourdissement automatique de la fiscalité, et de l'effort fait pour que le rythme de progression des dépenses reste inférieur à celui de la croissance nominale du PIB. En 1991, le maintien de l'orientation actuelle de la politique budgétaire devrait permettre de ramener à 1 pour cent du PIB le déficit financier des administrations publiques. La *politique monétaire* ayant pour objectif de maintenir une monnaie forte, les taux d'intérêt devraient évoluer à peu près de

Tableau 10. **Hypothèses techniques pour 1990 et 1991**

Pourcentages de variation

	1989	1990	1991
Commerce mondial de marchandises	7.7	6½	6¼
Marchés d'exportation de produits manufacturés	9.6	8	7¼
Taux de change effectif	-0.9	1	0
Prix à l'importation	4.2	1¼	3

Source : OCDE, *Perspectives économiques*, no. 46, décembre 1989.

concert avec les taux d'intérêt de l'Allemagne. Toutefois, en raison du rythme d'inflation plus rapide prévu pour l'Autriche, l'écart de taux d'intérêt à court terme pourrait s'élargir quelque peu.

Les prévisions jusqu'en 1991

Après deux années de croissance rapide, la *production* globale devrait progresser en moyenne à un taux de 3 pour cent en 1990 et en 1991 (tableau 11). L'activité économique devrait être stimulée tant de l'intérieur que de l'extérieur. La compétitivité internationale de l'Autriche, mesurée par les coûts unitaires de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier exprimés en une monnaie commune, devrait s'améliorer au cours de la période considérée et les prix relatifs à l'exportation pourraient baisser encore quelque peu. Néanmoins, du fait d'une certaine modification de la structure de la demande mondiale défavorable aux produits autrichiens traditionnels, et compte tenu des contraintes de capacité apparaissant dans certains autres secteurs, les *exportations* pourraient s'accroître moins que les marchés extérieurs.

Tableau 11. Prévisions pour 1990 et 1991

Volumes, prix de 1983, pourcentages de variation

	1989	1990	1991
<i>Demande et production</i>			
Consommation privée	3.7	3.3	3.0
Consommation publique	1.0	0.5	0.5
Formation brute de capital fixe	6.5	4.4	3.6
Construction	3.7	2.0	1.5
Machines et outillage	11.0	8.0	6.5
Demande intérieure finale	3.9	3.1	2.7
Formation de stocks ¹	-0.3	0.3	0.0
Demande intérieure totale	3.5	3.3	2.7
Exportations de biens et services	10.9	7.1	6.5
Importations de biens et services	9.6	7.2	6.4
Solde extérieur ¹	0.4	-0.1	-0.1
PIB à prix constants	4.0	3.2	2.7
<i>Pour mémoire :</i>			
Indice implicite des prix de la consommation privée	2.6	3.0	3.1
Indice implicite des prix du PIB	2.6	3.2	3.1
Emploi total	1.3	0.8	0.4
Taux de chômage	3.4	3.3	3.2
Solde de la balance courante (en milliards de dollars EU)	-0.2	0	-0.1

1. Les variations de la formation de stocks et du solde extérieur sont exprimées en pourcentage du PIB de l'année précédente.

Source : OCDE.

Compte tenu de l'amélioration des perspectives d'emploi, du niveau élevé des bénéficiaires et de la reprise du phénomène d'alourdissement automatique de la fiscalité après la réforme fiscale de 1989, la tendance des *salaires* moyens s'inscrira vraisemblablement en hausse. Toutefois, étant donné qu'il est prévu que les bons résultats enregistrés sur le front de l'inflation se maintiendront, la hausse devrait rester dans une fourchette de 4 à 5 pour cent tant en 1990 qu'en 1991. Il n'en reste pas moins que le niveau élevé des profits et les pénuries de certaines catégories de main-d'œuvre qualifiée pourraient favoriser des revendications salariales plus agressives par les syndicats dans le secteur privé. Du fait de la reprise du phénomène d'alourdissement automatique de la fiscalité, le revenu disponible des ménages pourrait ne s'accroître qu'à un rythme de moitié inférieur à celui de 1989. Cependant, le retour du taux d'épargne à des niveaux plus normaux pourrait alimenter la croissance de la consommation privée. En raison du retournement conjoncturel de l'activité dans le secteur de la construction et d'un certain fléchissement des investissements en machines et outillage, le taux d'accumulation du capital devrait se ralentir. La demande publique de biens et services ne devrait s'accroître que légèrement, conformément aux objectifs d'assainissement budgétaire à moyen terme. Dans l'ensemble, la croissance de la *demande intérieure* pourrait se ralentir régulièrement au cours de la période considérée, et revenir de 4 pour cent en 1989 à 2³/₄ pour cent en 1991.

Sous l'effet de cette évolution de la demande totale, l'expansion des *importations de biens et de services* devrait aussi fléchir, quoique, sans doute, plus modérément que la croissance des exportations, de sorte qu'il n'y aura pas de variation notable du solde extérieur réel. Par conséquent, la croissance du *PIB réel* pourrait ne connaître qu'un reflux à peine plus marqué que celui de la demande intérieure, pour revenir à 3³/₄ pour cent environ en 1990 et 2³/₄ pour cent en 1991. Dans ces conditions, l'emploi est susceptible de croître un peu plus rapidement que la population active, dont la progression s'annonce faible, de sorte que le taux de chômage continuerait à baisser. Compte tenu des hypothèses concernant les salaires et les prix à l'importation sur lesquelles reposent les présentes prévisions, et étant donné que la croissance de la productivité de la main-d'œuvre retrouvera vraisemblablement son niveau moyen à long terme, le taux *d'inflation* des prix à la consommation pourrait rester à peu près inchangé aux environs de 3 pour cent, les marges bénéficiaires tendant à se stabiliser. Le déficit commercial devrait se maintenir à un niveau annuel d'environ 5 milliards de dollars des Etats-Unis du fait des changements peu importants attendus dans les termes de l'échange et la balance extérieure réelle, alors que la *balance des opérations courantes* devrait rester à peu près en équilibre, grâce à une nouvelle amélioration de la balance des services.

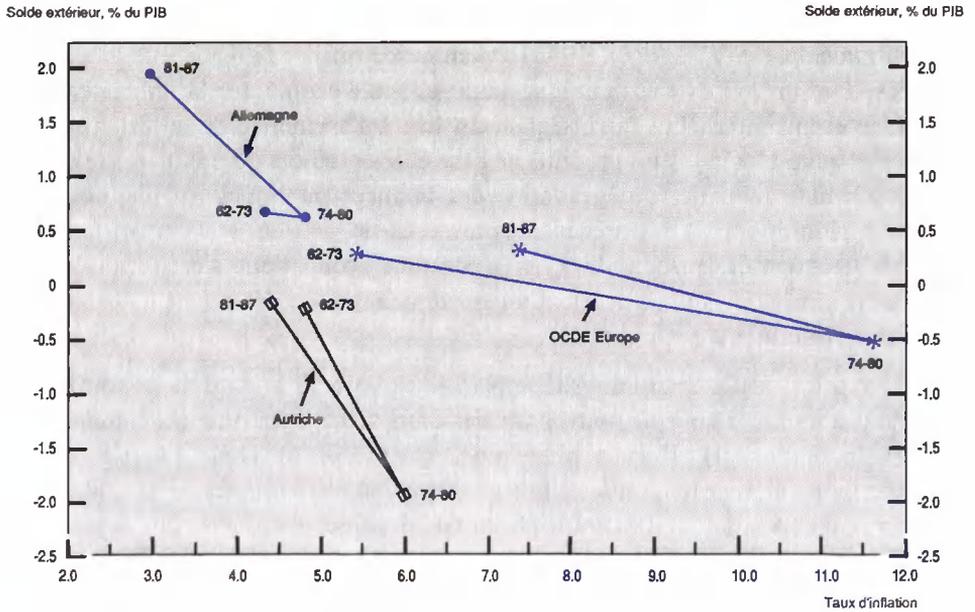
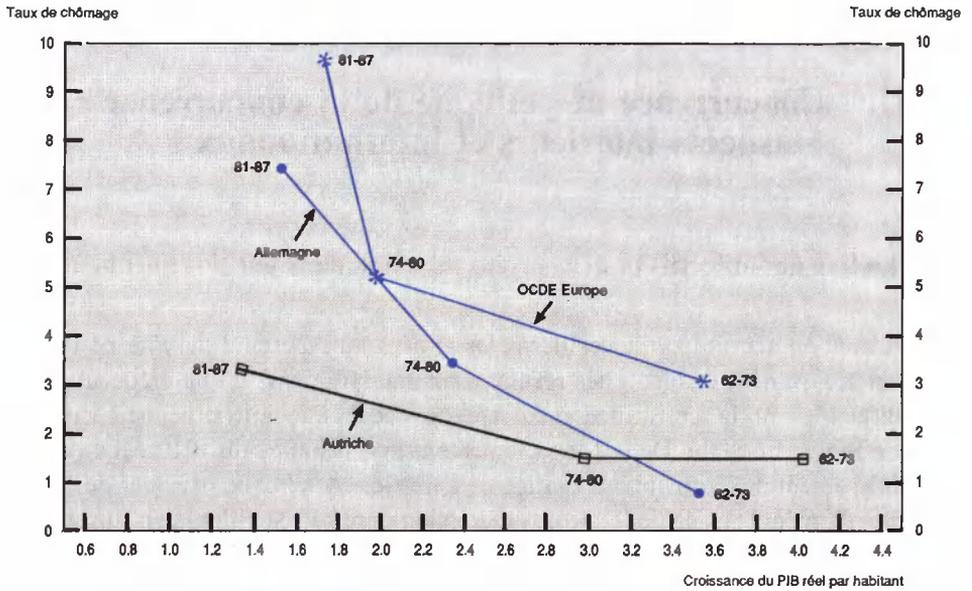
II. Concurrence et politique de la concurrence : aspects intérieurs et internationaux

Réévaluation des objectifs et des moyens d'action de la politique économique

L'attention accrue portée ces dernières années aux facteurs du côté de l'offre et au fonctionnement des marchés résulte pour une large part d'une préoccupation généralisée devant la croissance médiocre de l'économie autrichienne avant la phase de reprise actuelle. De fait, non seulement la croissance du PIB réel a reflété le ralentissement de l'activité internationale après le second choc pétrolier de 1979, mais elle n'a même pas égalé la faible progression enregistrée ailleurs en Europe au cours des trois années allant jusqu'en 1987 (graphique 10). En revanche, la montée du chômage a été moins forte que dans d'autres pays, signe d'une pression concurrentielle relativement faible en faveur de l'ajustement de l'emploi (voir OCDE, *Etude économique de l'Autriche*, 1988)⁵. Comme ce fut le cas il y a une vingtaine d'années, dans un contexte économique analogue, on a estimé que la faiblesse de la croissance économique était intrinsèquement liée à l'asymétrie de la structure de l'industrie, qui est axée sur les produits de base et les produits de première transformation. Compte tenu de la dégradation des finances publiques, ce diagnostic a conduit à réduire encore les précédentes mesures de soutien de l'emploi à court terme. L'attention des responsables de la politique économique s'est focalisée sur les facteurs structurels qui contrarient un ajustement en souplesse face à l'évolution rapide des structures de marché.

L'évolution des orientations sur le plan international a conduit le gouvernement de coalition à définir de nouvelles voies dans son programme économique de 1986 (voir chapitre I). Il était prévu une réforme du *système d'impôts et de transferts* de manière à réduire les effets de distorsion dus au niveau élevé des taux marginaux d'imposition et à la multiplicité des dépenses fiscales et des aides, une *restructuration* des industries nationalisées, avec notamment des *ventes* d'actifs du secteur public, et une *déréglementation* progressive de l'économie, permettant aux entreprises d'opérer dans un cadre concurrentiel, avec une intervention politique

Graphique 10. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE



Source : OCDE, Comptes nationaux.

réduite⁶. La pression politique grandissante en faveur d'une adhésion pleine et entière à la CEE a rendu plus urgente la réalisation de ce programme.

Le bilan de l'action dans ces domaines est inégal. Ainsi qu'il était déjà noté dans l'Etude de l'an dernier, la réorganisation du secteur des industries nationalisées a été menée rapidement, et une vaste réforme fiscale a été mise en œuvre en 1989, ce qui devrait accroître la neutralité du système d'imposition et, partant, l'efficacité économique globale. En revanche, les autorités n'ont encore pris que des mesures limitées pour réduire et simplifier le système de subventions et pour déréglementer l'économie, compte non tenu des effets possibles des réglementations concernant l'environnement, les normes de sécurité, etc. Le présent chapitre est consacré à l'organisation et au fonctionnement des marchés de biens et de services non financiers. Le secteur financier et le marché du travail ont déjà été examinés dans le cadre d'un cycle d'examen par pays⁷. On notera qu'il n'a pas encore été entrepris d'étude systématique de la concurrence et de la politique de concurrence dans les différents pays, de sorte que les données comparatives manquent pour apprécier correctement la position relative d'un pays donné. En tout état de cause, il est difficile d'établir des critères analytiques de mesure et d'évaluation rigoureux, car les traditions culturelles peuvent engendrer une réglementation de fait tout autant que les directives écrites, et les restrictions à l'entrée sont susceptibles de refléter un cloisonnement social et non des structures ou une propriété de type corporatiste.

Conditions de concurrence sur les marchés de biens et de services

Structure et taille des marchés

Dans ses grandes lignes, la structure de l'économie autrichienne s'apparente à celle des autres pays d'Europe (tableau 12). Le secteur des services (services publics inclus) est de loin le plus important, suivi par l'industrie, la construction et l'agriculture. Toutefois, on relève certains traits spécifiques. L'industrie occupe en Autriche une place plus grande que dans la plupart des autres petits pays Membres industrialisés, tandis que le secteur public (hors services publics, industries nationalisées et institutions financières contrôlées par l'Etat) a une taille relativement réduite. Le secteur public représente environ un quart de la main-d'œuvre salariée totale et 20 pour cent du PIB. S'agissant des services privés, le poids du tourisme et du commerce pris ensemble place sans doute l'Autriche au second rang des pays de l'OCDE, juste après la Suisse. Les participations publiques directes et indirectes

Tableau 12. Structure de l'économie
En pourcentage du PIB, 1986

	Autriche	Allemagne	Pays-Bas ¹	Suède	Suisse ¹
Secteurs de base	3.9	2.7	13.2	3.9	3.6
Agriculture	3.5	1.8	4.3	3.4	3.6
Industries extractives	0.4	0.8	8.9	0.5	0.0
Industrie	31.7	36.7	21.1	27.5	27.7
Industries manufacturières	28.4	33.8	18.9	24.2	25.5
Electricité, gaz et eau	3.3	2.9	2.2	3.4	2.2
Construction	6.9	5.4	5.3	7.0	7.5
Services privés	39.1	29.5	36.7	33.8	41.7
Commerce de gros et du détail	12.9	9.5	11.7	12.1	19.2 ²
Restaurants et hôtels	3.7	1.5	1.8	1.1	..
Transport, entrepôts et communications	6.0	6.0	6.6	6.8	6.4
Institutions financières et assurance	6.6	5.5	5.4	0.1 ³	16.1 ⁴
Affaires immobilières et services fournis aux entreprises	9.9	7.1	11.2	13.7	..
Services administratifs	18.4	25.7	23.8	27.7	19.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

1. En 1985.

2. Y compris les restaurants et hôtels.

3. Moins la production imputée des services bancaires.

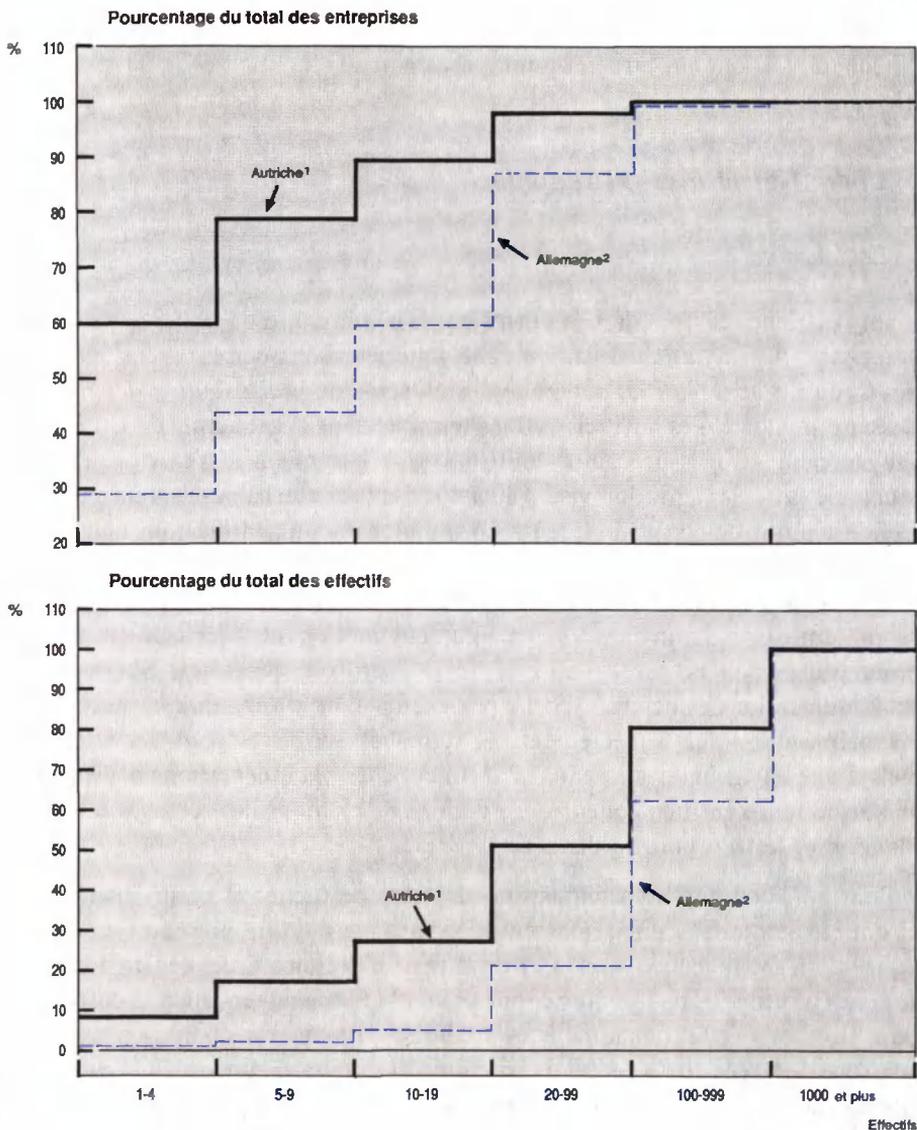
4. Y compris les affaires immobilières et les services fournis aux entreprises.

Source : OCDE, *Comptes Nationaux*.

sont concentrées dans les industries de base, mais elles sont également élevées dans les industries mécaniques, la construction automobile, les industries électriques et chimiques et les activités bancaires. L'Etat assure un contrôle direct avec le holding ÖIAG, et indirect par sa présence majoritaire dans les deux principales banques – Creditanstalt-Bankverein, et Österreichische Länderbank – qui détiennent des participations importantes dans plusieurs grandes entreprises autrichiennes.

La plupart des entreprises autrichiennes sont des PME (graphique 11). La proportion des entreprises constituées en sociétés est faible, en dépit d'une certaine hausse ces dernières années⁸. Le nombre des entreprises qui peuvent opérer dans des conditions rentables sur les marchés locaux est généralement réduit, ce qui favorise les pratiques commerciales restrictives⁹. Cependant, la situation varie considérablement, selon les secteurs, en fonction surtout du degré d'exposition à la concurrence étrangère. L'Autriche applique une politique libérale en matière d'échanges et d'investissements. De ce fait, la plupart des industries et certaines activités de transport sont en concurrence avec les exportations et avec les importations, mais il existe aussi une vive pression concurrentielle dans certains segments

Graphique 11. DISTRIBUTION CUMULATIVE DES ENTREPRISES SELON LA TAILLE



1. 1983, toutes entreprises.

2. 1988, industries extractives et manufacturières.

Sources : Annuaire statistique de l'Autriche (1988) et Annuaire statistique de l'Allemagne (1988).

du commerce et de la distribution. A l'inverse, dans le cas de l'agriculture, de certaines branches industrielles et de nombreux services non financiers, le jeu des forces du marché est contrarié par des entraves institutionnelles et réglementaires ou par le comportement même des agents. Les secteurs entièrement ou partiellement abrités de la concurrence étrangère (que ce soit de par leur nature même ou de façon discrétionnaire) représentent grosso modo la moitié de la production totale.

Cadre législatif et institutionnel

Législation

En Autriche, comme dans d'autres pays, bon nombre de réglementations ont pour origine des *défaillances du marché* antérieures associées à des *monopoles naturels*, ou des *externalités*, ainsi que des objectifs de *redistribution des revenus*¹⁰. S'agissant de monopoles naturels viables tels que, dans l'état actuel de la demande, l'offre ne peut être assurée aux coûts les plus bas que s'il n'existe qu'un seul producteur, la réglementation vise principalement à externaliser la rente monopolistique au profit des consommateurs en maintenant une tarification et une offre optimales. Certains secteurs assurent un service «d'intérêt public», ce qui nécessite une réglementation assurant un accès égal pour tous les consommateurs (hôpitaux, télécommunications, alimentation en eau, élimination des déchets et transport intérieur de passagers par chemin de fer et par voie aérienne). S'agissant des télécommunications et des transports, par exemple, on estime que le marché n'est pas à même d'évaluer correctement les retombées positives pour les utilisateurs actuels d'une extension des réseaux. Par ailleurs, les réglementations peuvent avoir pour but de tempérer une concurrence dommageable dans des secteurs tels que la production et le transport de l'énergie.

Pourtant, bon nombre d'industries, de corps de métier et de professions libérales ont été assujettis à une réglementation sans pour autant présenter les caractéristiques d'un monopole naturel. Les conditions d'exercice et les règles professionnelles ont été utilisées pour éviter l'apparition d'une concurrence jugée destructrice ou ruineuse, sous l'effet de laquelle les produits «de mauvaise qualité» chasseraient du marché les produits «de bonne qualité». De fait, la notion de concurrence «ruineuse» a eu une très grande influence sur la formulation et la mise en œuvre de la politique de la concurrence en Autriche. Dans les commentaires relatifs à la «Gewerbeordnung» de 1972 (cadre juridique régissant principalement les petites et moyennes entreprises engagées dans la production et les échanges de biens et de

services) il était noté que «l'importance d'un certificat d'aptitude [pour l'accès à une profession] réside dans l'assurance que le produit fourni présente un certain niveau de qualité; le consommateur doit pouvoir être certain que les biens et services répondent aux normes; en outre, le certificat d'aptitude professionnelle protège le marché contre la concurrence déloyale des biens et services de qualité inférieure offerts à prix réduits». Par ailleurs, le système des certificats d'aptitude est pour beaucoup dans la qualité remarquable de la formation professionnelle en Autriche¹¹. Au total, l'un des soucis majeurs de la politique de la concurrence a été la «protection contre la concurrence» et non la «protection de la concurrence». Cette approche favorise le cloisonnement des marchés et la formation de rentes.

Le cadre réglementaire actuel couvre pratiquement tous les aspects de l'activité des entreprises : normes techniques, protection des travailleurs, lutte contre la pollution, règles en matière de pratiques commerciales et de fonds propres. Les structures du marché et les conditions de la concurrence sont également affectées par tout un ensemble de dispositions juridiques : loi sur les ententes, loi sur les prix, loi contre la concurrence déloyale, loi sur les rabais réduit, loi sur les approvisionnements de source locale et législation spéciale visant les professions libérales (médecins, avocats, notaires, pharmaciens, architectes, ingénieurs, etc.).

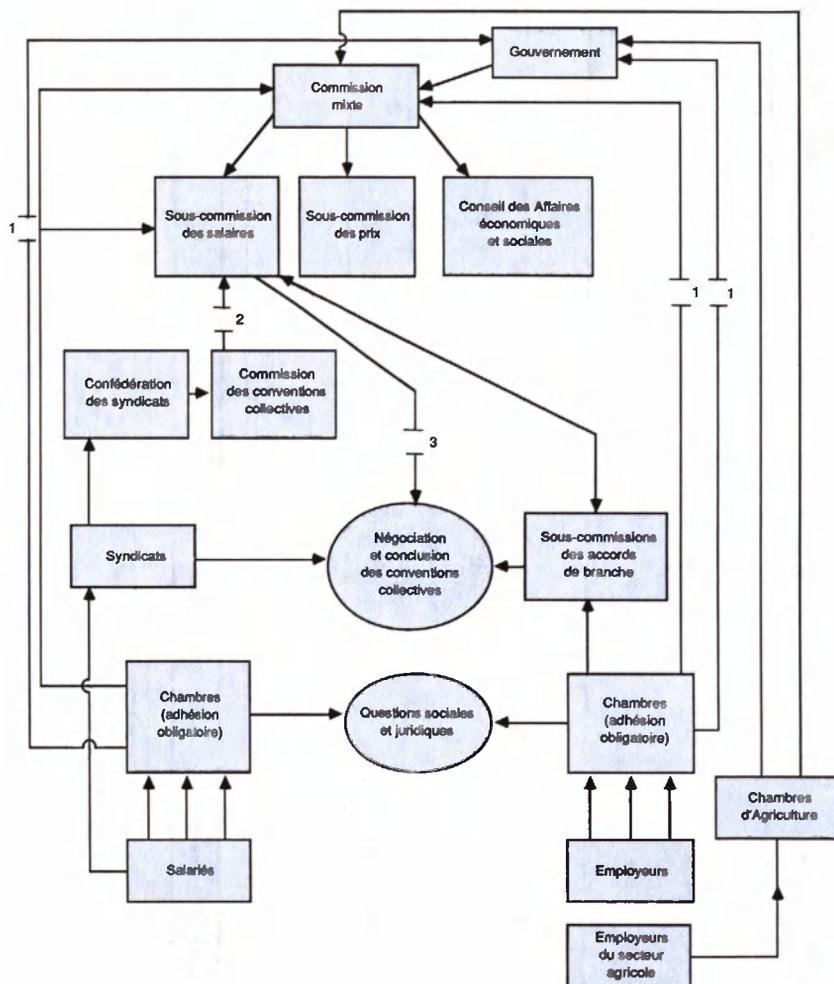
Principaux aspects institutionnels

Pour appréhender la complexité du dispositif réglementaire, il convient d'examiner au préalable deux aspects importants du cadre institutionnel de l'Autriche : la «Gewerbeordnung» et le système des Chambres. La «Gewerbeordnung», qui trouve son origine dans les anciennes guildes, couvre un éventail de professions et d'activités commerciales dans les domaines de l'artisanat, du commerce et des services. En règle générale, une profession ou une entreprise est considérée comme «Gewerbe» si le propriétaire ou l'un des propriétaires de l'entreprise en question est inscrit au registre d'une Chambre en tant que membre d'une profession ou d'un métier donné, inscription qui implique normalement la détention d'un certificat d'aptitude professionnelle, et la production de biens et services «individualisés». Bien qu'il ne soit fait aucune mention explicite de la nature des produits et de la taille de l'entreprise, la grande majorité des établissements sont des entreprises unipersonnelles ou «familiales». La Gewerbeordnung régit plus de 220 catégories d'activité. Les entreprises produisant des biens et services sur une grande échelle (fonds propres importants, techniques de production non artisanales et séparation entre gestion technique et gestion commerciale) ne sont pas assujetties aux règles de la Gewerbeordnung en matière de qualifications.

Un autre trait marquant de l'économie autrichienne est la puissance des organisations corporatives, et en particulier l'influence quasi-omniprésente des *trois grandes Chambres professionnelles* sur l'élaboration de la politique économique. Le graphique 12 illustre les caractéristiques essentielles du système de concertation sociale qui s'est constitué dans les premières années de l'après-guerre à partir d'un réseau serré de puissants organes unifiés défendant des intérêts économiques. Salariés et entrepreneurs disposent d'une structure parallèle de Chambres et d'associations volontaires. Les Chambres sont des personnes morales autonomes auxquelles l'affiliation est obligatoire. Elles ont le droit de présenter des avis motivés sur les projets de loi, sont représentées dans plus d'une centaine d'institutions et participent à la gestion publique (notamment dans le domaine de la sécurité sociale). Il existe des Chambres pour différentes professions (avec un réseau d'agences régionales); beaucoup d'entre elles comportent une subdivision en fonctions et métiers. D'un point de vue économique global, la Chambre fédérale de Commerce et d'Industrie, la Chambre du Travail et la Chambre de l'Agriculture jouent un rôle particulièrement important. Il existe aussi des *associations volontaires*, étroitement liées aux Chambres. Les principales sont la Confédération des syndicats et la Confédération de l'industrie autrichienne. Tandis que, côté patronat, les Chambres de moindre envergure et les associations volontaires ne font pas en principe partie de la structure nationale de concertation sociale, la Confédération des syndicats a acquis au fil des ans des droits de cogestion et de consultation identiques à ceux que la loi reconnaît aux Chambres.

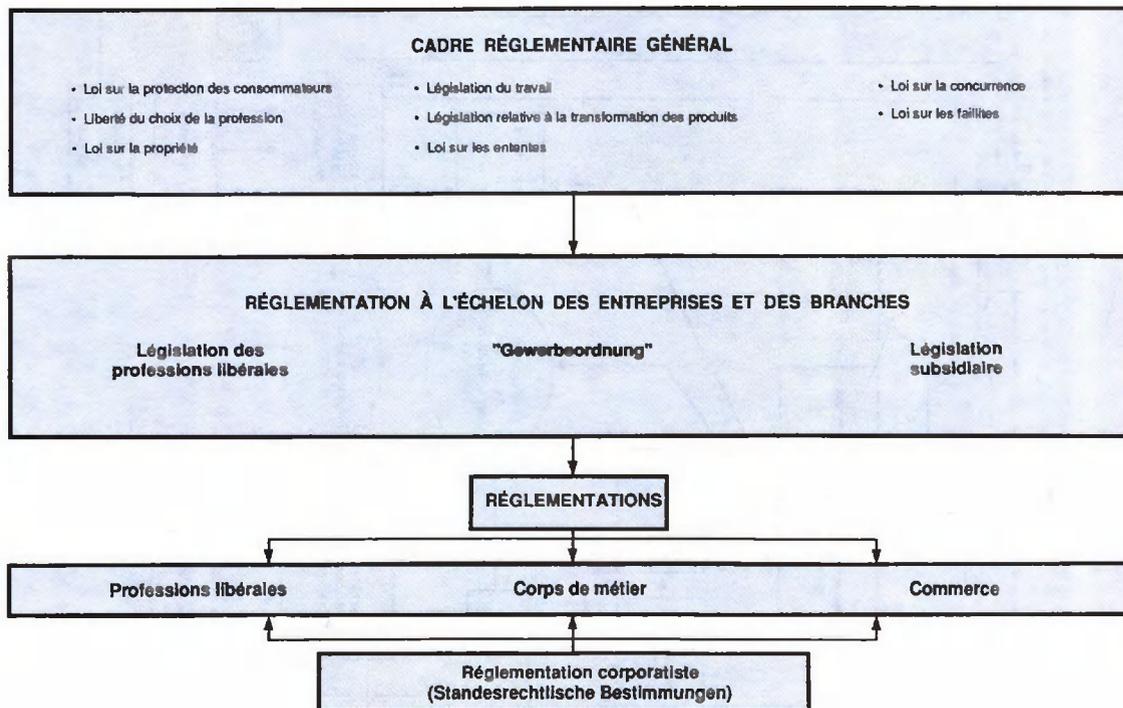
Ainsi, dans la pratique, les partenaires sociaux (ou plutôt leurs représentants dans les Chambres) jouent un rôle déterminant dans la formulation et la mise en œuvre de la politique de la concurrence. Les Chambres doivent être consultées sur les problèmes législatifs, et leur point de vue influe sur le champ et l'intensité des réglementations. De plus, les différentes Chambres de professions libérales peuvent édicter des règles de conduite («Standesrecht») à l'intention de leurs adhérents, elles exercent des fonctions de surveillance et ont le pouvoir de prendre des mesures disciplinaires. Dans ce cadre institutionnel, l'élaboration des réglementations se déroule en un circuit fermé réunissant des fonctionnaires, des représentants de la société ou de la branche réglementée et les chambres syndicales en cause, tandis que les intérêts des consommateurs ne sont pas directement représentés. De surcroît, les agents de l'Etat et les administrateurs des trois grandes Chambres ont entre eux des liens politiques étroits. Aussi, la politique en matière de réglementation n'est pas régie par un processus de négociation transparente entre des groupes d'intérêts opposés, mais élaborée au sein d'un «club» restreint. Le cadre réglementaire est représenté schématiquement dans le graphique 13¹².

Graphique 12. ASPECTS INSTITUTIONNELS DU SYSTÈME DES CHAMBRES



1. Procédures de consultation concernant la législation, et non les négociations salariales.
 2. Demande d'ouverture de nouvelles négociations salariales.
 3. Après autorisation d'ouverture des négociations.
- Source : OCDE.

Graphique 13. **LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE**



Intensité de la réglementation

L'intensité et l'ampleur des différents types de réglementation sont difficiles à chiffrer globalement et pratiquement impossibles à comparer d'un pays à l'autre,

Tableau 13. Les principales réglementations et leurs effets probables

Industrie/secteur	Type de réglementation	Effet probable
Services professionnels	Conditions d'entrée réglementées par des organismes publics ou professionnels; concurrence sur les prix limitée; réglementation de la publicité et de la création de succursales dans les professions libérales; activité partiellement réservée au nationaux.	Dans les professions libérales, rentes de monopole pour le fournisseur de ces services, faible réaction de l'offre de la demande.
Commerce de gros	Conditions d'entrée réglementées par des organismes publics ou professionnels; concurrence sur les prix limitée dans l'industrie alimentaire; régime des «importateurs exclusifs».	Protection de fait contre la concurrence intérieure dans certains cas.
Commerce de détail	Construction de centres commerciaux réglementée par l'Etat; réglementation de la concurrence sur les prix et des heures de travail.	La limitation de la concurrence sur les prix et des heures ouvrables implique une perte de bien-être pour les consommateurs et probablement une réduction de la consommation.
Assurances	Secteur non soumis à la Loi sur les ententes; caractère obligatoire de certaines assurances; systèmes d'assurance soumis à l'agrément de l'autorité de tutelle; accès au marché soumis à autorisation; imposition des contrats passés avec des compagnies étrangères.	La protection de fait contre la concurrence extérieure se traduit par des marchés oligopolistiques dans le secteur des opérations avec les particuliers.
Banque	Secteur non soumis à la Loi sur les ententes; entrée soumise à l'autorisation; normes de fonds propres et autorité de tutelle; surtaxation.	Protection contre la concurrence extérieure limitée pour les ménages à certains types de mouvements de capitaux.
Marchés financiers	Accès limité des PME au marché boursier; émission d'actions soumise à autorisation; interdiction des opérations sur contrats à terme pour les compagnies d'assurances et les fonds communs de placement en actions; absence de protection légale des engagements de particuliers liés aux instruments financiers à terme.	Rôle limité des actions à la fois comme source de financement et comme placement des particuliers.
Télécommunications	Monopole d'Etat.	Prix des services de télécommunications sensiblement plus élevés que dans d'autres pays; accès au marché autrichien limité pour les fabricants étrangers de matériel; faible réaction de l'offre à la croissance de la demande.
Energie	Monopoles locaux de production et de distribution de l'électricité; réglementation des tarifs applicables à l'électricité et au gaz.	Concurrence limitée entre différentes sources d'énergie; facteurs d'inefficience dans la production d'énergie.
Transports	Monopole d'Etat dans les transports ferroviaires; accès limité et tarification réglementée pour les taxis et autocars; contrôle des prix dans les transports maritimes; accès limité dans les transports aériens.	Rentes de monopole pour les entreprises en place; faible réaction de l'offre à l'augmentation de la demande.

Source: OCDE.

étant donné les différences entre les systèmes institutionnels et législatifs nationaux. L'économie autrichienne apparaît comme l'une des plus étroitement réglementées de la zone de l'OCDE. Toutefois, cela n'implique nullement qu'en Autriche la réglementation est trop lourde, ou plus dommageable que dans d'autres pays, car il existe des arbitrages entre les divers objectifs économiques et sociaux, de sorte qu'une évaluation précise des effets négatifs et positifs est souvent malaisée, et ne saurait être entreprise qu'au cas par cas. Les entreprises couvertes par la «Gewerbeordnung» et les réglementations similaires représentent 40 pour cent du total de la valeur ajoutée et de l'investissement et 45 pour cent de l'emploi total¹³. Le tableau 13 présente une vue d'ensemble des réglementations en vigueur dans les principaux secteurs de l'économie.

Régulation de l'offre intérieure

Formes de régulation

Lorsqu'on examine la régulation de l'offre intérieure, il convient d'établir une distinction entre les *réglementations à l'entrée* (conditions juridiques et/ou administratives régissant l'accès à des professions, des métiers et des activités spécifiques) et les *réglementations des activités* (restrictions juridiques et administratives au libre exercice des activités)¹⁴.

Incidences et implications économiques des obstacles à l'entrée

Pour la plupart des entreprises, les conditions d'entrée sont stipulées par des dispositions spécifiques. La nature et la sévérité de ces prescriptions varient selon le type d'activité (tableau 14). Dans l'industrie, la création d'une entreprise dépend essentiellement de la disponibilité du capital et du choix approprié d'une forme d'organisation reconnue par la loi. Il n'existe pas de régime discriminatoire à l'égard de l'investissement étranger. L'entrée est sans doute réglementée de manière particulièrement stricte dans plusieurs activités de services non financiers et dans certaines professions libérales. Entre ces deux extrêmes, la banque et les assurances sont soumises principalement à des règles prudentielles spécifiques. Les obstacles à l'entrée tendent à abaisser la production et à relever les prix dans les secteurs visés, entraînant un transfert de revenu des consommateurs finaux aux producteurs. Les avantages sont généralement captés par un nombre limité d'entreprises, tandis que les coûts sont étalés sur un grand nombre d'acheteurs finaux.

Tableau 14. Réglementations à l'entrée

	Monopole légal	Régime de licences	Certificats d'aptitude profession- nelle ¹	Evaluation des besoins du marché	Normes de fonds propres	Autres réglementa- tions ²
A. Entreprises industrielles et commerciales, professions et corps de métier						
Professions soumises à autorisation	-	+	+	P	P	+
Corps de métier	-	-	+	-	P	+
Professions soumises à des restrictions	-	-	+	-	P	+
Professions libérales	-	-	+	P	-	P
B. Principaux secteurs économiques						
Agriculture, sylviculture	-	-	-	-	-	+
Industrie	P	-	-	-	P	+
Production d'énergie	P	-	-	-	P	+
Commerce, distribution	-	-	-	-	-	+
Transports	-	+	+	+	+	+
<i>Dont :</i>						
Route	-	-	+	-	-	+
Rail	+	+
Air	-	+	+	+	+	+
Logement	-	-	-	-	-	+
Télécommunications	+
Assurance	-	+	+	-	+	+
Banque	-	+	+	-	+	+

1. Y compris des conditions spécifiques en matière de formation.

2. Nationalité autrichienne, certificat de bonne conduite, adhésion à une Chambre, restrictions à l'implantation, conditions visant les dirigeants d'entreprise.

Note : +/- : indique la présence/l'absence de la réglementation en question.

P : indique que la réglementation est en partie du type indiqué.

.. : «sans objet».

Source : OCDE.

Monopoles publics

L'accès au marché est particulièrement limité lorsqu'il existe des *monopoles publics*. En Autriche, comme dans beaucoup d'autres pays d'Europe, l'Etat a eu largement recours aux participations publiques pour réglementer la production et l'offre dans des secteurs considérés comme des «monopoles naturels», notamment la production d'énergie, les services postaux, les chemins de fer, les transports aériens et les télécommunications. Le quasi-monopole public du trafic aérien hors des frontières autrichiennes a été récemment supprimé par une décision du Tribunal constitutionnel, ce qui a permis l'admission d'une compagnie privée de transport international à la demande. Par ailleurs, dans le secteur des télécommunications, le monopole ne couvre que le réseau et son extension, ainsi que l'émission. Le

marché du matériel d'abonnés a été déréglementé, encore que le délai moyen d'attente pour l'homologation des nouveaux modèles soit beaucoup plus long qu'en Allemagne, par exemple, où il se chiffre à 12 mois. Le débat sur les avantages et les inconvénients d'une réduction du monopole de la compagnie de télécommunications est moins intense que dans les autres pays. De fait, les freins à la concurrence dans le secteur des services de base sont beaucoup plus puissants que pour le matériel d'abonnés et les services à valeur ajoutée, en raison des caractéristiques anciennes de la tarification des services de base – notamment la péréquation au profit des particuliers (notamment en zone rurale), financée par les abonnés professionnels (voir ci-après).

Octroi de licences et/ou concessions

La participation publique directe peut être remplacée par l'*octroi d'une licence* et/ou d'une *concession*, qui consiste à donner à un seul prestataire privé le droit de fournir un service public ou un produit ou service déterminé dans le cadre d'un contrat. Cette pratique s'étend toutefois à des secteurs et à des professions ne présentant pas la caractéristique d'un monopole naturel, (échelle efficace minimum importante par rapport à la taille du marché). En 1988, la réforme de la Gewerbeordnung a porté de 46 à 52 le nombre de branches d'activité soumises à un régime de licence, le principal objectif, souvent déclaré, étant de protéger l'entreprise en place contre une concurrence déloyale ou ruineuse. Les professions faisant l'objet d'une licence sont extrêmement variées : guides pour touristes, hôteliers, aubergistes, professionnels du transport international et intérieur, y compris les chauffeurs de taxi, producteurs et distributeurs de produits pharmaceutiques, fabricants de produits biologiques et chimiques, opticiens spécialistes des lentilles de contact, agences de crédit aux particuliers (y compris le crédit hypothécaire), entrepreneurs assurant l'élimination des déchets spéciaux, et certaines professions importantes liées à la construction. L'accès aux métiers et professions soumis à un régime de licences est beaucoup plus difficile que dans les autres branches d'activité. Récemment la Gewerbeordnung a été modifiée de manière à faciliter l'accès à ces métiers pour les diplômés d'universités techniques, notamment lorsqu'il est envisagé une production novatrice. Dans le secteur du tourisme, les procédures administratives pour la reprise de restaurants et d'hôtels ont été allégées.

Dans la banque et les assurances, l'admission, y compris pour les sociétés étrangères, relève d'une décision administrative fondée sur des normes de fonds propres et de solvabilité, et les autorités disposent de pouvoirs discrétionnaires

importants, qu'elles utilisent toutefois de manière flexible (voir ci-après). Le secteur bancaire est régi par un large éventail de *réglementations*, mais ce dispositif n'est probablement pas plus lourd que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Beaucoup de mesures concernent les prescriptions prudentielles classiques jugées indispensables à la solidité du système. La *Loi bancaire de 1986* fixe des ratios minimum de liquidité et de fonds propres, le contrôle prudentiel étant du ressort du Ministère des Finances. Dans le secteur des assurances la nouvelle réglementation introduite en 1987 a soumis pour la première fois les compagnies d'assurances à des normes de fonds propres explicites.

Autres restrictions à l'entrée

Un autre mécanisme général de restriction à l'entrée utilisé auparavant consistait en une *vérification des besoins*, autrement dit une évaluation administrative (par l'Etat et/ou par les Chambres) du besoin d'une offre additionnelle. Récemment, le Tribunal constitutionnel a déclaré cette pratique illicite pour les transports, dernier grand secteur où elle subsistait. A l'heure actuelle, la vérification des besoins sur le plan de l'offre est encore en usage pour les pharmacies et les charges de notaire. L'accès à un certain nombre de métiers et de professions dépend aussi de normes de capitaux propres et d'un certain nombre d'autres conditions préalables (connaissance de la comptabilité, casier judiciaire, vierge, etc.), encore que des dérogations puissent être accordées à discrétion.

Tandis que les obstacles directs à l'entrée ont été quelque peu assouplis ces dernières années, le champ des *restrictions indirectes* de l'accès demeure relativement étendu. Dans certains cas, l'évaluation des besoins a fait place à un plafonnement du nombre des personnes ou des entreprises autorisées à opérer sur un marché déterminé. Ainsi, le nombre de licences de chauffeur de taxi est limité dans les grandes agglomérations (voir ci-après) et l'effectif des docteurs affiliés au système de sécurité sociale est contrôlé par voie réglementaire. Par ailleurs, il peut y avoir différentes formes «dégoussées» d'évaluation des besoins lorsque la législation ne définit pas avec précision les critères à appliquer par les administrations fédérales ou locales pour le traitement des demandes d'admission. Dans le secteur bancaire ou dans celui des assurances, par exemple, une candidature peut être rejetée compte tenu de «l'intérêt national» et des «besoins locaux» (banques) ou des risques de «perturbation du marché» (assurances). L'opposition à l'entrée peut se fonder sur d'autres motifs et dispositions. Ainsi, l'implantation sur des marchés locaux peut être soumise à des restrictions justifiées par la protection de l'environnement (comme cela a été le cas pour les grandes surfaces). Les pratiques

en matière de marchés publics locaux réduisent également la concurrence puisque les autorités acceptent des offres locales à des prix de 5 pour cent supérieurs aux offres extérieures. Enfin, de nombreuses entreprises de services publics ont des ateliers de réparation et de construction, et en règle générale on n'a pas eu recours au sondage du marché, ce qui a limité les possibilités de sous-traitance. A cet égard, il est à noter que les activités de réparation, d'entretien et de construction occupent le tiers de l'effectif total de la société nationale des chemins de fer (ÖBB).

Comme dans beaucoup de pays de l'OCDE, les *contrôles professionnels* sont répandus dans les professions artisanales autrefois couvertes par le système des guildes, ainsi que dans nombre de métiers et de professions libérales. La «*Gewerbeordnung*» fixe les conditions détaillées requises pour obtenir le droit d'exercer une profession homologuée, notamment une activité artisanale (qui nécessite un diplôme de maître artisan), ou des professions contrôlées (pour lesquelles on exige d'autres certificats d'aptitude). Dans de nombreux cas, l'entrée est rendue plus difficile encore par le critère de l'expérience professionnelle. Pour les professions libérales, la réglementation prévoit un niveau de formation élevé (c'est le cas des docteurs, des experts-comptables, des ingénieurs, etc).

Réglementation des activités

Formes de réglementation des activités

En plus des dispositions qui régissent l'entrée sur le marché, il existe des règles détaillées en ce qui concerne la tarification, le volume et la qualité des biens et services produits, ainsi que l'exercice des activités (tableau 15). Ces règles ne visent pas uniquement le fonctionnement des services d'utilité publique et celui des professions agréées, puisqu'elles peuvent aussi être fixées par des associations et Chambres professionnelles, dans le cas des professions libérales. Outre qu'elles tendent à réduire la concurrence, leur application et leur administration sont très coûteuses, en termes de ressources, aussi bien pour les entreprises réglementées que pour les organismes de réglementation.

Mécanismes de réglementation

a) *Contrôle des prix*

L'Etat dispose de larges pouvoirs en matière de réglementation des prix, mais il en fait de moins en moins usage depuis un certain nombre d'années. En vertu de

Tableau 15. **Réglementation des activités**

	Prix	Qualité	Quantité	Règles pour l'exercice des activités	Interdiction de la publicité	Interdiction de créer des succursales	Obligation contractuelle
A. Entreprises industrielles et corps de métier							
Professions soumises à l'autorisation	P	P	-	+	P	-	-
Corps de métier	-	P	-	+	-	-	-
Professions soumises à des restrictions	P	P	-	+	-	-	-
Professions libérales	+	+	+	+	+	+	+
B. Principaux secteurs économiques							
Agriculture, sylviculture	P	P	P	-	-	-	-
Industrie	-	P	-	P	-	-	-
Production d'énergie	+	P	-	+	-	-	P
Commerce, distribution	-	-	P	P	-	-	-
Transports	P	P	P	+	-	-	+
<i>Dont :</i>							
Route	-	-	P	+	-	-	-
Rail	+	-	+	+	-	-	..
Air	-	+	+	+	-	-	-
Logement	P	+	+	-	-	-	P
Télécommunications	+	+	+	-
Assurances (secteur privé)	-	+	-	+	-	-	-
Banque	-	-	-	+	-	-	-

Note : +/- : indique la présence/l'absence du type de réglementation en question.

P : indique que la réglementation est en partie du type indiqué.

.. : «sans objet».

Source: OCDE.

cette législation, les prix de 220 produits peuvent être fixés par voie officielle, notamment dans des secteurs sensibles comme l'agriculture, l'énergie, le logement et les transports publics, où les objectifs sociaux et les objectifs de redistribution du revenu occupent une place prédominante¹⁵. La fixation de prix plafonds et les modifications des structures tarifaires établies doivent être approuvées par le Comité mixte sur les prix, qui réunit les partenaires sociaux. Avec la libération progressive des prix des produits agricoles (lait et pain, par exemple) et de ceux d'autres biens et services à caractère «social», le Comité a vu son rôle diminuer.

Les dispositions officielles qui régissent la fixation des prix dans le secteur privé visent essentiellement à éviter les *prix d'éviction*, c'est-à-dire la fixation de prix inférieurs aux coûts dans le but d'évincer les concurrents. Ainsi, la loi sur les approvisionnements locaux, conçue pour protéger les petites entreprises contre les pratiques de dumping, interdit – dans le commerce de détail et de gros – la fixation de prix inférieurs aux prix d'achat (des facteurs de production). Le principal

problème qui se pose aux organismes de réglementation est d'établir une distinction entre les prix d'éviction et les baisses de prix qui sont attribuables à une meilleure efficacité et à une plus grande compétitivité. De plus, la *loi sur les rabais* interdit d'offrir des rabais de plus de 3 pour cent aux consommateurs. Dans le but de favoriser la concurrence, notamment dans le secteur de la distribution, diverses modifications ont été apportées à la législation sur les prix, à la suite surtout d'un certain nombre de décisions du Tribunal constitutionnel¹⁶:

- Tout dépassement des prix ou tarifs légaux ou réglementés est désormais considéré comme une violation de la loi sur la concurrence déloyale;
- La publicité comparative au niveau des prix n'est plus interdite (loi sur la concurrence déloyale). On estime que les petites et moyennes entreprises peuvent ainsi mener des opérations concertées de publicité sur les prix afin de mieux concurrencer les grands distributeurs;
- Bien que les rabais à la vente demeurent limités à 3 pour cent et que l'annonce de rabais excessifs fasse l'objet de sanctions plus sévères, l'offre et l'octroi d'escomptes individuels ne sont plus considérés comme des délits (les dispositions antérieures ayant été utilisées de façon abusive dans le contexte de la concurrence locale). Cette modification visait en particulier le cartel d'importateurs qui obligeaient les détaillants à accepter les prix qu'ils recommandaient, sous la menace de sanctions (refus de livraison et/ou poursuites devant les tribunaux);
- L'interdiction de vendre aux consommateurs à un prix inférieur aux coûts de revient a été généralisée, et le respect de cette règle a été rendu plus strict grâce à la possibilité de porter de telles violations devant les tribunaux compétents.

b) *La loi sur les ententes*

D'autres règles applicables au marché privé figurent dans la *loi sur les ententes*, qui vise principalement à éviter les abus mais ne repose pas explicitement sur le principe de l'interdiction tel qu'il est appliqué aux Etats-Unis, par exemple¹⁷. C'est donc l'abus de positions dominantes, et non l'existence de cartels en tant que telle, qui est interdit. Les accords de cartels, les arrangements visant à assurer l'exclusivité de la vente de certains produits et les fusions doivent être portés à la connaissance de l'Office des cartels. Les banques, les assurances (dans la mesure où elles sont sous la tutelle du Ministère des Finances) et les coopératives de producteurs et de consommateurs ne sont pas soumises aux dispositions de cette loi. De plus, bien qu'elles doivent être déclarées à l'Office des cartels, les ententes concernant les prix, la publicité et les conditions de vente sont autorisées dans le cas des

petites entreprises détenant ensemble moins de 5 pour cent du marché national et moins de 25 pour cent du marché local. Certains types d'ententes sont autorisés par voie de décret ministériel, par exemple en ce qui concerne les groupements d'achat, la R-D, les études de marchés et les services après-vente. Les dernières modifications apportées à la législation, qui ont pris effet en 1989, n'ont pas sensiblement modifié l'orientation de la politique anti-trust, si ce n'est que le concept d'entreprise en position dominante a été redéfini et que sa portée a été élargie¹⁸. En outre l'obligation de déclarer les positions dominantes à l'Office des cartels a été supprimée, tandis que les autorisations d'ententes ont été limitées à cinq ans. Il est bien stipulé que la législation sur la concurrence s'applique aux monopoles d'Etat. Il y a abus, par exemple, lorsqu'une entreprise impose directement ou indirectement des prix ou des conditions qui ne sont pas justifiés par le marché; lorsqu'elle applique à certaines entreprises des prix plus élevés ou des conditions moins favorables qu'à d'autres pour les services qu'elle offre; et lorsqu'elle passe des contrats comportant des obligations ou des services qui sont normalement sans rapport avec son activité. Toutefois, la nouvelle législation permetta au Comité mixte d'ouvrir des enquêtes sur les conditions de la concurrence dans certaines branches et de déclarer illégaux les accords de vente exclusive fondés sur les droits d'auteur. Enfin, les regroupements impliquant l'acquisition de 25 pour cent ou plus du capital d'une autre entreprise sont autorisés, mais doivent être déclarés à l'Office des cartels s'ils aboutissent à une position dominante.

La relative imprécision de la loi sur les ententes peut s'expliquer par le caractère généralement corporatiste de l'économie. Ainsi qu'on le verra plus loin, la concertation sociale a eu tendance à favoriser des conditions et des pratiques commerciales qui risquent de limiter la concurrence en contrepartie de la centralisation des négociations salariales. De plus, les plaintes auprès du Tribunal des ententes ne peuvent être déposées que par un organisme public ou par les trois principales Chambres. Toutefois, avant de parvenir au Tribunal, les plaintes peuvent d'abord être examinées par la Commission mixte sur les cartels, où les entreprises et les Chambres du travail sont représentées. Le but de cette procédure est de permettre un règlement des différends à l'amiable. Si une affaire est portée devant le Tribunal, la Commission est autorisée à donner un avis officiel au Tribunal des ententes.

c) *Réglementation indirecte des prix*

La Loi sur les ententes et le «Standesrecht» offrent des possibilités considérables de réglementation semi-officielle des prix, notamment par le biais de la recommandation de tarifs et de méthodes de calcul fournies par les Chambres. Pour les

professions libérales, ces recommandations officieuses sont importantes, mais elles sont suivies plus ou moins strictement suivant les cas. C'est ainsi que les recommandations concernant les honoraires sont moins contraignantes pour les experts-comptables et les avocats que pour les notaires, tandis que les ingénieurs de génie civil bénéficient d'un système d'honoraires minimums. Toute personne pratiquant des tarifs inférieurs à ceux qui sont recommandés s'expose à des sanctions disciplinaires de la part des Chambres. Ces dernières années, la loi sur les ententes a de plus en plus été utilisée pour promouvoir la concurrence par les prix, sans tenir compte des recommandations mentionnées ci-dessus, lorsque les prix pratiqués au niveau de l'utilisateur final étaient nettement inférieurs aux prix recommandés, et ce dans une partie importante des secteurs concernés.

d) *Autres mesures de réglementation des activités*

Les directives concernant la qualité (et aussi dans une certaine mesure, le volume) des biens et services produits, qui visent à assurer l'égalité entre tous les consommateurs, s'adressent principalement aux services d'utilité publique et à un certain nombre de professions agréées. Les Chambres et les associations professionnelles fixent souvent des normes techniques et des normes de qualité pour leurs membres et établissent des lignes directrices concernant l'exercice de certaines activités. Bien qu'elles aient pour objet de protéger les droits des consommateurs, ces règles ont souvent tendance à compliquer la prestation des services et donc à en accroître le coût. Dans certaines professions libérales, (médecins et avocats, par exemple), l'établissement de succursales et la création d'entreprises conjointes (joint ventures) ne sont pas autorisés. Par ailleurs, l'interdiction de toute publicité pour les professions libérales tend à nuire à la transparence des marchés.

Autres facteurs influant sur les structures de marché

Les subventions altèrent les conditions de la concurrence et l'allocation des ressources en modifiant les prix relatifs sur lesquels les entreprises et les ménages fondent leurs décisions économiques. D'autres effets sur l'affectation des ressources peuvent découler de la nécessité de lever des recettes supplémentaires pour financer les aides¹⁹. De surcroît, comme les subventions représentent un transfert de revenus, elles risquent de favoriser la recherche de rentes. Sauf lorsque les aides remédient à des défaillances ou imperfections du marché, la réaffectation des ressources qu'elles entraînent diminue en général le bien-être économique total. En Autriche, comme dans beaucoup d'autres pays, les subventions ont été concentrées sur les secteurs où les pressions concurrentielles internationales menaçaient

l'emploi. Les exemples les plus marquants concernent l'agriculture, la sidérurgie et les industries extractives. Selon les données des comptes nationaux, les aides ont quelque peu diminué en 1988 pour revenir à 2.9 pour cent du PIB, et ne sont pas particulièrement élevées par rapport aux autres pays.

Tableau 16. **Subventions**
En milliards de schillings

	1987	1988	1989 ¹	1990 ¹
Comptes nationaux				
Subventions fédérales	37.5	34.5	32.9	33.4
(% du PIB)	(2.5)	(2.2)	(2.0)	(1.9)
Subventions des administrations publiques	47.4	44.8	43.8	43.3
(% du PIB)	(3.2)	(2.9)	(2.6)	(2.4)
Dépenses fédérales au titre des programmes de soutien				
Subventions directes	15.2	14.7	14.3	14.3
Entreprises	5.5	5.9	5.8	5.7
Agriculture	9.8	8.8	8.5	8.6
Dépenses fiscales	19.5	20.7
Entreprises	17.1	18.0
Agriculture	2.4	2.7
Total	34.7	36.4
(% du PIB)	(2.4)	(2.4)

1. Estimations budgétaires.

Sources : Ministère des Finances, *Bundesfinanzgesetz 1989 et 1990*, et *Förderungsbericht 1988* (à paraître).

Ces dernières années, les subventions fédérales (directes et indirectes) aux entreprises se sont stabilisées en pourcentage du PIB, après avoir augmenté régulièrement pendant plus d'une décennie. En 1988, les aides directes ont représenté 0.4 pour cent du PIB, tandis que les subventions indirectes, sous la forme d'allégements fiscaux, ont atteint environ 1/4 pour cent du PIB. En 1989 et 1990, les aides directes devraient se maintenir à peu près au même niveau que les années précédentes, mais les subventions indirectes devraient diminuer par suite de la réforme fiscale de 1989. Les subventions à l'*agriculture*, selon les chiffres annoncés, sont demeurées légèrement inférieures au niveau de 1986, se maintenant toutefois au-dessus de la moyenne de la CEE (tableau 17). Le soutien direct à l'*industrie* (à l'exclusion des programmes de formation professionnelle) s'est accru de quelque 5 pour cent en 1988 pour atteindre près de 6 milliards de schillings, niveau qui devrait diminuer légèrement au cours des prochaines années. Si le total des aides est resté à peu près inchangé, les mesures défensives à caractère général ont été

Tableau 17. Subventions à l'agriculture : comparaison internationale¹
Moyenne par pays, tous produits confondus

	1979-81	1982-85	1986	1987	1988 ²
Autriche	27	30	50	53	48
Australie	9	13	16	11	10
Canada	25	31	49	46	43
CEE ³	35	35	52	51	46
Finlande	57	60	70	71	70
Japon	62	66	76	77	74
Nouvelle-Zélande	18	26	33	14	8
Suède	45	40	54	61	58
Etats-Unis	21	28	43	41	34
Total	31	35	51	50	45

1. Ce tableau indique les équivalents-subvention à la production (ESP) calculés par l'OCDE. Pour plus de détails sur le concept et la mesure des ESP, voir *Politiques nationales et échanges agricoles*, 1987, Annexe II. Pour éviter un double comptage au niveau global, les ESP nets sont définis comme les ESP bruts diminués du surcoût de l'alimentation animale lié au soutien des prix du marché dans le secteur des productions végétales.

2. Estimations.

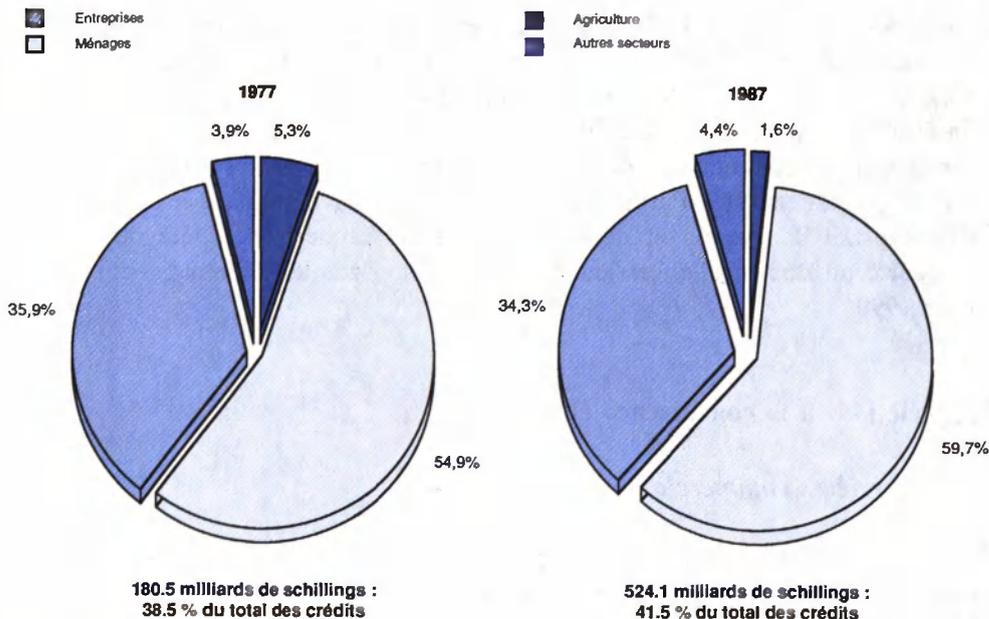
3. CEE-10 pour 1979-86, CEE-12 pour 1986-88. (L'ESP de 1986 est le même pour la CEE-10 et pour la CEE-12).

Source : OCDE, *Politiques, marchés et échanges agricoles : suivi et perspectives 1989*, Paris, 1989.

délaissées au profit d'actions offensives plus étroitement ciblées, notamment des incitations spéciales à la recherche-développement, à l'innovation et à la protection de l'environnement. Pour faciliter la sélection des projets, un Fonds pour l'innovation et la technologie a été mis en place. Un réexamen des principaux programmes d'aide a été entrepris en 1989, et le budget 1989 prévoit une réduction des aides aux petites et moyennes entreprises et au tourisme²⁰. Enfin, dans le secteur du logement, gros bénéficiaire de l'aide financière publique, la réduction du soutien s'est accompagnée d'un transfert de compétences aux Länder.

Indépendamment des subventions directes et des dépenses fiscales, le budget fédéral est grevé par l'aide financière aux industries nationalisées, qui ont enregistré des pertes d'exploitation de plus en plus lourdes à la fin des années 70 et jusqu'en 1987. Après une injection en 1987 de crédits bancaires garantis par l'Etat fédéral à raison de 2½ pour cent environ du PIB, la ponction financière sur le budget fédéral a été limitée au service de ces nouveaux emprunts (principal et intérêts) et des dettes liées aux programmes de financement de 1981/83. Les coûts budgétaires annuels du service de la dette devraient se maintenir aux alentours de 5 milliards de schillings jusqu'à la fin des années 90²¹. Une autre forme d'aide consiste à octroyer de nouveaux prêts à des conditions de faveur et des garanties publiques aux entreprises et aux particuliers (graphique 14). En 1987, 41½ pour cent de tous ces prêts ont été bonifiés d'une manière ou d'une autre, alors que ce taux était de

Graphique 14. CRÉDITS BANCAIRES BONIFIÉS, 1977 ET 1987



Source : Österreichische Nationalbank.

38½ pour cent onze ans plus tôt. La subvention implicite, c'est-à-dire l'écart entre le taux effectif et le taux du marché appliqué à l'encours des crédits, pourrait dépasser 1 pour cent du PIB. La plus grande partie de ces prêts ont été octroyés par les Länder au secteur du logement, mais les prêts bancaires bonifiés à l'industrie et au commerce, y compris les crédits à l'exportation, ont été également substantiels, puisqu'ils ont représenté quelque 38 pour cent du total.

Le programme de privatisation lancé par le gouvernement de coalition actuel avait d'abord pour objectif l'assainissement de la situation financière, les retombées bénéfiques sur l'affectation des ressources et la concurrence étant considérées comme des effets secondaires propices. De façon générale, on a estimé que l'accroissement des participations privées dans les entreprises sous contrôle de l'Etat favoriserait l'efficacité de la gestion et améliorerait la tenue des coûts.

Comme il était noté dans l'*Etude économique de l'Autriche* de l'an dernier, l'Etat a, dans la plupart des cas, gardé une participation majoritaire. Les ventes d'actifs ont culminé en 1989 à 11 $\frac{1}{4}$ milliards de schillings ($\frac{3}{4}$ pour cent du PIB), dont 8 milliards pour la cession de la Monnaie à la Nationalbank, établissement indépendant de l'Etat. La vente de 49 pour cent du capital-actions de la compagnie nationale d'électricité, engagée en 1988, aura rapporté quelque 5 $\frac{1}{4}$ milliards de schillings à la fin de 1990. La participation de l'Etat dans la compagnie aérienne nationale a été ramenée à 75 pour cent en 1988, puis à 61 pour cent environ après une augmentation de capital en 1989. Par ailleurs, la part de l'Etat fédéral dans le capital de la Creditanstalt-Bankverein et de l'Österreichische Länderbank a été ramenée à 51 pour cent. De nouvelles cessions d'actifs, peu importantes toutefois, sont prévues pour 1990.

Restrictions à la concurrence étrangère

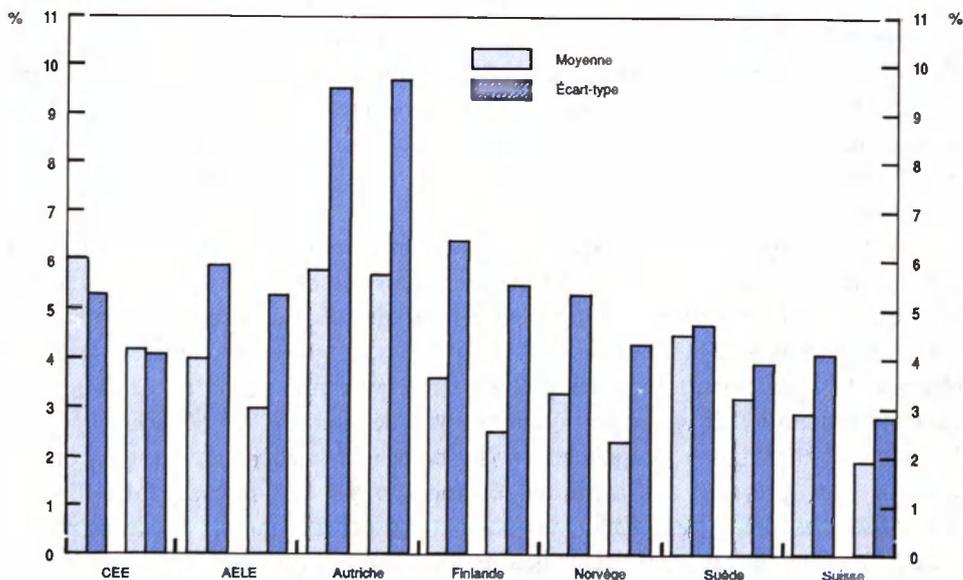
Barrières commerciales classiques

Dans un petit pays comme l'Autriche, qui ne dispose que de ressources naturelles limitées, la croissance à long terme du revenu par habitant dépend dans une large mesure d'une participation active à la division internationale du travail. Il n'est donc pas surprenant que l'Autriche ait traditionnellement eu un régime commercial ouvert et qu'elle ait été l'un des membres fondateurs de l'Association européenne de libre-échange (AELE) en 1957. En 1960, l'AELE et la Communauté économique européenne (CEE) d'alors ont toutes deux commencé à démanteler progressivement leurs barrières commerciales internes, et ce processus s'est achevé en 1968. Toutefois, étant donné l'importance des différences de traitement qui subsistaient entre les pays de l'AELE ceux et de la Communauté européenne, il était essentiel que les deux alliances se rapprochent l'une de l'autre en 1972-73, après l'élargissement de la Communauté européenne et la conclusion d'accords de libre-échange avec les autres membres de l'AELE.

Sous l'effet de l'intégration économique européenne de plus en plus poussée et des négociations commerciales qui ont eu lieu au GATT dans le cadre du « Kennedy round » et du « Tokyo round », ces dernières années les *tarifs douaniers nominaux* ont dans l'ensemble sensiblement diminué en Autriche ainsi que dans les autres pays industrialisés. Dans un certain nombre de secteurs, cependant, les droits de douane applicables aux produits en provenance de pays non européens sont encore relativement élevés. Comme ailleurs, ces barrières obligent à maintenir

des contrôles internes aux frontières, assez lourds d'un point de vue administratif, qui peuvent avoir un effet dissuasif sur les échanges, même entre des pays qui ne s'appliquent plus de droits de douane. Les droits de douane sont importants dans le cas des textiles et de la chaussure, mais ce sont sans doute les contingents fixés dans le cadre de l'Arrangement multifibres qui constituent les principales barrières. Pour ce qui est des autres *produits manufacturés*, le degré de protection contre la concurrence étrangère est relativement faible, bien que le niveau et la dispersion des tarifs douaniers, en termes nominaux, soient un peu plus importants que dans la moyenne des autres pays de l'AELE et des pays de la Communauté européenne (graphique 15). Toutefois, les tarifs douaniers nominaux applicables à près de 2 000 articles ont été unilatéralement réduits de 30 pour cent en moyenne à compter du 1^{er} janvier 1990, si bien que les niveaux des droits de douane autrichiens se sont dans l'ensemble rapprochés de ceux de la Communauté européenne.

Graphique 15. DROITS DE DOUANE NOMINAUX SUR LES PRODUITS MANUFACTURÉS¹



1. Pour chaque pays/zone, les deux premières colonnes représentent les données d'avant 1982, les deux suivantes les données postérieures à 1984.

Source : AELE, Occasional Paper, n° 13.

Les *restrictions quantitatives* des importations n'ont été utilisées que de façon très limitée, et beaucoup moins que cela n'a été le cas, en moyenne, dans les pays de la Communauté européenne (qui ont eu recours à de telles mesures en vertu du paragraphe 115 du Traité de Rome). Comme dans les autres pays de l'AELE, le secteur *agricole* est largement protégé par des restrictions quantitatives aux importations. En 1985, les prix alimentaires étaient supérieurs de 16 pour cent en moyenne à ceux de la Communauté européenne (voir plus loin). Etant donné que le degré de protection est à peu près le même que dans les pays de la Communauté européenne, cet écart de prix tient peut-être au fait que le coût des subventions à l'agriculture est supporté par les consommateurs, et qu'il correspond de ce fait à un impôt indirect, alors que dans la Communauté, cette charge correspond plus à un impôt sur le revenu.

Barrières institutionnelles

De par leur nature même, beaucoup d'activités se trouvent à l'abri de la concurrence étrangère. C'est le cas de la plupart des services publics et d'un grand nombre de services privés. Cette protection « naturelle » est due aux distances, aux coûts de transport et aux coûts de distribution. Cependant, et c'est là un point plus important, l'ouverture de l'économie est limitée par un certain nombre de protections institutionnelles et traditionnelles. Les *monopoles publics* (sel, tabac et distillerie) ont entravé les importations; de plus, le recours à des « fournisseurs privilégiés » dans le cadre des *marchés publics*, notamment dans les secteurs des télécommunications, du matériel ferroviaire et de la construction, défavorise les fournisseurs étrangers. La *fiscalité* a été utilisée pour protéger le secteur des assurances de la concurrence étrangère : les résidents peuvent conclure des contrats d'assurance avec des compagnies étrangères, mais ces contrats sont soumis à une taxe qui rend leur coût prohibitif. Les compagnies d'assurances étrangères sont néanmoins autorisées à exercer des activités en Autriche, sous réserve qu'elles respectent la réglementation nationale en matière de répartition du capital et de contrôle prudentiel. Il n'y a pratiquement plus de *contrôle des changes* depuis le 1^{er} janvier 1990, mais les dépôts en devises de résidents auprès de banques étrangères et les prêts à des banques étrangères doivent encore faire l'objet d'autorisations préalables. Enfin, les restrictions concernant la valeur nominale maximum des biens que les ressortissants autrichiens voyageant à l'étranger peuvent importer en franchise n'ont pas été modifiées depuis 1971, ce qui signifie que ces restrictions ont entraîné une diminution de ce type d'importations en termes réels²².

Certaines mesures se traduisant par le cloisonnement du marché privé peuvent fausser les choix entre approvisionnement sur le marché intérieur et approvisionnement à l'étranger. Ce problème est sans doute particulièrement net dans le cas des accords d'exclusivité pour la vente des principales catégories de biens de consommation importés comme les automobiles, le matériel photographique, la parfumerie, le matériel informatique, le matériel hi-fi et les disques, ainsi que les livres et les revues. Ces accords peuvent porter sur la gamme et la qualité des produits à importer, mais les associations professionnelles intéressées sont souvent consultées. Bien que les importations parallèles soient en principe autorisées, elles ont été découragées par la menace d'une interruption des livraisons effectuées par les importateurs exclusifs, et par le refus d'assurer un service après-vente pour les produits qui ne sont pas importés dans le cadre des accords.

L'économie politique de la réglementation

Eléments favorisant un consensus

La recherche d'une rente a été l'un des principaux motifs pour lesquels certains secteurs d'activité ont demandé à être réglementés. Le secteur de l'alimentation est un exemple assez représentatif à cet égard. Grâce à la protection dont il bénéficie, il a pu offrir des salaires plus élevés que le même secteur en Allemagne (bien que les salaires moyens y soient plus faibles pour l'ensemble de l'industrie), tout en pratiquant des prix supérieurs en moyenne de 10 pour cent supérieurs à ceux de l'Allemagne, et de 16 pour cent à ceux de la Communauté européenne²³. Cette « coalition » pour le partage des revenus entre l'industrie alimentaire, l'agriculture et les organisations syndicales concernées a permis de dégager des profits bruts supérieurs d'un tiers à ce qu'ils sont en Allemagne. On voit donc clairement le coût que représente, pour les consommateurs, l'obtention d'une rente de situation dans ce domaine²⁴.

En Autriche, ce sont surtout les Chambres, très influentes, qui demandent (et obtiennent) des mesures de protection. Les organisations centrales de salariés et d'employeurs contribuent à faire naître un intérêt commun pour des projets économiques, au-delà des préoccupations immédiates des groupes ou des secteurs. La participation active des Chambres au processus de décision politique a non seulement mis en évidence leur rôle dans le maintien de la stabilité politique et économique, mais elle les a aussi de plus en plus incitées à assumer des responsabilités

concernant des problèmes importants de politique économique et à offrir la légitimité nécessaire vis-à-vis de leurs membres. De fait, cette légitimité, jointe à une structure corporatiste centralisée et bien organisée, est à la base de l'«approche autrichienne» de la politique des revenus mise en œuvre depuis de longues années avec un relatif succès (voir l'*Etude économique de l'Autriche*, OCDE, 1988).

Toutefois, les accords conclus entre de puissants groupes d'intérêts, souvent avec le concours de l'Etat, se sont fréquemment faits aux dépens des consommateurs non organisés. La politique fiscale et les transferts ont été utilisés délibérément dans le but de dégager un consensus. Les subventions et les mesures de protection ont permis le «paiement détourné» et le soutien de certains groupes d'intérêts, facilitant ainsi le consensus. On cite souvent comme exemples les programmes de soutien aux secteurs des textiles, de l'habillement, du cuir et du papier (qui sont tous venus à expiration il y a quelques années), les mesures en faveur des transports et des industries extractives, les cartels du ciment et du papier, ainsi que les arrangements et la réglementation des prix sur le marché agricole.

Réglementation et efficacité des groupes de pression : un exemple

Tous les pays Membres ont pu constater que la réglementation persiste tant que le secteur qui en bénéficie conserve son pouvoir et son influence politiques; pour l'Autriche, cet état de choses peut être illustré par un bref historique des événements qui ont conduit à la nouvelle réglementation concernant les taxis. Au milieu de 1987, le Tribunal constitutionnel avait décidé que la vérification des besoins était contraire aux droits constitutionnels. Six mois plus tard, cependant, le gouvernement a présenté une nouvelle proposition de loi qui n'a pas été soumise au Tribunal constitutionnel, puisqu'elle a été votée à une majorité des deux tiers. Cette nouvelle loi restreint le nombre des licences au même niveau que celui qui avait été déterminé lors de la vérification précédente. Selon une étude réalisée par Lewisch²⁵, c'est là le résultat des pressions exercées par un groupe très efficace, qui est parvenu à convaincre le législateur que le marché des taxis ne pouvait pas fonctionner de façon satisfaisante, dans l'intérêt des consommateurs, s'il ne bénéficiait pas d'une large protection²⁶. De plus, par manque de temps²⁷, les autres formes possibles de réglementation du marché des taxis ont à peine été envisagées et les informations fournies par les experts techniques des Chambres n'ont pas été sérieusement remises en cause. Enfin, étant donné le chevauchement qui existe entre parlementaires et fonctionnaires dans les Chambres professionnelles, le consensus extra-parlementaire entre ces Chambres a eu un poids considérable dans le processus de décision²⁸.

Possibilités de déréglementation

Effets défavorables de la réglementation

Etant donné la diversité des réglementations et de la structure des marchés, il est difficile d'énumérer de façon systématique les effets défavorables de contrôles inadaptés dans les différents marchés. On examinera dans les paragraphes qui suivent un certain nombre d'exemples qui pourraient servir à illustrer les types de problèmes qui se posent, sans pour autant considérer que ces exemples peuvent être généralisés à l'ensemble de l'économie.

Réglementation d'un secteur « intrinsèquement concurrentiel » : les transports

Dans beaucoup de pays de l'OCDE, une partie du secteur des transports se caractérise par une forme ou une autre de contrôle public sur *l'entrée et la sortie* des entreprises et sur les *prix* et la *qualité* des services. De très nombreuses informations ont été rassemblées à l'échelon international sur les effets économiques de la réglementation du secteur des transports²⁹. Etant donné la diversité des moyens et des modes de transport, d'une part, et des moyens de réglementation, de l'autre, toute comparaison internationale des coûts économiques de la réglementation est difficile. Toutefois, l'étude de Bauer *et al.* confirme que, dans le cas des transports routiers autrichiens, les effets de la réglementation sont conformes, au moins d'un point de vue qualitatif, à ce que l'on peut aujourd'hui considérer comme des faits démontrés.

- Les *prix* des services de transport réglementés sont plus élevés que ceux des marchés concurrentiels. La différence ne s'est que rarement traduite par une augmentation des marges bénéficiaires, car la rente initialement procurée par la réglementation a généralement été absorbée par une augmentation des coûts. Les producteurs ont eu recours à des formes de concurrence hors prix et une partie de la rente a été transférée aux fournisseurs de moyens de production. De plus, les pressions en faveur de la rationalisation et de l'accroissement de l'efficacité semblent avoir été moins fortes;
- Les réglementations ont faussé la *structure des prix* par rapport à celle des coûts. Cela tient en partie à la tendance qu'ont les organes de réglementation à rechercher une uniformité des prix, ne serait-ce que pour réduire au minimum les coûts d'application du dispositif réglementaire³⁰;
- Les distorsions de la structure des prix se sont répercutées dans la *structure de la demande et de l'offre*. C'est ainsi que, souvent, des transporteurs ont

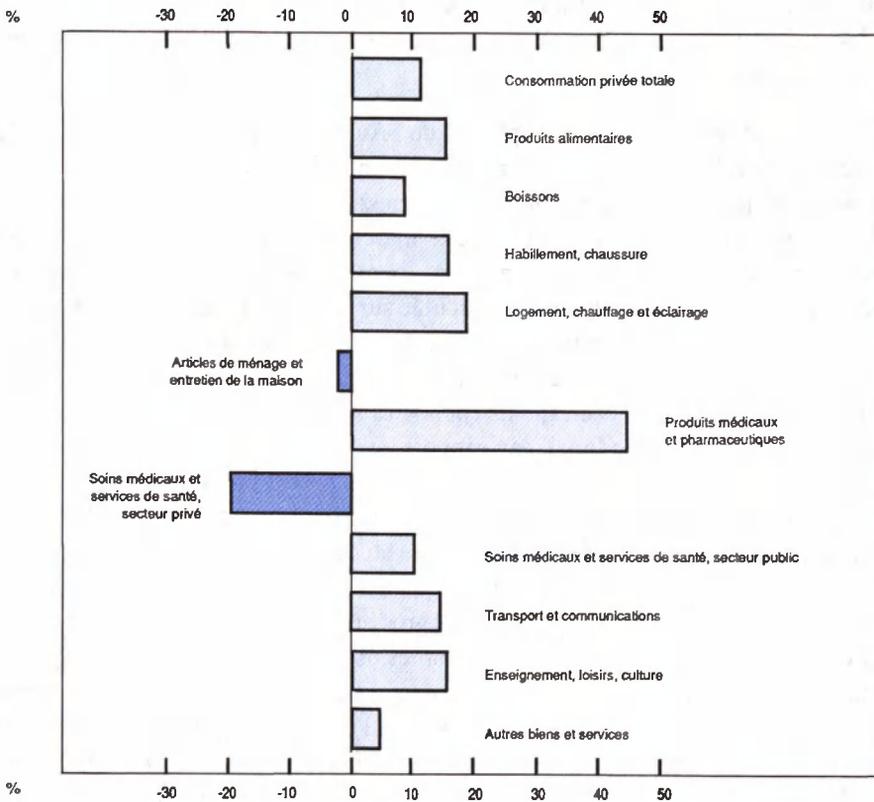
- été contraints de maintenir en service des capacités non rentables, tandis que simultanément le système de licences a sans doute retardé l'adaptation des capacités aux nouveaux besoins et aux progrès technologiques;
- Les barrières à l'entrée sur les marchés locaux, qui réduisent artificiellement l'offre, ont non seulement créé des monopoles locaux, mais aussi des marchés de «droits de propriété», comme cela a été le cas, par exemple, pour les licences de taxi au début des années 70. Une licence de taxi se négociait alors entre 180 000 et 250 000 schillings, soit 500 000 à 750 000 schillings d'aujourd'hui (environ 40 000 à 55 000 dollars des Etats-Unis), prix qui reflétait la rente de monopole due à la réduction de l'offre. Après 1981, lorsque la cession de licences a été interdite, les contrats de location se sont de plus en plus répandus;
 - L'interdiction du cabotage (possibilité pour les entreprises étrangère de desservir le marché intérieur) et la défense faite aux entreprises n'appartenant pas au secteur des transports d'exploiter de façon commerciale leurs capacités de transport non utilisées ont entraîné une sous-utilisation des capacités disponibles; aussi, malgré la création d'un marché «gris», les coûts de transport se sont maintenus à un niveau plus élevé qu'ils ne l'auraient été autrement.

Effets sur le niveau des prix

On s'accorde assez largement à reconnaître que l'Autriche est un pays où les prix sont élevés par rapport à l'Allemagne. De fait, les enquêtes sur les prix réalisées par la Chambre du travail donnent à penser que les niveaux de prix des biens de consommation onéreux, corrigés de l'incidence de la TVA, y sont sans doute de 20 à 30 pour cent plus élevés qu'en Allemagne³¹. Cette impression est confirmée par une comparaison directe des niveaux de prix au taux de change courant pour les principales catégories de produits entrant dans la consommation des ménages suivant la définition des comptes nationaux (graphique 16). En 1985, les prix alimentaires dépassaient de 16 pour cent la moyenne de la Communauté européenne, tandis que les produits pharmaceutiques étaient de près de 50 pour cent plus chers. L'écart atteignait 20 pour cent pour les produits laitiers et dépassait 30 pour cent pour les matières grasses et 15 pour cent pour la viande et les boissons non alcoolisées³².

Les différences mentionnées plus haut en ce qui concerne le cadre législatif de la fixation des prix au stade du commerce de gros et de détail n'expliquent qu'en partie les écarts de prix constatés par rapport aux autres pays. Ceux-ci tiennent

Graphique 16. NIVEAU DES PRIX À LA CONSOMMATION : COMPARAISON ENTRE L'AUTRICHE ET LA MOYENNE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE



Source : OCDE, Comptes nationaux.

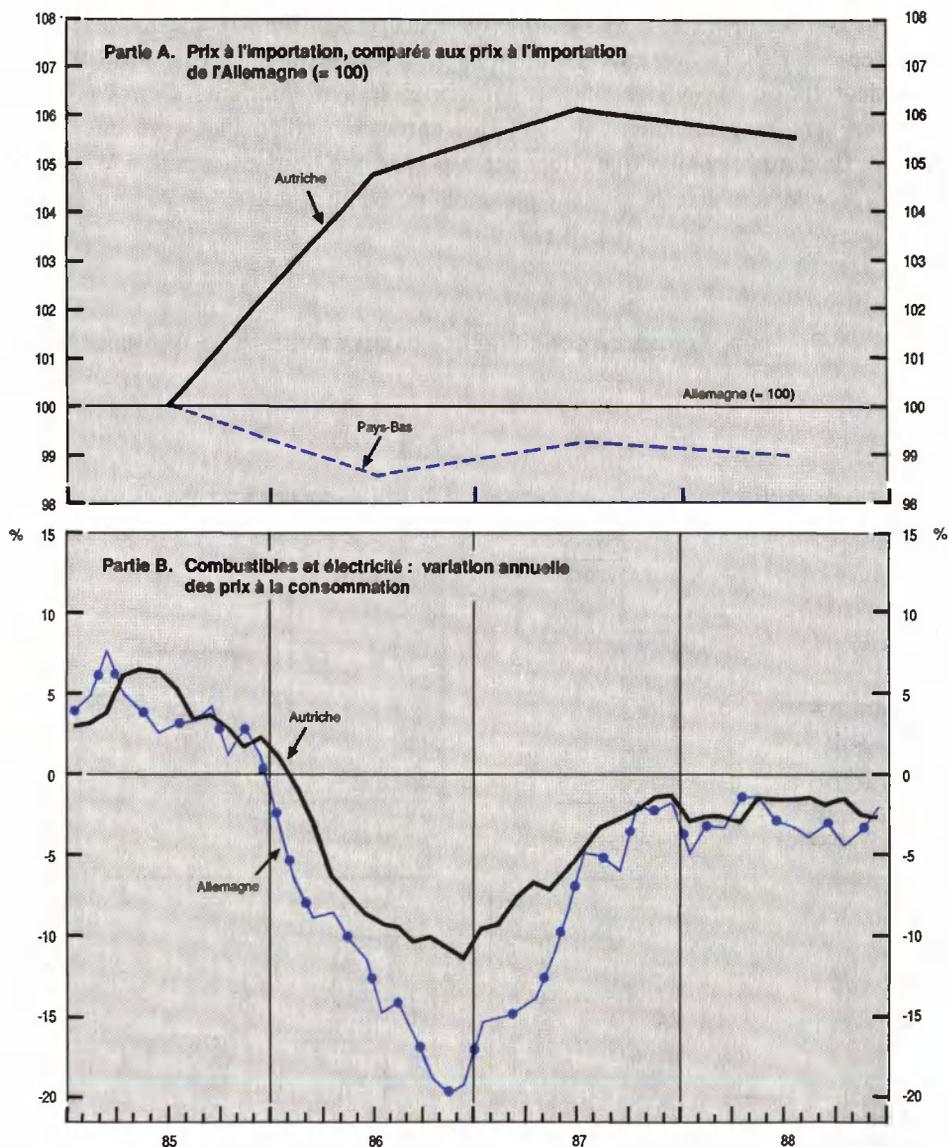
dans une plus large mesure au fait que la pression concurrentielle des supermarchés et des grandes surfaces est plus faible en Autriche, dans la mesure où les autorités locales semblent avoir davantage limité les activités de ces types d'entreprises sur les marchés locaux, parfois pour des raisons de congestion de la circulation ou de pollution. Les écarts de prix s'expliquent peut-être aussi par le fait que les prix d'achat ou les coûts facturés sont beaucoup plus élevés que, par exemple, en Allemagne³³. Pour l'ensemble de l'économie, les consommations intermédiaires

représentent 60 pour cent de la valeur de la production brute. Le pourcentage est particulièrement élevé dans le commerce de gros et de détail (85 pour cent), mais faible dans le secteur des services (40 pour cent environ). Dans les secteurs producteurs de biens non agricoles, il atteint environ 70 pour cent. Le niveau plus élevé des coûts facturés est en partie attribuable au fait que les prix d'achat et les marges sont aussi plus élevés.

Etant donné la situation géographique de l'Autriche à l'extrémité orientale de l'Europe occidentale, la taille relativement restreinte de ses entreprises et la structure oligopolistique de ses importations, les fournisseurs étrangers ont pu mener une politique de différenciation des prix entre le marché autrichien et les autres marchés d'exportation. Par exemple, les prix des livres exportés par l'Allemagne comprennent la TVA allemande, qui est répercutée sur les consommateurs autrichiens, bien que la TVA soit déductible. L'incidence de la différenciation des prix est aussi confirmée par le graphique 17 (partie supérieure), qui montre l'évolution des prix à l'importation autrichiens et néerlandais (pondérés suivant l'importance relative des différentes catégories de produits) par rapport aux prix à l'importation allemands au cours d'une période où ces trois pays ont vu leurs prix à l'importation diminuer. De fait, certaines statistiques de prix plus détaillées incitent à penser que la baisse accusée par les prix des matières premières et de l'énergie en 1986-87 a été pratiquement inférieure de moitié à celle qui s'est produite en Allemagne (9 et 16 pour cent, respectivement). Toutefois, les gros importateurs industriels d'énergie ont pu contourner le système de distribution et obtenir des rabais comparables à ceux qui ont été consentis aux entreprises des autres pays. De plus, des données relatives aux prix de détail des combustibles et de l'électricité (graphique 17, partie inférieure), montrent que la répercussion de la baisse des prix à l'importation sur les prix à la consommation a été plus faible et plus lente qu'en Allemagne. On peut donc penser qu'il existe des barrières commerciales et des obstacles à la concurrence aussi bien aux frontières qu'à l'intérieur même du pays.

Une analyse de l'évolution des coûts et des prix dans le commerce de gros et de détail par comparaison avec l'Allemagne confirme que les pressions concurrentielles sont relativement faibles en Autriche. En fait, les taux de marge appliqués sur les prix d'achat – qui représentent les coûts de main-d'œuvre, les frais généraux et les marges de profit – sont plus élevés, notamment dans le commerce de gros, où les taux de rotation des stocks sont sensiblement plus faibles (graphique 18). Les marges reflètent moins les coûts qu'en Allemagne (78 pour cent contre 88 pour cent dans le cas du commerce de détail et 81 pour cent contre 88 pour cent dans le commerce de gros), ce qui signifie que les marges bénéficiaires sont plus élevées.

Graphique 17. PRIX À L'IMPORTATION ET RÉPERCUSSION DE LEUR BAISSSE SUR LES PRIX À LA CONSOMMATION¹



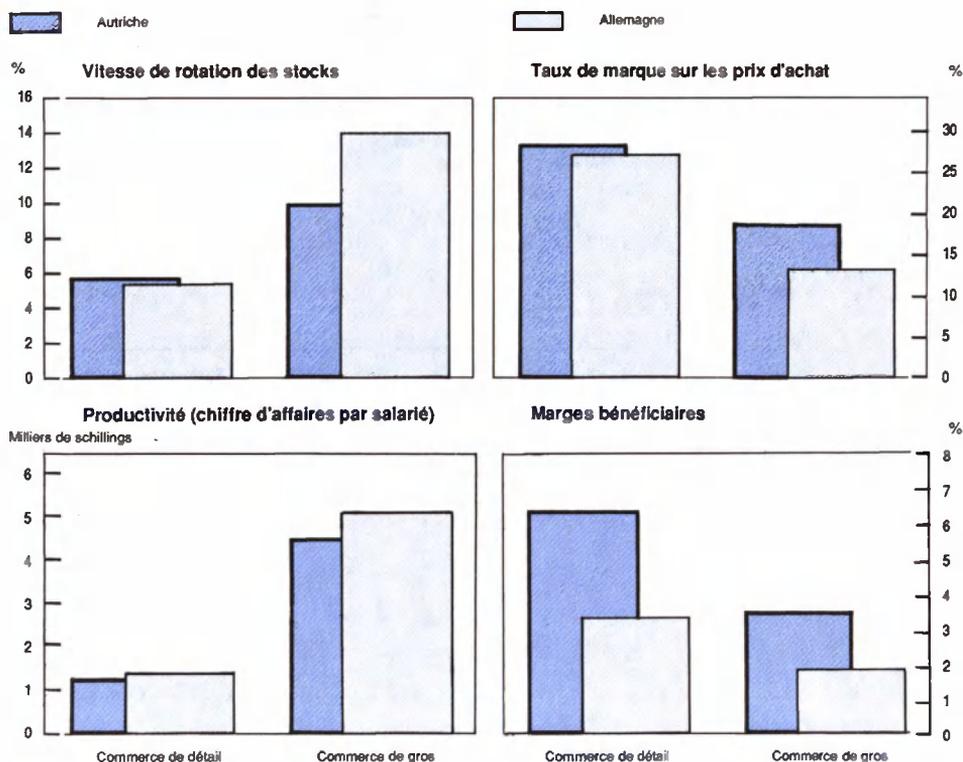
1. Prix à l'importation, calculés à l'aide de la structure des importations en termes réels de l'Allemagne, appliquée aux prix à l'importation locaux.

Sources : OCDE, Principaux indicateurs économiques et estimations de l'OCDE.

Par conséquent, les consommateurs autrichiens paient plus cher que leurs homologues allemands des produits de gamme et de qualité équivalentes.

L'efficacité apparemment moins grande du système de distribution autrichien ne tient pas uniquement à un manque de concurrence, mais reflète aussi la taille relativement réduite des entreprises autrichiennes (graphique 10). En 1987, les taux de rotation et les effectifs par entreprise étaient inférieurs d'environ 25 et 20 pour cent respectivement à ceux des entreprises allemandes, et un certain nombre de données empiriques donnent à penser que dans ce domaine les économies d'échelle sont très largement inexploitées. Selon une analyse économétrique

Graphique 18. INDICATEURS DE CONCURRENCE DANS LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION



Source : WIFO (1989), *op. cit.*

mentionnée par WIFO (1989), les différences de taux de marge peuvent s'expliquer pour les deux tiers par les différences de taille des entreprises³⁴. De fait, avec les mêmes marges bénéficiaires qu'en Allemagne, les prix de détail auraient pu être inférieurs de 10 pour cent à ce qu'ils sont.

Effets sur la structure des prix

L'un des principaux problèmes que pose la réglementation des monopoles publics – fourniture d'énergie, transports ferroviaires, télécommunications et services postaux – est l'établissement de règles de tarification appropriées. En général, les prix sont déterminés en fonction des coûts moyens, et non des coûts marginaux, ce qui a des conséquences défavorables pour l'affectation des ressources. En effet, les augmentations de coûts intervenues dans le passé ont été automatiquement avalisées, étant donné que les monopoles ne sont pas soumis au test ultime de l'efficacité, à savoir la menace de faillite. Dans certaines professions agréées, mais peut-être plus fréquemment encore dans les monopoles publics, les objectifs de redistribution des revenus ont joué un rôle important, aboutissant à l'adoption assez générale d'un système de péréquation tarifaire. Au bout du compte, l'incidence de ce système sur les revenus est toutefois très incertaine, et il peut même aboutir à des résultats inattendus. Par exemple, les subventions aux chemins de fer dans les régions où les lignes ne sont pas rentables peuvent être capitalisées dans la valeur des actifs fonciers, ce qui risque d'aller à l'encontre des objectifs de redistribution du revenu entre les régions.

Effets sur les capacités et changement technologique

L'application de systèmes de tarification destinés à couvrir les coûts peut aussi avoir des conséquences négatives pour la structure et le niveau de l'offre. Par exemple, dans le secteur de l'électricité, où les fluctuations saisonnières de la demande sont assez prononcées, la demande a été régulièrement excédentaire durant les périodes de pointe, car les prix étaient inférieurs aux coûts marginaux (en période de pointe)³⁵. Il a donc fallu continuer d'accroître les capacités afin de pouvoir répondre à la demande en période de pointe, si bien que les taux moyens d'utilisation des capacités sont faibles sur l'ensemble de l'année et que des ressources sont de ce fait gaspillées.

La pratique consistant à étaler les coûts généraux sur différents produits, même lorsque ces coûts ne concernent pas tous ces produits, aboutit à des subventions croisées. En Autriche, comme dans beaucoup d'autres pays, les services

postaux traditionnels sont partiellement financés par l'excédent des télécommunications. Cette distorsion a été accentuée par la fixation de tarifs peu élevés pour la première catégorie de services, et de tarifs élevés pour la seconde³⁶. Par comparaison avec les autres pays, c'est en Autriche que les tarifs téléphoniques à longue distance sont les plus élevés (deux fois plus qu'en Suisse et six fois plus qu'aux Pays-bas), tandis que l'envoi d'un télex coûte 50 pour cent de plus qu'en Allemagne et 15 fois plus qu'au Danemark. Pour les services postaux traditionnels, les coûts ne sont couverts qu'à 73 pour cent, contre 87 pour cent en Allemagne. De ce fait, la demande de produits à faible productivité a été artificiellement stimulée, tandis que l'augmentation de la demande de produits moins coûteux, permettant davantage d'économies d'échelle et ayant un caractère novateur a été freinée.

Certains indices plus ou moins nets donnent à penser que la réglementation a eu des effets défavorables sur le progrès technique. C'est sans doute dans les monopoles du secteur public que ces indices sont les plus manifestes, les effectifs étant notamment très excédentaires dans les chemins de fer. La poste autrichienne est un autre exemple à cet égard. Elle est seule habilitée à décider si un nouveau service doit être soumis au monopole ou s'il peut être ouvert à d'autres fournisseurs. Les investissements d'infrastructure relèvent également du monopole, et l'ampleur et le rythme du développement du réseau de communications sont déterminés en fonction de l'utilisation des capacités et des contraintes budgétaires, sans qu'il soit pratiquement tenu compte du progrès technique et du degré de rationnement que cela implique. En Autriche, le délai d'établissement d'une nouvelle connexion téléphonique est de trois mois, contre trois, six et dix-huit jours respectivement au Royaume-Uni, au Japon et en Suisse.

Développement de la concurrence et efficience économique globale

Lorsqu'on examine les moyens d'accroître la concurrence et de promouvoir l'efficience économique globale, il convient de tenir compte d'un certain nombre de considérations³⁷. Le cadre réglementaire devient de plus en plus inadapté au fil des ans, et ce pour plusieurs raisons. La plus importante d'entre elles est sans doute que le progrès technique tend à rendre artificiels les monopoles naturels, comme cela est manifeste dans le secteur des télécommunications. Ces dernières années, un certain nombre de nouvelles technologies ont été commercialisées, permettant d'offrir des produits et des services de meilleure qualité sans pour autant entraîner des économies d'échelle ou des économies de réseau au sens traditionnel : liaisons à haute

fréquence, communications par fibres optiques ou câbles large bande et par satellites. Les fournisseurs de ces nouveaux produits sont apparus dans un environnement concurrentiel qui remet en cause la notion de monopole naturel³⁸.

Ainsi qu'on l'a noté, dans nombre de cas les prises de participations publiques ont remplacé la réglementation directe. Mais cette option paraît avoir suscité des problèmes de contrôle spécifiques. Un examen du comportement des entreprises publiques révèle souvent un manque de freins budgétaires efficaces (d'où des dépassements de dépenses) ainsi que des inefficiences qui prennent la forme d'un ralentissement de l'innovation (télécommunications) ou d'une prise en compte insuffisante des externalités (production d'énergie). Ces problèmes sont dus en partie à l'absence d'objectifs bien définis pour les entreprises publiques. Par exemple, beaucoup d'observateurs ont critiqué le fait que, pendant de longues années, les problèmes d'environnement n'ont pas été pris en compte dans les décisions des compagnies publiques assurant la production d'énergie, ainsi que la quasi-absence de toute réflexion théorique en ce qui concerne la politique à long terme de l'information dans le secteur des télécommunications. Les déficits des systèmes de transport public, des services postaux et des industries nationalisées peuvent en partie s'expliquer par une mauvaise conception de la réglementation, ainsi que par des interventions politiques très fréquentes et par l'influence des groupes de pression privés. Les coûts élevés des télécommunications et de l'énergie, par rapport aux autres pays, ont incontestablement faussé la structure des incitations dans le système de tarification et favorisé les subventions croisées motivées par des raisons politiques.

Un certain nombre de conclusions générales peuvent être tirées de l'analyse qui précède. Premièrement, une réglementation excessivement détaillée tend à réduire l'efficacité économique globale plutôt qu'à la promouvoir. Deuxièmement, les réglementations à l'entrée devraient autant que possible être remplacées par des dispositions rendant les entreprises plus responsables de leurs produits, afin de protéger le consommateur, comme cela s'est d'ailleurs fait récemment en ce qui concerne le secteur des assurances. Troisièmement, la réglementation est justifiée dans les cas où d'autres stratégies, et notamment le développement de la concurrence, ne permettent pas de pallier les imperfections du marché. Quatrièmement, les monopoles légaux devraient essentiellement être limités aux cas où il existe des conditions de monopole naturel mais où l'entrée sur le marché ne peut pas être contrôlée de façon efficace, par exemple par une politique de prix appropriée. Pour les secteurs et branches où il existe une « authentique » situation de monopole, comme le secteur de la production d'électricité et (en partie) celui des transports, la question n'est pas de savoir si la réglementation doit être maintenue ou supprimée,

mais si elle offre une structure suffisamment incitative. Ainsi qu'on l'a noté plus haut, la différenciation des prix et les structures tarifaires des monopoles publics ont abouti à des subventions croisées et, par conséquent, à une surcapitalisation. Toutefois, dans le secteur de l'électricité, une nouvelle politique des prix, censée être plus «efficiente», est à l'étude. Enfin, même dans les cas où la structure des coûts d'une entreprise traduit manifestement une situation de monopole naturel (coûts fixes élevés et indivisibles), il serait possible de créer un environnement concurrentiel en rendant le marché contestable par d'autres fournisseurs potentiels.

L'argument de l'intérêt public est souvent invoqué pour justifier la réglementation de la production et/ou de la distribution des biens publics, tutélares et privés. Cependant, les objectifs sociaux et de redistribution n'ont guère de rapport avec la prévention ou la correction des dysfonctionnements du marché. Les pouvoirs souverains dont disposent les entreprises publiques, par exemple, ont rendu difficile la poursuite d'objectifs purement économiques et ont accru les possibilités de pressions politiques sur les gestionnaires. La nécessité d'une séparation plus claire entre les attributions des chefs d'entreprise et les responsabilités politiques a été reconnue dans le cadre de la restructuration récente du secteur nationalisé (voir *l'Etude économique de l'Autriche*, OCDE, 1988). On a par ailleurs supposé qu'une plus large participation privée dans les entreprises publiques pourrait contribuer à accroître leur efficacité économique et favoriser la création d'un environnement plus concurrentiel. On s'accorde également à reconnaître que les objectifs de redistribution du revenu peuvent être en conflit avec une affectation efficace des ressources, et que la poursuite d'objectifs sociaux par la réglementation peut aboutir à des résultats qui ne sont pas les plus satisfaisants. Par conséquent, la fixation des prix selon des critères sociaux et les subventions croisées devraient être remplacées autant que possible par des transferts de revenus nominaux, et les subventions à l'industrie par des politiques de restructuration plus générales.

Dans tous les pays Membres, le cadre réglementaire permet dans une certaine mesure la recherche de rentes de situation. Etant donné la structure très corporatiste de la société autrichienne et la participation très active des Chambres professionnelles au processus de décision politique, il est probable que les ententes entre organismes de réglementation et entreprises réglementées sont une pratique assez courante. De plus, il peut être difficile d'appliquer des contrôles efficaces, notamment dans le cas des entreprises publiques : les électeurs ne sont guère enclins à exercer ce type de contrôle, dont le coût est élevé; par ailleurs, les hommes politiques risquent de ne pas s'acquitter de leur mandat avec toute la conviction voulue, étant donné qu'un contrôle rigoureux est rarement avantageux d'un point de vue politique. A cet égard, il est sans doute plus «payant» pour un élu de mettre

en évidence le déficit d'une entreprise publique dans sa circonscription que de faire campagne pour un contrôle plus strict des dépenses publiques. Pour remédier à ces problèmes, on pourrait renforcer le rôle des organes de contrôle véritablement indépendants, tout en rendant la réglementation plus transparente, par exemple en diffusant des annonces dans le public.

Le gouvernement a commencé de s'attaquer à certains de ces problèmes en réformant le processus de réglementation. La Chancellerie a été chargée d'élaborer et de coordonner les réformes du système en vigueur. Les principaux objectifs sont de rendre l'administration et les législateurs plus sensibles aux incidences économiques de la réglementation, d'améliorer les possibilités d'accès des entreprises réglementées et de leur permettre de mieux comprendre la réglementation, et de rationaliser les attributions des organismes de réglementation. Un autre objectif est d'assurer la conformité avec les dispositions législatives de la Communauté européenne. L'une des principales difficultés a été d'obtenir des informations et de mettre au point des méthodologies appropriées pour évaluer les réglementations. Le gouvernement a récemment lancé un « projet de gestion publique » visant à accroître l'efficacité de l'administration. Les objectifs de ce projet sont de réaliser des économies au niveau de l'administration (le but étant d'accroître la productivité de 20 pour cent au cours des quatre prochaines années), de contribuer à un meilleur équilibre budgétaire et d'améliorer les services aux particuliers et aux entreprises. Afin que ces réformes bénéficient d'un large appui, il est prévu de préciser les responsabilités des gestionnaires et des personnels des services publics et de fixer des objectifs plus clairs en matière de performance.

III. Conclusions

Depuis deux ans et demi, l'économie autrichienne connaît une période d'expansion vigoureuse, la production s'accroissant en rythme annuel de 4 pour cent environ depuis la fin de 1987. Après l'impulsion extérieure de 1988, renforcée par l'amélioration de la compétitivité internationale, la croissance de la demande a été favorisée par la réforme de l'impôt sur le revenu de 1989, dont l'effet stimulateur s'est révélé plus important que prévu. La reprise de l'activité économique n'a suscité jusqu'ici que relativement peu de tensions : l'inflation ne s'est redressée que légèrement et le faible déficit de la balance extérieure courante est resté quasiment stable en pourcentage du PIB. Le chômage, cependant, bien qu'en diminution et à un faible niveau par rapport aux autres pays, a été difficile à maîtriser, du fait en partie d'une forte augmentation conjoncturelle de l'offre de main-d'œuvre.

Le risque d'un recul conjoncturel semble peu important aussi longtemps que l'inflation peut être contenue. L'expansion des exportations pourrait se ralentir en même temps que la croissance des marchés, alors que la progression de la demande intérieure devrait marquer le pas du fait de la reprise du phénomène d'alourdissement automatique de la fiscalité et d'un retour progressif au calme des investissements après une période de surchauffe. Cependant, le ralentissement de la demande globale devrait être modéré, compte tenu de la croissance soutenue dans les pays européens de l'OCDE et d'une tendance encore assez optimiste des plans d'investissement et des prévisions des entreprises – sans doute confortée par les événements en Europe de l'Est. Dans ces conditions, et à supposer que la croissance de la productivité se stabilise autour de son taux tendanciel estimé à 2-2½ pour cent, le ralentissement prévu de l'emploi ne permettra sans doute qu'une nouvelle réduction assez limitée du chômage. Cela devrait contribuer à empêcher une accentuation importante des tendances inflationnistes. Les termes de l'échange ne devant guère se modifier, on peut prévoir que la balance des opérations courantes restera à peu près en équilibre.

Si ces perspectives correspondent à une hypothèse moyenne, une mise en garde s'impose en ce qui concerne le risque d'inflation. Les récents accords salariaux ont

abouti à des hausses sensiblement plus élevées que celles enregistrées dans le passé et celles intervenues dans certains pays concurrents. Les profits ont fortement augmenté ces dernières années, ce qui a incité les salariés à réclamer une part plus importante des fruits de la croissance. L'un des principaux facteurs ayant contribué aux bons résultats enregistrés récemment sur le front des prix est la progression rapide de la productivité, trop rapide toutefois pour être durablement soutenue. La marge conjoncturelle de productivité étant progressivement absorbée, les pressions sur les coûts s'accroîtront, hypothéquant la capacité des entreprises autrichiennes de se montrer concurrentielles à l'étranger. Dans ces conditions, pour maintenir l'économie en équilibre, l'évolution globale des salaires doit être étroitement subordonnée à l'évolution de la productivité, soutenant ainsi la politique de monnaie forte dont le pays n'a eu qu'à se féliciter depuis de très nombreuses années.

En 1989, les évolutions budgétaires ont été compatibles avec l'objectif à moyen terme des autorités de ramener le déficit budgétaire fédéral à 2½ pour cent du PIB d'ici 1992. De 4.2 pour cent du PIB en 1988, le déficit dans l'optique de la gestion a été ramené à 3.7 pour cent, malgré les importantes réductions d'impôts prévues dans la réforme fiscale de 1989. Cependant, les recettes budgétaires ont été fortement gonflées par les ventes d'actifs et par la croissance exceptionnellement soutenue des revenus privés et des dépenses de consommation. En outre, la reprise conjoncturelle a réduit le déficit du système de sécurité sociale et, par conséquent, les besoins de financement par le budget fédéral. Les progrès sur la voie de la réduction de l'emploi dans la fonction publique et du déficit structurel du système de retraite sont toutefois restés assez décevants. Etant donné que la possibilité de réaliser de nouvelles réductions des investissements et de continuer à vendre des actifs est limitée, il sera nécessaire de poursuivre les efforts en vue de freiner la croissance des dépenses courantes si l'on veut maintenir sur les rails le processus d'assainissement budgétaire.

Les autorités, fidèles à la politique de monnaie forte, ont resserré leur action dans le domaine monétaire, suivant en cela l'évolution intervenue en Allemagne. Toutefois, les effets restrictifs exercés par le relèvement du coût du crédit ont été atténués par le recours généralisé à des crédits bonifiés. Comme on l'a noté dans les précédentes Etudes, la masse monétaire est déterminée de façon endogène par la demande de liquidités correspondant à des taux d'intérêt conformes à l'objectif des autorités en matière de change. La détermination avec laquelle cet objectif a été poursuivi a influé de façon capitale sur l'orientation de l'ensemble des valeurs nominales, freinant le cas échéant leur évolution. De fait, le lien avec le deutsche-mark a constitué pour les agents privés un point de repère opérationnel en matière

de revendications de prix et de salaires, qui assure le maintien de la compétitivité extérieure des coûts.

Compte tenu de l'importance centrale que revêt l'option de monnaie forte, l'ensemble des autres politiques de l'Autriche doivent être compatibles avec cet objectif. Cela vaut non seulement pour les politiques macro-économiques, mais aussi pour les mesures de réforme micro-économique, dont certaines pourraient en fait contribuer à améliorer la compétitivité internationale. C'est sans doute dans cette perspective qu'a été conçu le deuxième volet du programme économique à moyen terme. Il met en effet davantage l'accent sur des améliorations du côté de l'offre, y compris une réorganisation des industries nationalisées. Après une injection de crédits bancaires garantis par l'Etat (équivalent à 2½ pour cent du PIB) destinée à reconstituer les fonds propres des sociétés, les financements à travers le budget fédéral ont depuis été limités au service de ces nouveaux emprunts et des dettes résultant des programmes d'aide de 1981/83. En outre, la réforme globale de l'impôt sur le revenu mise en œuvre en 1989 a conduit à des réductions marquées des taux marginaux d'imposition tant pour les ménages que pour les sociétés et à un élargissement de l'assiette de l'impôt. Cette réforme devrait contribuer à renforcer les incitations à travailler, épargner et investir. Cependant, les progrès dans les autres domaines micro-économiques ont été moins marqués. Tandis que les dépenses fiscales ont été réduites, le montant en valeur des subventions directes aux secteurs de l'industrie et des services a été tout juste stabilisé, aussi de nouveaux efforts devraient être déployés pour inverser la précédente tendance à la hausse. La réduction récente des programmes de soutien direct de l'emploi au profit des programmes d'encouragement davantage axés sur la technologie est sans doute une bonne chose, même si cette réorientation implique une très grande sélectivité et n'est pas sans poser des problèmes.

L'Autriche ne s'est jointe que tardivement à l'action engagée au niveau international pour améliorer le fonctionnement des marchés. Elle figure, semble-t-il, parmi les économies les plus réglementées de la zone de l'OCDE. Cette situation tient en partie au cadre institutionnel. Le fort penchant corporatiste – s'il a contribué de façon décisive à maintenir l'inflation et le chômage à des taux inférieurs à la moyenne de ses partenaires commerciaux – a favorisé le maintien des obstacles à l'entrée et les ententes. Cela est peut-être le plus évident dans le secteur protégé des entreprises, notamment les professions libérales, les corps de métier, les transports intérieurs et la distribution. Par ailleurs, on devrait pouvoir améliorer considérablement l'efficacité de l'affectation des ressources dans les entreprises publiques.

Il est quasiment impossible de chiffrer les effets positifs et négatifs de la réglementation, sans parler de les comparer à ceux observés dans d'autres pays.

Toutefois, les faits de caractère essentiellement ponctuel rapportés dans le deuxième chapitre donnent à penser que la principale incidence négative de la réglementation a été de susciter une hausse des prix à la consommation. En outre, certaines données qualitatives montrent que, comme dans beaucoup d'autres pays, les entreprises publiques ont été moins promptes à tirer parti de l'évolution des technologies et que le large recours aux subventions a conduit à des distorsions dans l'affectation des ressources. De façon plus générale, il y a lieu de penser que les réglementations à l'entrée trop restrictives dans certains secteurs ont contrarié la dynamique de la croissance, retardant ainsi le processus de rattrapage entre le revenu réel par habitant de l'Autriche et celui des pays de l'OCDE les plus avancés.

Dans ce contexte, il semblerait souhaitable qu'un effort résolu soit engagé pour renforcer la concurrence sur les marchés des biens et des services. Les règles concernant les fusions et les acquisitions, les entreprises conjointes et les accords de licence devraient être fondées sur des critères économiques explicites et non sur la vague notion de l'«intérêt public». Les efforts déployés jusqu'ici pour établir un environnement plus concurrentiel ont été modestes, et dans nombre de cas ils ont fait suite à des décisions du Tribunal constitutionnel plutôt qu'à des mesures gouvernementales. Ainsi, ces dernières années, les restrictions à l'entrée résultant de la procédure de vérification des besoins du côté de l'offre ont pratiquement disparu et plusieurs mesures ont été prises pour renforcer la concurrence dans le secteur de la distribution et limiter la possibilité d'abus de position dominante. Cependant, les industries ne souhaitant pas s'adapter aux conditions concurrentielles en rapide évolution, ou n'étant pas en mesure de le faire, ont souvent cherché, et réussi, à échapper aux lois sur la concurrence. En raison de la forte influence politique institutionnalisée du système des Chambres, les initiatives dans le sens d'une politique de la concurrence plus énergique ont en général suscité des pressions hostiles plus intenses que dans la plupart des autres pays Membres. Etant donné ce handicap inhérent au penchant corporatiste marqué de l'Autriche, qui a par ailleurs été bénéfique en favorisant le consensus social et en maintenant l'inflation et le chômage à de faibles niveaux, il conviendrait d'envisager la création d'organes de contrôle plus indépendants et plus transparents, dans lesquels les intérêts des consommateurs seraient mieux représentés.

En résumé, ces deux dernières années l'économie autrichienne a affiché des résultats remarquables du point de vue de la croissance et de la stabilité, et compte tenu des perspectives actuelles d'évolution de la production et des coûts intérieurs, l'orientation macro-économique globale et le dosage des politiques sembleraient appropriés. Le ralentissement attendu de la croissance de la demande intérieure sera vraisemblablement limité, de sorte qu'il faudrait maintenant s'attacher en

priorité à supprimer les facteurs structurels qui contribuent aux écarts de prix observés par rapport aux pays voisins ainsi qu'à prévenir le risque d'une relance de la spirale des salaires et des prix intérieurs. A cet égard, des efforts plus soutenus pour faire jouer davantage la concurrence sur les marchés et pour alléger les réglementations à l'entrée trop restrictives dans certains secteurs contribueraient à renforcer la politique consensuelle en matière de revenus, qui a toujours joué un rôle essentiel dans l'instauration et le maintien de la stabilité économique en Autriche.

Notes et références

1. L'incidence de la différence entre l'évolution du marché mondial intervenue de la fin de 1988 à la fin de 1989 et celle supposée dans l'*Etude économique de l'Autriche* de l'an dernier a été évaluée en faisant tourner le modèle à l'aide de l'évolution des importations de la zone OCDE prévue dans le numéro 44 des *Perspectives Economiques*, de décembre 1988, puis en comparant le résultat à l'évolution effective.
2. Le commerce extérieur et le tourisme ont été fortement influencés par l'évolution intervenue en Hongrie – le nombre de visiteurs hongrois a atteint des chiffres records en 1988-89 à la suite de la libéralisation des formalités de sortie. Les Hongrois ont acheté essentiellement des produits importés (appareils électriques, matériel électronique et vêtements, par exemple), alors que ces achats sont comptabilisés en tant que recettes du tourisme. Depuis avril 1989, la mise en œuvre de pratiques douanières plus restrictives a mis fin à la vague de dépenses.
3. Le manque à gagner a été initialement évalué à 10 milliards de schillings (dont la moitié devait être supportée par l'administration fédérale, mais selon les estimations actuelles il atteindrait près de 15 milliards de schillings.
4. La Banque nationale a cherché à pallier les pénuries temporaires de liquidités en offrant de nouvelles possibilités de refinancement à court terme sur l'open market en janvier 1989 ainsi que des possibilités illimitées de swaps schilling/deutschemark, au taux du marché monétaire en vigueur, en juillet et octobre 1989.
5. Kramer, H. (1989), «Wachstums-, Struktur- und Wettbewerbspolitik» dans Abele, H. et al. (Ed.) «Handbuch der österreichischen Wirtschaftspolitik». Manzsche Verlags- und Universitätsbuchhandlung, Vienne 1989.
6. Cependant, il existe, semble-t-il, deux courants d'opinion dans le pays. La «déréglementation de gauche» souligne la nécessité de développer la concurrence sur les marchés de produits, tandis que la «déréglementation de droite» attache davantage d'importance à une plus grande flexibilité du temps de travail et, de façon générale, à la déréglementation du marché du travail. [Kramer (1989), *op.cit.*, pp. 153-154].
7. Voir OCDE, *Etude économique de l'Autriche*, 1986 et 1988.
8. Dans le secteur des entreprises constituées en sociétés, le nombre des sociétés par actions est relativement faible comparé à celui des sociétés à responsabilité limitée, particulièrement nombreuses parmi les entreprises multinationales. En 1986, sur plus de 1 900 firmes sous contrôle étranger partiel ou total, on ne comptait que 174 sociétés par actions, contre plus de 1 400 sociétés à responsabilité limitée.

9. L'efficience d'un marché donné ne dépend pas nécessairement du nombre des concurrents : en effet, seules les entreprises les plus efficaces résistent à la concurrence et déterminent la structure du marché.
10. On peut définir la réglementation comme un instrument permettant d'agir sur la propriété des moyens de production (par exemple par la nationalisation), sur la manière dont ces moyens sont utilisés (par exemple par la fixation de normes de qualité obligatoires) ou sur les conditions dans lesquelles la production est commercialisée ou distribuée. A partir de cette définition large, la présente Etude met l'accent sur les réglementations «économiques», qui affectent les résultats des entreprises dans certaines industries, à l'exclusion de la réglementation «sociale» (notamment les mesures de protection de l'environnement ou les réglementations en matière de santé et de sécurité), qui fixe des normes applicables à un large éventail d'activités.
11. Voir OCDE (1989), *Formation professionnelle en fonction des besoins futurs : l'Autriche, la Finlande et le Royaume-Uni*.
12. Ce graphique, ainsi que l'essentiel de la description des aspects institutionnels de la réglementation dans les secteurs des Gewerbe et des transports, s'inspirent largement de l'étude de Bauer J.M. *et al.* (1989). «Möglichkeiten des Einsatzes von Deregulierungsmaßnahmen als wirtschaftliches Instrument im Bereich des Gewerbes und freien Berufe in Österreich», Studie im Auftrag des Bundesministerium für Finanzen. Vienne, 1989.
13. Voir Bauer *et al.* (1989), *op. cit.* pp. 21-22.
14. Voir Bauer *et al.* (1989 *op. cit.* pp. 81 et suivantes.)
15. Il est prévu de scinder cette loi en trois textes législatifs indépendants, à savoir une loi sur le contrôle des prix dans les cas exceptionnels, une loi sur les prix de l'énergie, et une loi sur le marquage des prix.
16. Voir Hanreich, H. (1988), «Neuregelungen im österreichischen Wettbewerbsrecht», ÖZW 1988/4, pp. 108-119, et Szopo, P. (1988), «Folgen einer EG-Annäherung für Wirtschaftsförderung und Wettbewerbspolitik» : Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung, WIFO Gutachten, Vienne, 1988.
17. Pour un tour d'horizon de la législation anti-trust en vigueur dans divers pays, voir Reitzner, R. (1989), «Fusionskontrolle - Ein Instrument der Wirtschaftspolitik», *Wirtschaft und Gesellschaft*, 3/89, Vienne, 1989 et Szopo (1988), *op. cit.*
18. Les fusions permettant à des entreprises de détenir plus de 5 pour cent du marché national tombent sous le coup de la Loi sur les ententes. On considère qu'il y a position dominante s'il existe, au maximum, deux entreprises détenant plus de 5 pour cent du marché ou si une entreprise appartient au groupe des quatre plus grandes entreprises se partageant plus de 80 pour cent du marché. La notion de position dominante a été étendue aux entreprises qui peuvent exercer une influence importante sur les conditions dans lesquelles opèrent leurs concurrents et, en particulier, sur l'accès de ceux-ci au marché des biens de production et des facteurs de production ainsi que sur les conditions d'accès au marché en général.
19. Pour une analyse détaillée des effets macro-économiques des subventions, voir «Les aides à l'industrie dans les pays de l'OCDE», CPE/WP1(89)7.

20. La part des recettes de l'impôt sur les sociétés affectée au soutien de ces entreprises sera progressivement ramenée de 7½ à 5 pour cent en 1992.
21. En 1988, les intérêts ont représenté les trois quarts de la ponction totale sur le budget fédéral, le reste consistant en remboursements du principal.
22. Depuis 1971, les Autrichiens voyageant à l'étranger sont autorisés à importer des marchandises en franchise jusqu'à concurrence de 1 000 schillings (environ 80 dollars des Etats-Unis).
23. Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung (1989) «*Auswirkungen einer EG-Mitgliedschaft auf die Preis- und Kostentwicklung in Österreich*», Studie im Auftrag des Bundesministeriums für Finanzen, Vienne, novembre 1989.
24. Pour une analyse de ces concepts, voir Olson, M. (1982), «*The Rise and Decline of Nations*», Yale University Press, Newhaven et Londres, 1982.
25. Lewish, P. (1989) : «*Erwerbsfreiheit und Bedarfsprüfung*», *Marktwirtschaftliche Schriften des Carl Mengers Institutes*, Carl Menger Institut, Vienne, 1989.
26. Les conditions nécessaires à la création et au maintien d'un groupe de pression efficace étaient réunies : le nombre d'entreprises de taxis était relativement limité et les consommateurs et les artisans qui n'avaient pas eu accès au marché ne pouvaient pas se regrouper ou avaient des difficultés à le faire en raison du coût des informations et de l'organisation nécessaires.
27. La vérification des besoins a été déclarée inconstitutionnelle le 23 juin 1986, avec effet au 1^{er} juin 1987.
28. Voir Lewisch, *op. cit.*, en particulier pp. 29-33.
29. Voir OCDE (1987), *Ajustement structurel et performance de l'économie*, Paris, 1987, pp. 320-321.
30. Toutefois, dans le cas du transport de passagers, ces distorsions tiennent aussi au fait que la structure des prix est utilisée comme instrument de politique régionale, notamment pour assurer une péréquation entre les régions où les coûts sont faibles et celles où ils sont plus élevés.
31. Voir, par exemple, Arbeitskammer (1986), «*Preisvergleich - München, Wien, Salzburg, Linz*», Kammer für Arbeiter und Angestellte, Vienne 1986.
32. Wieser, T. (1989), «*Price level differences in the European Economic Space*» *EFTA Occasional Paper*, N° 29, Genève, 1989.
33. Voir WIFO (1989), *op. cit.*, pp. 29 et suivantes.
34. WIFO, *op. cit.*, pp. 33-34.
35. Voir Humer, H.J. (1986), «*Tarifgestaltung und wirtschaftlicher Ressourceneinsatz in der Elektrizitätswirtschaft*», dans *Wirtschaftspolitische Blätter*, vol. 33, 1986, N° 6, pp. 721-729.
36. Altman, A. et Manfred Gantner (1989), «*Gewinne der österreichischen Post auf Kosten von Wirtschaftswachstum und Wohlstand?*» dans *Wirtschaftspolitische Blätter*, vol. 36, 1989, N°%, pp. 542-556.

37. Voir notamment Teufelsbauer, W. (1986), «Bremsen lockern statt Gasgeben. Ein Plädoyer für eine seriöse Deregulierungsdiskussion in Österreich» *Wirtschaftspolitische Blätter*, vol. 33, 1986, N° 6, pp. 708-721.
38. Voir «Les problèmes structurels dans l'examen annuel des pays», Rapport du Comité EDR au Comité de politique économique (année 1988), EDR(88)23.

Annexe I
Chronologie économique

1987

Janvier

Entrée en vigueur de la nouvelle loi bancaire. Ses principales dispositions sont les suivantes :

- Le ratio de fonds propres applicable aux banques est porté à $4\frac{1}{2}$ pour cent du *total* des actifs du bilan;
- Nouvelles réglementations en faveur du capital-risque.

La Banque Nationale d'Autriche abaisse le taux d'escompte et le taux Lombard de $\frac{1}{2}$ point pour les ramener à $3\frac{1}{2}$ pour cent et 5 pour cent respectivement, à la suite d'une mesure similaire de la Bundesbank.

Février

Les banques abaissent le taux minimum de rémunération des dépôts d'épargne de $\frac{1}{4}$ de point pour le ramener à $3\frac{1}{4}$ pour cent.

Mars

Le budget fédéral voté pour 1987 prévoit un déficit net de 74.7 milliards de schillings, soit 5 pour cent du PIB.

Juin

Le plafond de déductibilité totale des achats de titres est ramené à 30 000 schillings pour les actions nouvellement émises et à 22 500 schillings pour les certificats de participation.

Juillet

Les banques abaissent de $\frac{3}{8}$ de point le taux d'intérêt minimum servi sur les dépôts d'épargne pour le ramener à $2\frac{7}{8}$ pour cent.

La taxe sur les acquisitions de propriétés foncières est ramenée de 8 à $3\frac{1}{2}$ pour cent.

Décembre

Le Parlement vote le budget fédéral pour 1988. Le déficit prévu est de 71.1 milliards de schillings, soit 4.6 pour cent du PIB.

La Banque nationale d'Autriche abaisse de $\frac{1}{2}$ point le taux d'escompte et le taux Lombard pour les ramener à 3 et $4\frac{1}{2}$ pour cent respectivement, à la suite de mesures similaires prises par d'autres banques centrales européennes.

Les banques abaissent de $\frac{1}{4}$ de point le taux d'intérêt minimum servi sur les dépôts d'épargne pour le ramener à $2\frac{5}{8}$ pour cent.

1988

Juin

La Banque nationale d'Autriche relève le taux d'escompte de $\frac{1}{2}$ point pour le porter à $3\frac{1}{2}$ pour cent.

Juillet

Le Parlement adopte la réforme fiscale, qui prévoit l'entrée en vigueur de nouveaux taux d'imposition au 1^{er} janvier 1989.

La Banque nationale d'Autriche relève le taux Lombard de $\frac{1}{2}$ point et le porte à 5 pour cent.

Août

Les banques relèvent le taux minimum servi sur les taux d'épargne de $\frac{1}{4}$ de point pour le porter à $2\frac{7}{8}$ pour cent.

La Banque nationale d'Autriche relève le taux d'escompte de $\frac{1}{2}$ point pour le porter à 4 pour cent.

Novembre

Le Parlement vote une nouvelle loi sur la redistribution du revenu entre les différents niveaux d'administration pour la période 1989-92.

Décembre

La Banque nationale d'Autriche relève le taux Lombard de $\frac{1}{2}$ point pour le porter à $5\frac{1}{2}$ pour cent, après une mesure similaire prise par la Bundesbank.

Le budget fédéral pour 1989 adopté par le Parlement prévoit un déficit net de 66.1 milliards de schillings, soit 4 pour cent du PIB.

1989

Janvier

Certains intérêts de l'épargne sont exonérés de l'impôt sur le revenu d'intérêts.

Le taux de cotisation à la caisse de retraite du secteur public est majoré de $\frac{1}{4}$ de point et porté à $9\frac{3}{4}$ pour cent.

La Banque nationale d'Autriche relève de $\frac{1}{2}$ point le taux d'escompte et le taux Lombard pour les porter à $4\frac{1}{2}$ et 6 pour cent respectivement, à la suite de mesures similaires prises par plusieurs banques centrales européennes.

Février

De nouvelles mesures sont prises pour démanteler les contrôles de change, avec notamment la libéralisation des mouvements de capitaux à long terme.

Mars

Les banques relèvent le taux minimum servi sur les dépôts d'épargne de $\frac{1}{8}$ de point pour le porter à 3 pour cent.

Avril

La Banque nationale d'Autriche relève le taux d'escompte et le taux Lombard de $\frac{1}{2}$ point pour les porter à 5 pour cent et $6\frac{1}{2}$ pour cent respectivement, suite à des décisions similaires de la Bundesbank.

Juin

Le Parlement adopte une modification de la loi sur le chômage, qui vise à améliorer les conditions d'entrée des jeunes, des chômeurs de longue durée et d'autres catégories particulières de chômeurs. Les cotisations patronales et salariales à la caisse d'assurance-chômage sont ramenées de 5.2 pour cent à 4.4 pour cent à compter du second semestre de 1990.

La Banque nationale d'Autriche porte le taux d'escompte et le taux Lombard à $5\frac{1}{2}$ pour cent et $7\frac{1}{2}$ pour cent respectivement, à la suite de décisions similaires prises par d'autres banques centrales européennes.

L'Ordnungspolitische Vereinbarungen (OPC), qui régissait les conditions de concurrence dans le secteur bancaire depuis mars 1985, cesse d'être en vigueur.

Juillet

Le gouvernement fédéral présente une demande d'adhésion de l'Autriche à la Communauté européenne.

Le Fonds européen de coopération monétaire classe la Banque nationale d'Autriche parmi les «Autres détenteurs d'écus».

Octobre

La Banque nationale d'Autriche relève de 1 point le taux d'escompte et le taux Lombard pour les porter à $6\frac{1}{2}$ et $8\frac{1}{2}$ pour cent respectivement, à la suite de mesures similaires prises par d'autres banques centrales européennes.

ANNEXE STATISTIQUE

Tableau A. Produit intérieur brut
Milliards de schillings

	1984	1985	1986	1987	1988	1984	1985	1986	1987	1988
	Aux prix courants					Aux prix de 1983				
Dépense :										
Consommation privée	733.2	775.5	803.2	835.1	874.8	694.3	710.9	722.0	743.9	765.9
Consommation publique	237.8	255.0	270.7	280.4	289.1	227.4	231.8	235.7	236.6	238.2
Formation intérieure brute de capital fixe	282.9	304.4	323.2	340.8	369.1	275.2	289.0	298.9	307.4	325.3
Construction ¹	163.2	168.7	179.0	192.2	209.2	159.2	161.4	166.4	173.7	184.0
Équipement et matériel ¹	119.7	135.7	144.1	148.6	159.9	116.1	127.6	132.5	133.7	141.2
Variation de stocks, y compris erreurs et omissions	21.0	11.2	5.3	14.1	33.0	20.5	12.3	9.5	14.2	33.9
Exportations de biens et services	497.6	549.1	523.0	527.2	586.8	477.1	510.0	496.1	508.0	552.9
Moins : Importations de biens et services	495.7	546.8	509.8	519.8	582.1	476.9	506.4	500.5	523.8	576.2
Produit intérieur brut aux prix du marché	1 276.8	1 348.4	1 415.5	1 477.8	1 570.6	1 217.6	1 247.5	1 261.8	1 286.4	1 339.9
Origine par secteur :										
Agriculture, sylviculture et pêche	48.7	45.0	47.4	49.2	50.1	46.4	44.2	44.9	45.3	47.1
Industries manufacturières et extractives	345.6	368.7	381.9	389.9	424.0	337.3	349.8	351.3	351.7	371.4
Construction	87.1	89.1	93.3	99.5	107.2	86.3	86.8	87.8	89.3	93.4
Autres	795.4	845.7	892.9	939.1	989.4	747.5	766.7	777.8	800.1	827.9
	Aux prix courants					Aux prix courants, en %				
Répartition du revenu national net :										
Rémunération des salariés et employés	676.3	717.1	761.2	792.7	821.9	72.7	72.6	73.2	73.2	71.2
Revenus de la propriété et de l'entreprise, et épargne des sociétés	265.2	280.1	293.4	310.7	356.3	28.5	28.4	28.2	28.7	30.9
Impôts directs des sociétés	22.3	25.8	26.5	26.1	27.4	2.4	2.6	2.5	2.4	2.4
Revenus échéant à l'Etat au titre de la propriété et de l'entreprise	23.0	26.2	25.9	29.4	29.0	2.5	2.7	2.5	2.7	2.5
Moins : Intérêts de la dette publique et du crédit à la consommation	57.0	62.1	67.6	75.6	80.6	6.1	6.3	6.5	7.0	7.0
Revenu national net	929.8	987.1	1 039.4	1 083.2	1 153.9	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

1. TVA non comprise.

Sources : Österreichisches Statistisches Zentralamt, et Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung.

Tableau B. Revenus et dépenses des administrations publiques

Milliards de schillings

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Excédent net d'exploitation et revenu de la propriété à recevoir	18.5	22.4	22.7	22.4	23.1	26.2	25.9	29.4	29.0
Indemnités d'assurance-dommages	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
Impôts indirects	162.8	174.4	185.0	197.1	216.1	225.9	234.0	245.2	253.6
Impôts directs	128.4	144.2	149.5	156.6	173.7	193.7	203.7	203.3	214.6
Redevances obligatoires, amendes et pénalités	2.9	3.4	3.4	3.7	4.1	3.8	3.9	3.9	4.1
Cotisations à la Sécurité sociale	124.6	133.4	139.8	145.5	155.5	167.8	176.0	183.3	191.9
Cotisations sociales imputées	23.7	25.9	28.8	30.9	32.8	35.3	37.6	39.6	40.9
Transferts courants n.d.a. en provenance du reste du monde	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.6
Ressources courantes	461.7	504.4	529.9	557.1	606.1	653.5	682.1	705.7	734.9
Consommation finale	178.7	195.2	214.3	226.9	237.8	255.0	270.7	280.4	289.1
Revenus de la propriété à payer	24.7	29.3	35.2	36.6	43.1	47.8	51.9	58.4	61.3
Primes nettes d'assurance-dommages	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
Subventions d'exploitation	30.0	32.1	34.3	35.4	35.9	39.2	46.0	47.4	44.8
Prestations sociales directes des employeurs et allocations d'assistance	94.5	103.4	112.6	121.5	130.8	142.3	151.1	161.5	167.6
Transferts courants aux institutions privées sans but lucratif au service des ménages	56.2	60.1	67.0	69.9	72.3	76.3	80.4	87.0	85.6
Prestations sociales directes des employeurs	38.6	42.3	46.1	49.2	52.3	56.2	59.9	63.4	66.1
Transferts courants n.d.a. au reste du monde	2.5	2.7	3.0	3.2	3.5	3.6	3.8	3.9	4.0
Emplois courants	425.4	465.3	512.7	542.9	575.8	620.7	664.1	702.2	718.8
Epargne nette	36.3	39.1	17.1	14.2	30.3	32.9	18.0	3.5	16.1
Consommation de capital fixe	7.5	8.4	9.1	9.6	10.1	10.7	11.3	11.6	11.8
Transferts en capital reçus, nets	-16.5	-20.3	-20.0	-24.9	-25.2	-27.1	-27.5	-26.8	-25.4
Des autres secteurs résidents	-16.4	-20.2	-19.9	-24.8	-25.2	-27.1	-27.5	-26.8	-25.4
Du reste du monde	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement de l'accumulation brute	27.3	27.2	6.3	-1.1	15.2	16.4	1.7	-11.8	2.5
Formation brute de capital	41.6	43.8	42.9	45.2	46.3	48.0	52.1	50.6	50.3
Achats, nets des ventes, de terrains	2.6	1.9	1.8	1.7	1.7	1.8	2.2	0.7	0.9
Capacité ou besoin de financement	-16.9	-18.6	-38.5	-47.9	-32.8	-33.4	-52.5	-63.1	-48.7

Source : Bundesministerium für Finanzen.

Tableau C. **Production, emploi, salaires et productivité dans l'industrie**

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Production industrielle, corrigée des variations des heures de travail (1985 = 100)											
Total	83.4	89.8	92.2	90.7	90.0	90.9	95.6	100.0	101.1	102.1	106.6
Biens d'investissement	69.7	83.6	87.3	85.1	88.5	86.7	89.0	100.0	103.4	95.5	101.0
Biens de consommation	87.5	89.7	93.2	91.7	91.7	92.4	97.4	100.0	100.5	99.0	99.0
Emploi, milliers¹	623	620	627	614	589	565	561	562	559	544	533
Traitements et productivité :											
Gains horaires bruts par salarié (schillings)	64	68	73	78	83	87	90	95	99	104	108
Gains mensuels bruts par salarié (schillings)	12 835	13 638	14 624	15 769	16 869	17 740	18 626	19 755	20 713	21 504	22 339
Production par heure (1970 = 100)	162.7	174.4	177.7	179.0	186.6	198.6	208.2	217.6	225.6	236.2	256.0
Traitements et salaires par unité de production (1970 = 100)	177.9	175.9	184.2	199.1	205.9	204.9	203.5	206.7	213.6	216.3	206.7

1. Y compris le personnel administratif.

Sources : Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung, et Österreichisches Statistisches Zentralamt.

Tableau D. Ventes au détail et prix
(1985 = 100)

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Ventes au détail :	67.3	73.2	78.4	83.3	87.9	94.7	95.5	100	100.7	103.6	108.8
<i>dont</i> : Biens durables	66.8	74.5	79.2	80.0	84.1	97.8	90.5	100	108.0	113.0	125.1
Prix :											
Prix à la consommation											
Total	71.5	74.1	78.8	84.2	88.7	91.7	96.9	100	101.7	103.1	105.1
Denrées alimentaires	76.1	78.1	81.6	86.4	90.3	92.6	97.8	100	102.4	103.2	103.9
Loyers	64.2	66.9	69.9	74.4	81.2	88.8	95.0	100	103.2	106.5	108.8
Autres biens et services	71.2	73.9	79.2	84.8	89.1	91.6	96.7	100	101.0	92.6	94.5
Prix de gros											
Total	74.0	77.1	83.8	90.5	93.4	94.0	97.5	100	94.8	92.8	92.6
Produits agricoles	77.0	79.8	86.8	94.0	94.4	94.2	98.0	100	90.9	94.5	93.3
Produits alimentaires	79.6	80.4	82.4	84.8	89.3	91.6	96.7	100	100.1	97.4	96.6
Coûts de la construction (bâtiments résidentiels)	70.1	73.8	79.4	86.1	91.6	94.9	98.3	100	101.7	105.4	108.8

Sources : Österreichisches Statistisches Zentralamt, et Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung.

Tableau E. Monnaie et crédit¹Fin de période
Milliards de schillings

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Taux d'intérêts (pour cent)										
Taux d'escompte	3.75	6.75	6.75	4.75	3.75	4.50	4.00	4.00	3.00	4.00
Rendement moyen sur les obligations ²	7.91	9.07	10.37	9.83	8.15	7.98	7.74	7.30	6.86	6.58
Disponibilités monétaires et réserves d'or et de devises										
Circulation monétaire	85.6	92.9	96.0	100.3	109.9	112.4	113.9	118.0	123.0	128.8
Dépôts du secteur non bancaire	40.7	39.0	45.5	46.1	46.9	48.8	46.6	53.0	43.6	39.6
Réserves brutes à vue de la Banque Nationale	83.5	105.0	115.5	118.7	114.2	118.6	110.5	115.0	114.9	123.4
<i>dont : Or</i>	39.4	39.4	39.4	39.4	39.4	39.4	39.4	39.5	39.5	39.5
Établissements de crédits										
Crédits au secteur intérieur non bancaire	685.4	773.5	867.6	934.7	1 000.9	1 114.4	1 211.7	1 333.6	1 438.2	1 549.3
Dépôts du secteur non bancaire	636.2	707.0	785.0	879.2	928.0	989.4	1 058.2	1 170.7	1 259.1	1 312.4
A vue	73.6	83.6	76.7	87.7	97.5	102.7	107.5	113.5	129.1	142.3
A terme ³	90.8	79.6	89.4	98.5	109.9	113.9	124.1	162.8	176.3	174.4
Épargne	471.8	543.8	618.9	693.0	720.6	772.8	826.6	894.4	953.7	995.7
Portefeuille : bons du Trésor autrichien	23.0	28.4	27.8	40.9	45.1	46.2	41.0	41.0	51.2	46.9
Portefeuille : autres titres autrichiens	155.7	175.9	181.6	200.4	224.2	228.2	233.1	249.9	287.0	319.5
Avoirs extérieurs	242.5	313.7	381.9	453.6	542.6	633.5	695.9	737.6	751.7	816.9
Engagements <i>vis-à-vis</i> de l'étranger	257.6	362.4	436.2	478.8	559.5	676.7	724.6	772.4	794.7	884.2

1. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

2. Rendement effectif moyen des obligations en circulation.

3. Y compris les emprunts émis par les banques.

Sources : Österreichische Nationalbank, et Österreichische Länderbank.

Tableau F. Le budget fédéral
 Dans l'optique de la comptabilité nationale
 Milliards de schillings

	Résultats							
	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
1. Recettes courantes	248.6	260.5	278.0	306.1	330.2	343.8	354.8	387.9
Impôts directs sur les ménages	70.6	74.7	79.8	92.0	102.1	107.6	105.1	130.0
Impôts indirects	123.2	130.5	139.7	151.5	157.9	164.0	173.1	178.7
Impôts sur les sociétés	16.2	14.8	15.8	17.6	20.2	20.4	19.9	21.0
Revenus de la propriété et de l'entreprise	15.8	15.9	16.0	16.7	18.9	18.8	22.4	22.0
Transferts courants en provenance de l'étranger	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3
Autres	22.7	24.4	26.4	28.0	30.8	32.6	34.0	36.0
2. Dépenses courantes	242.3	275.4	300.1	316.2	340.4	367.5	392.1	399.0
Biens et services	70	78.8	85.1	89.2	95.6	101.2	102.0	104.4
Subventions	22.9	26.1	27.4	27.8	30.0	36.4	37.5	34.5
Dette publique	20.6	25.3	27.0	33.8	38.4	42.7	49.4	52.8
Transferts à l'étranger	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1
Transferts aux collectivités publiques	54.2	62.8	74.7	76.8	82.0	87.6	96.3	101.1
Transferts aux ménages	47.5	52.9	54.7	55.7	59.3	62.3	67.6	65.1
Autres	26.4	28.5	30.3	32.1	34.2	36.3	38.4	39.9
3. Épargne publique nette (1 - 2)	6.3	-14.9	-22.1	-10.1	-10.2	-23.8	-37.3	-11.1
4. Amortissements	1.9	2.1	2.2	2.3	2.4	2.6	2.6	2.7
5. Épargne brute (3 + 4)	8.2	-12.8	-19.9	-7.8	-7.8	-21.2	-34.7	-8.4
6. Formation brute de capital fixe	14.9	14.1	17.0	18.0	17.8	18.5	15.5	15.2
7. Solde des opérations exerçant une influence sur le revenu (5 - 6)	-6.7	-26.9	-36.9	-25.8	-25.6	-39.7	-50.2	-23.6
8. Transferts de capitaux (nets)	16.4	16.5	22.9	22.6	23.7	24.4	23.2	36.7
9. Solde des opérations financières (7 - 8)	-23.0	-43.3	-59.7	-48.3	-49.3	-64.1	-73.4	-60.3

Source : Österreichisches Statistisches Zentralamt.

Tableau G. Balance des paiements

Millions de schillings

	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Balance commerciale¹	-50 675	-58 658	-87 483	-77 130	-62 613	-70 753	-76 784	-67 669	-62 231	-65 697	-70 368
Exportations	194 073	227 474	247 787	284 659	267 722	278 181	324 606	366 544	342 659	342 714	375 541
Importations	244 748	286 132	335 270	361 789	330 335	348 934	401 390	434 213	404 890	408 411	445 909
Services, net	30 466	34 855	42 158	41 393	46 158	40 434	48 429	49 085	42 007	40 354	45 062
Voyages à l'étranger, net	32 931	35 374	42 939	46 398	49 234	42 334	48 529	48 853	44 884	41 349	46 726
Recettes	68 551	75 010	83 363	90 952	95 031	94 386	101 026	105 186	106 195	112 030	124 617
Dépenses	35 620	39 636	40 424	44 554	45 797	52 052	52 497	56 333	61 311	70 681	77 891
Revenus d'investissements, net	-7 071	-6 442	-6 838	-7 442	-6 962	-6 696	-7 030	-5 334	-10 104	-10 856	-11 279
Autres services, net	4 606	5 923	6 057	2 437	3 886	4 796	6 930	5 566	7 227	9 861	9 615
Biens et services non classés	11 129	9 319	25 093	15 692	29 878	35 777	25 625	18 045	24 631	23 633	21 833
Transferts, net	-130	387	-1 144	-1 363	-1 238	-1 456	-1 206	-1 947	-657	-1 023	-433
Publics	-160	-312	-399	-471	-608	-792	-766	-799	-690	-898	-894
Privés	30	699	-745	-892	-630	-664	-440	-1 148	33	-125	461
Balance courante	-9 210	-14 097	-21 376	-21 408	12 185	4 002	-3 936	-2 486	3 750	-2 733	-3 906
Opérations en capital à long terme, net	20 430	-7 172	7 082	15 038	-9 864	-24 052	-7 096	-3 650	9 928	23 040	6 068
Secteur public ²	12 221	2 170	5 938	12 281	14 176	6 428	1 499	8 612	13 718	12 004	17 883
Secteur privé	8 209	-9 342	1 144	2 757	-24 040	-30 480	-8 595	-12 262	-3 790	11 036	-11 815
Balance de base	11 220	-21 269	-14 294	-6 370	2 321	-20 050	-11 032	-6 136	13 678	20 307	2 162
Opération en capital à court terme des institutions non monétaires	-371	-4 013	-5 210	2 004	-6 261	-2 651	-4 198	2 167	-3 069	-7 379	-3 281
Erreurs et omissions	3 084	1 013	2 865	4 508	10 623	-6 974	-2 080	11 626	-11 944	2 818	-3 161
Balance des opérations non monétaires	13 933	-24 269	-16 639	142	6 683	-29 675	-17 310	7 657	-1 335	15 746	-4 280
Opérations en capital à court terme des institutions monétaire privées	3 227	7 256	38 313	7 984	-2 939	21 831	18 938	-8 854	9 788	-11 003	10 363

Balance des règlements officiels¹⁾	17 160	-17 013	21 674	8 126	3 744	-7 844	1 628	-1 197	8 453	4 743	6 083
<i>Pour mémoire :</i>											
Variations des réserves due aux allocations de DTS, à la monétisation des réserves en devises	9 278	7 935	4 413	3 974	803	6 519	4 706	-9 601	-6 960	-4 834	3 266
Allocation de DTS	0	598	560	597	0	0	0	0	0	0	0
Variation des réserves totales	26 438	-9 078	26 090	12 102	4 546	-1 326	6 334	-10 802	1 491	-92	9 351
Taux de conversion (Schillings pour 1 dollar)	14.52	13.37	12.94	15.92	17.06	17.97	20.01	20.69	15.27	12.64	12.34

1. Y compris l'or non monétaire et les corrections apportées aux échanges extérieurs en fonction des statistiques étrangères du commerce extérieur.

2. Banque centrale comprise.

3. Non compris les allocations de DTS, la monétisation de l'or et la réévaluation des réserves en devises.

Source : Österreichische Nationalbank.

Tableau H. Commerce par groupes de produits et par zones

Milliards de schillings

	Importations					Exportations				
	1984	1985	1986	1987	1988	1984	1985	1986	1987	1988
Total	392.1	431.0	408.0	411.9	451.4	314.5	354.0	342.5	342.4	383.2
Par groupes de produits :										
Dennées alimentaires, boissons, tabac	23.2	25.2	24.9	23.7	24.4	14.2	14.7	13.0	11.6	12.9
Matières premières	26.0	27.1	22.3	21.3	24.5	20.0	19.3	18.1	18.2	20.6
Combustibles minéraux, énergie	59.2	64.1	35.4	29.8	25.5	4.8	7.3	4.3	6.2	4.9
Produits chimiques	39.3	43.0	41.1	42.4	47.5	30.6	32.4	26.6	30.8	37.2
Équipement et matériel de transport	110.0	128.6	137.9	143.1	165.8	94.2	110.8	113.7	114.5	130.8
Autres	134.4	142.9	146.4	151.5	163.7	150.7	169.4	166.7	161.1	176.7
Par zones :										
Pays de l'OCDE	300.8	336.8	338.8	348.2	383.6	229.1	264.6	269.9	277.9	311.5
Pays de la CEE ¹	236.9	264.8	267.8	274.5	301.2	167.8	193.2	198.0	209.4	235.7
Allemagne	156.5	177.5	179.5	182.0	200.9	93.1	107.3	112.1	119.3	134.2
Italie	33.8	35.7	36.5	38.7	40.3	29.5	32.0	31.8	35.5	39.9
France	14.5	15.7	16.0	16.7	17.8	12.2	14.1	14.7	15.3	17.7
Royaume-Uni	8.4	9.9	9.4	9.9	11.2	13.8	16.4	15.3	15.6	18.1
Pays de l'AELE ²	31.1	34.6	33.1	34.3	35.5	34.0	38.4	41.6	39.5	42.7
Suisse	17.4	19.6	19.8	19.4	19.9	21.7	24.0	26.8	25.4	27.6
Etats-Unis	12.8	14.2	17.9	17.9	23.1	3.3	3.4	4.0	4.0	5.0
Autres pays de l'OCDE	20.0	23.1	19.9	21.5	23.8	24.0	29.7	26.3	25.1	28.0
Pays non OCDE										
COMECOM Europe ³	45.5	46.1	33.9	27.9	28.6	38.2	39.2	32.9	30.8	34.9
Afrique ⁴	16.6	19.0	11.1	9.1	7.6	12.3	13.2	8.6	7.3	7.2
Amérique latine ⁴	8.1	9.8	7.3	5.6	5.9	3.4	3.8	3.6	3.2	2.6
OPEP	18.6	20.0	9.3	8.8	7.2	20.2	21.5	13.1	9.9	11.4
Extrême et Moyen-Orient ⁴	16.1	16.8	12.6	16.8	20.7	23.4	26.4	19.3	15.7	18.4
Indice, en termes réels (1980=100)	109	116	120	127	109	122	134	134	138	122
Indice de la valeur moyenne (1980=100)	114	119	107	102	114	114	116	112	109	114

1. A partir de 1986, y compris l'Espagne et le Portugal.

2. Y compris la Finlande.

3. Non compris la Yougoslavie.

4. Y compris les pays faisant partie de l'OPEP.

Source : Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung.

ANNEXE STRUCTURELLE

Tableau I. Indicateurs du marché du travail

	Pointes	Creux	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
A. EVOLUTION									
Taux de chômage (enquêtes)									
Total	1983:4.1	1973:1.1	3.5	4.1	3.8	3.6	3.1	3.8	3.6
Hommes	1984:3.9	1973:0.7	2.7	3.5	3.9	3.6	3.2	3.6	3.3
Femmes	1983:5.1	1973:1.7	4.6	5.1	3.6	3.6	3.1	4.1	4.0
Taux de chômage (chômeurs déclarés)									
Total	1987:5.6	1973:1.6	3.7	4.4	4.5	4.8	5.2	5.6	5.4
Hommes			3.8	4.7	4.7	4.9	5.1	5.5	5.1
Femmes			3.5	4.1	4.3	4.7	5.3	5.7	5.6
Jeunes			1.5	2.3	2.5	2.7	2.8	2.7	
Part du chômage à long terme			5.7	9.0	12.9	13.3	12.6	15.0	17.1
Productivité, 1987 = 100			92.6	95.4	96.5	98.9	98.6	100.0	103.8
Moyenne mensuelle des heures travaillées dans l'industrie (salariés) milliards d'heures			144.8	144.3	145.2	144.9	142.0	139.9	141.0
B. CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES ET INSTITUTIONNELLES									
Taux d'activité¹									
Total			66.3	65.6	66.3	65.8	66.3	67.0	
Hommes			83.2	82.2	81.7	81.2	81.3	81.2	
Femmes			50.3	49.7	51.5	51.0	51.7	53.0	
Emploi/population de 16 à 64 ans ¹			64.0	62.9	63.8	63.4	64.2	64.4	
Emploi par secteur									
Agriculture									
– en pourcentage du total			10.0	9.9	9.4	9.0	8.7	8.7	8.2
– variation en pourcentage			0.9	-2.2	-2.8	-4.4	-2.4	0.4	-5.4
Industrie									
– en pourcentage du total			39.9	38.8	38.1	38.1	37.8	37.7	37.7
– variation en pourcentage			3.1	-3.8	0.6	0.0	0.6	0.2	0.3
Services									
– en pourcentage du total			50.0	51.3	52.5	52.9	53.6	53.7	54.2
– variation en pourcentage			3.7	1.5	4.8	0.8	2.7	0.8	1.3
<i>Dont:</i> Administration centrale									
– en pourcentage du total			19.6	20.2	20.1	20.4	20.7	21.2	
– variation en pourcentage			2.5	1.8	1.9	1.5	3.0	3.1	
Travail à temps partiel (volontaires)			7.9	8.3	7.3	7.4	7.1	8.6	
Part de l'assurance sociale dans la rémunération			17.4	17.8	18.3	18.4	18.2	18.3	18.3

1. Y compris les travailleurs indépendants.

Sources : Statistisches Handbuch; Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung; estimations de l'OCDE ; OCDE, *Statistiques de Population Active*.

Tableau J. Secteur public

	1970	1980	1986	1987	1988
INDICATEURS BUDGÉTAIRES : COMPTES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (en pourcentage du PIB)					
Recettes courantes	38.5	44.5	46.4	45.8	45.0
Dépenses hors intérêts	37.4	45.6	48.2	48.1	46.0
Solde primaire du budget	1.1	-1.1	-1.9	-2.3	-1.0
Intérêts nets	0.1	-0.6	-1.8	-2.0	-2.1
Solde du budget des Administrations publiques	1.2	-1.7	-3.7	-4.3	-3.1
<i>Dont :</i>					
Administration fédérale	0.2	-2.7	-4.5	-5.0	-3.8
STRUCTURE DES DÉPENSES (en pourcentage du PIB)					
Dépenses des administrations publiques					
Transferts	4.0	5.9	6.0	6.2	5.7
Subventions	1.7	3.0	3.2	3.2	2.9
Dépenses à caractère général :	14.7	18.0	19.1	19.0	18.4
Education	2.9	3.9	4.2		
Santé	3.2	4.4	4.5		
Sécurité sociale et autres prestations sociales	2.6	3.3	3.5		
TAUX D'IMPOSITION					
	Avant la réforme fiscale de 1989		Depuis la réforme fiscale de 1989		
Impôt sur le revenu des particuliers					
Taux maximal		62		50	
Taux minimal		21		10	
Taux moyen		12.7		11.5	
Taux des prestations sociales ¹					
Ouvriers		38.6		38.6	
Employés		34.5		34.5	
Taux de base de la TVA		20		20	
Impôts sur les sociétés					
Taux maximal		55		30	
Taux minimal		30		30	

1. Total des contributions employeurs et employés aux assurances maladies et accidents, au système de pensions et à l'assurance chômage.

Sources : OECD, Comptes nationaux ; Ministère des Finances.

Tableau K. Structure de la production et indicateurs de performance

	1980	1985	1986	1987	1988	1980	1985	1986	1987	1988
	Part du PIB (en pourcentage par rapport au total)					Part de l'emploi (en pourcentage par rapport au total)				
A. Structure de la production (prix de 1983)										
Biens échangeables										
Agriculture	4.4	4.3	4.3	4.3	4.2	1.7	1.4	1.4	1.3	..
Industries minières et extractives	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.6	0.5	0.5	0.5	..
Industries manufacturières	33.8	33.7	33.5	32.8	33.1	40.5	38.5	38.1	37.5	..
Biens non échangeables										
Electricité	4.1	4.1	4.2	4.4	4.3	1.7	1.8	1.7	1.7	..
Construction	10.3	8.5	8.5	8.4	8.4	11.2	9.8	9.8	9.8	..
Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels	19.9	20.2	20.2	20.2	20.4	21.4	22.7	22.9	23.2	..
Transports, entrepôts et communications	6.9	7.3	7.3	7.4	7.4	9.6	10.1	10.2	10.3	..
Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises	16.0	17.2	17.4	17.6	17.5	8.4	9.2	9.4	9.5	..
Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels	4.1	4.2	4.2	4.3	4.3	5.1	5.9	6.0	6.2	..
	Croissance de la productivité (PIB du secteur/emploi du secteur)					Part de l'investissement, prix courants (en pourcentage par rapport au total)				
B. Performance du secteur industriel										
Biens échangeables										
Agriculture	8.6	-3.2	5.8	4.4	..	6.4	6.3	5.5	5.2	..
Industries minières et extractives	2.2	-4.4	-9.7	12.0	..	0.4	0.3	0.3
Industries manufacturières	2.1	4.3	1.3	2.0	..	20.5	19.0	21.3
Biens non échangeables										
Electricité	5.9	4.9	5.1	8.1	..	6.9	8.7	7.6
Construction	0.0	2.6	1.6	1.7	..	2.8	2.1	2.1
Commerce de gros et de détail, restaurants et hôtels	0.0	2.0	0.3	0.8
Transports, entrepôts et communications	4.8	3.1	-0.3	3.8
Banques, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises	3.2	0.4	0.8	1.5
Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels	1.4	1.0	0.5	1.7

Tableau K. Structure de la production et indicateurs de performance (suite)

	1971	1980	1985	1986	1987	1971	1980	1985	1986	1987
	Nombre d'entreprises (en pourcentage du total)					Nombre de salariés (en pourcentage du total)				
C. Autres indicateurs										
Entreprises classées par nombre de salariés										
1 à 4	..	18.3	37.3	39.4	40.0	..	0.3	0.7	0.7	0.7
5 à 49	57.9	49.0	39.8	38.4	38.3	11.2	11.2	12.1	12.1	12.5
50 à 499	38.3	29.6	20.9	20.3	19.8	48.6	46.6	47.5	47.6	48.2
plus de 500	3.9	3.1	2.0	2.0	1.9	40.2	41.9	39.7	39.6	38.5
	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988		
R-D en pourcentage de la production des industries manufacturières	3.90	4.35	4.59	4.89	4.98	5.39	5.62	5.70		

Sources : OCDE, Comptes nationaux; Österreichisches Statistisches Handbuch.

STATISTIQUES DE BASE :
COMPARAISONS INTERNATIONALES

STATISTIQUES DE BASE : COMPARAISONS INTERNATIONALES

Unités	Période de référence ¹	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Grèce	Islande	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Norvège	Portugal	Espagne	Suède	Suisse	Turquie	Royaume-Uni	États-Unis	Yougoslavie			
Population																													
Total	Milliers	1987	16 249	7 575	9 868	25 803	5 130	4 932	55 627	61 149	9 998	245	3 542	57 331	122 091	372	14 671	3 284	4 184	10 280	38 830	8 399	6 610	52 010	56 890	243 915	23 410		
Densité au km ² de superficie terrestre	Nombre		2	90	324	3	119	15	102	246	76	2	50	190	328	143	432	12	13	112	77	19	160	67	232	26	90		
Accroissement moyen annuel net sur 10 ans	%		1.4	0.0	0.0	1.0	0.1	0.4	0.4	0.7	1.0	0.8	0.3	0.7	0.3	0.6	0.5	0.3	0.5	0.7	0.2	0.5	2.2	0.1	1.0	0.8			
Emploi																													
Emploi civil net (ECN) ²	Milliers	1987	7 079	3 297	3 645 (86)	11 954	2 630 (86)	2 414	20 988	25 456	3 601 (86)	117 (86)	1 068 (86)	20 584	59 110	164 (86)	5 135 (86)	1 517 (86)	2 090	4 156	11 370	4 337	3 219 (86)	15 632 (86)	24 987	112 440	...		
dont : Agriculture	% de l'ECN		5.8	8.6	2.9	4.9	5.9	10.4	7.1	5.2	10.3	15.7	10.5	8.3	3.7	4.9	10.5	6.7	6.7	16.1	4.2	6.5	55.7	2.4	3.0		
Industrie	% de l'ECN		26.6	37.7	29.7	25.3	28.2	31.2	30.8	40.5	28.1	36.8	28.7	33.8	32.9	25.5	28.9	27.0	35.8	32.0	30.2	37.7	18.1	29.8	27.1		
Services	% de l'ECN		67.6	53.7	67.4	69.8	65.9	58.4	62.1	54.3	43.4	53.0	55.5	57.9	63.4	69.6	60.6	66.3	42.3	51.8	65.6	55.8	26.2	67.8	69.9		
Produit intérieur brut (PIB)																													
Aux prix et aux taux de change courants	Milliards de \$ÉU	1987	193.7	117.2	138.9	410.9	101.3	89.5	879.9	1 117.8	47.2	5.3	29.4	758.1	2 376.5	6.0	213.2	35.1	82.7	36.7	289.2	158.5	171.1	67.4	669.8	4 472.9	61.7 (86)		
Par habitant	\$ÉU		11 919	15 470	14 071	16 019	19 750	18 151	15 818	18 880	4 719	21 813	8 297	13 224	19 465	16 138	14 530	10 620	19 756	3 761	7 449	18 876	25 848	1 296	11 765	18 338	2 652 (86)		
Aux prix courants ³	Milliards \$ÉU	1987	204.9	88.4	116.5	441.5	68.4	63.3	712.2	814.7	63.6	3.8	26.7	702.5	1 609.4	5.5	179.7	35.3	64.5	61.4	337.1	115.7	104.9	220.9	702.5	4 472.9	...		
Par habitant	\$ÉU		12 612	11 664	11 802	17 211	13 329	12 838	12 803	13 323	6 363	15 508	7 541	12 254	13 182	14 705	12 252	10 680	15 405	6 297	8 681	13 771	158.42	4 247	12 340	18 338	...		
Croissance annuelle moyenne, en volume, sur 5 ans	%	1987	3.7	1.8	1.5	4.2	2.7	3.2	1.6	2.1	1.4	3.1	2.6	3.9	4.0	2.1	2.1	4.1	2.1	2.9	2.4	2.3	6.0	3.2	4.3		
Formation brute de capital fixe (FBCF)																													
dont : Machines et autres équipements	% du PIB	1987	23.8	22.6	16.3	21.0	18.8	23.5	19.4	19.4	17.4	18.8	17.4	19.9	28.9	22.6	20.3	21.2	28.0	25.3	20.7	19.0	25.2	24.5	17.3	17.3	21.6 (86)		
Construction de logements	% du PIB		11.5 (86)	9.7	7.0 (86)	6.9 (86)	7.8	9.7	8.3	8.4	7.1	6.5	9.4 (86)	10.0	10.5 (86)	9.0 (82)	10.0	13.1 (85)	7.9 (86)	14.7 (81)	6.4 (86)	8.5 (86)	8.8	8.6 (84)	8.1 (86)	7.6	...		
Croissance annuelle moyenne, en volume, sur 5 ans	%	1987	4.7 (86)	4.6 (86)	3.4	6.4 (86)	4.4	5.5	5.2	5.2	4.6	3.5	4.6 (86)	5.2	5.0 (86)	4.7 (82)	5.2	4.6 (85)	5.0 (86)	6.4 (81)	4.0 (86)	3.8 (86)	16.4 (9)	2.7 (84)	3.7 (86)	5.0	...		
Taux d'épargne brute ⁴	% du PIB	1987	1.7	2.3	2.0	4.8	6.5	1.9	0.6	1.8	-2.2	1.8	-3.7	2.8	5.3	0.8	4.8	2.0	4.1	-0.7	3.8	3.6	6.0	7.3	4.7	7.0	...		
Ensemble des administrations publiques																													
Dépenses courantes en biens et services	% du PIB	1987	20.3	24.1	17.6	18.8	15.5	22.5	19.6	23.9	14.7	15.2	18.6	20.9	32.3	56.5	21.8	20.3	23.4	27.5	21.9	18.0	31.7	24.1	17.2	14.7	...		
Emplois courants ⁵	% du PIB	1987	18.2	19.0	16.3	19.5	25.4	20.7	19.1	19.8	19.5	17.7	18.0	16.7	9.6	16.7	16.1	17.6	20.9	14.4	14.4	26.7	12.8	9.1	20.9	18.6	14.3 (86)		
Ressources courantes	% du PIB	1987	35.0 (86)	46.6 (86)	51.6 (86)	43.3 (86)	53.4 (86)	38.2	48.4	43.0 (86)	42.9 (86)	27.3 (86)	49.2 (84)	45.2	27.4 (86)	45.3 (84)	54.0 (86)	..	47.8 (86)	37.6 (81)	36.1 (86)	60.0 (86)	30.1	..	42.9 (86)	35.5 (86)	..		
Appports nets d'aide publique au développement	% du PIB	1987	34.7 (86)	47.9 (86)	45.0 (86)	39.4 (86)	58.0 (86)	39.6	49.4	44.9 (86)	36.6 (86)	32.1 (86)	43.3 (84)	39.3	31.3 (86)	54.1 (84)	52.8 (86)	..	56.5 (86)	33.3 (81)	35.0 (86)	61.6 (86)	34.5	..	41.6 (86)	31.2 (86)	..		
Indicateurs du niveau de vie																													
Consommation privée par habitant ⁶	\$ÉU	1987	0.33	0.17	0.49	0.47	0.88	0.50	0.74	0.39	..	0.05	0.20	0.35	0.31	0.10	0.98	0.26	1.09	0.08	0.06	0.88	0.31	..	0.28	0.20	..		
Voitures de tourisme pour 1 000 habitants	Nombre	1985	7 389	6 535	7 593	10 059	7 236	6 966	7 796	7 374	4 273	9 930*	4 378	7 543	7 623	8 694	7 461	6 236	8 155	4 167	5 521	7 273	9 349*	2 844	7 731	12 232	1 335 (86)*		
Postes de téléphones pour 1 000 habitants	Nombre	1985	..	306 (81)	335 (84)	421 (82)	293	329 (86)	369 (86)	441 (86)	127	431	206 (83)	355 (84)	221 (83)	439 (87)	341	455	382 (86)	135 (82)	252 (86)	377	402	18 (82)	312 (83)	473 (84)	121 (83)		
Postes de télévision pour 1 000 habitants	Nombre	1985	540 (83)	460 (83)	414 (83)	664 (83)	783	615	614	641 (86)	373	525 (83)	235 (83)	448 (84)	535 (83)	425 (86)	410 (86)	646	622 (84)	166 (83)	381 (86)	890 (83)	1 334	55 (83)	521 (84)	650 (84)	122 (83)		
Médecins pour 1 000 habitants	Nombre	1985	..	300 (81)	303 (84)	471 (80)	392	370 (86)	394 (86)	377 (86)	303	181 (80)	244 (84)	250 (80)	336 (83)	317 (86)	291	346 (86)	140 (80)	256 (82)	390	337	76 (79)	336 (84)	621 (80)	175 (83)			
Mortalité infantile	Nombre	1985	..	1.7 (82)	2.8 (84)	1.8 (82)	2.5 (84)	2.3 (86)	2.2 (86)	2.5 (84)	2.8 (83)	2.4 (84)	1.3 (82)	3.6 (82)	1.3 (82)	1.9 (86)	2.2 (84)	2.4	2.2	1.8 (82)	3.4 (86)	2.5	1.4 (84)	1.5 (83)	0.5 (83)	2.0 (85)	1.6 (82)		
Salaires et prix (Accroissement annuel moyen sur 5 ans)																													
Salaires (gains ou taux selon la disponibilité)	%	1987	9.2 (84)	11.0	9.4	9.1 (83)	7.9	5.8 (86)	7.0 (86)	9.1	14.1	5.7	8.9	10.9	9.0	9.6 (86)	10.8	8.5 (86)	17.8	7.0 (84)	6.8	6.9	..	9.4	10.4 (86)	31.7 (83)	..		
Prix à la consommation	%	1987	5.7	4.9	3.4	3.6	6.1	8.5	6.4	3.6	17.4	..	8.8	10.5	2.6	..	2.3	7.4	10.2	17.9	10.3	7.6	..	8.5	3.1		
Commerce extérieur																													
Exportations de marchandises, fob ⁷	Millions de \$ÉU	1987	26 484	27 084	82 824 ⁷	94 320	25 632	19 404	147 936	293 424	6 516	1 368	15 948	116 004	230 220	.. ⁸	92 592	7 164	21 804	9 144	33 972	44 388	45 312	10 344	130 632	254 124	11 425		
en pourcentage du PIB	%		13.6	23.0	59.8	22.8	25.3	22.1	16.8	26.2	13.9	25.8	54.8	15.4	9.7	..	43.1	20.1	26.2	25.3	11.8	27.9	26.6	15.7	19.7	5.7	16.3		
accroissement annuel sur 5 ans	%		4.4	11.6	9.6	6.5	11.1	8.2	9.0	10.7	8.7	13.7	14.6	9.6	12.1	..	6.9	3.4	4.4	17.0	10.6	10.6	11.8	12.1	7.7	3.7	2.2		
Importations de marchandises, caf ⁸	Millions de \$ÉU	1987	26 964	32 580	82 992 ⁷	87 528	25 452	18 828	153 204	227 916	13 116	1 584	13 620	124 596	150 300	..	91 068	7 224	22 428	13 248	48 816	40 596	50 424	14 460	153 768	424 440	12 603		
en pourcentage du PIB	%		13.9	27.7	59.9	21.1	25.1	21.4	17.4	20.4	27.9	29.9	46.8	16.6	6.3	..	42.4	20.2	27.0	36.7	17.0	25.5	29.6	21.9	23.2	9.6	18.5		
accroissement annuel moyen sur 5 ans	%		2.8	10.8	7.4	9.7	8.8	7.0	6.7	6.5	5.6	10.8	5.9	7.7	..	7.2	4.6	7.8	6.9	9.1	8.0	12.0	9.7	9.1	11.7	-3.1			
Réserves officielles totales ⁹	Millions de DTS	1987	6 441	6 049	7 958 ⁷	5 778	7 153	4 592	26 161	58 846	2 007	221	3 393	23 631	57 925	..	12 818	2 298	10 105	3 047	22 035	5 974	22 283	1 254	30 070	33 657	557		
En ratio des importations mensuelles de marchandises	Ratio		3.4	2.6	1.4	0.9	4.0	3.5	2.4	3.7	2.2	2.0	3.5	2.7	..	2.0	4.5	6.4	3.3	6.4	2.1	6.3	1.2	2.8	1.1	0.6			

* Aux prix et taux de change courants.
 1. Sauf indication contraire.
 2. Suivant la définition retenue dans *Statistiques de*

OFFRES D'EMPLOI

Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE

Le Département des affaires économiques et statistiques de l'OCDE offre la possibilité d'exercer une activité stimulante et enrichissante aux économistes s'intéressant à l'analyse économique appliquée dans un environnement international. Son champ d'activité recouvre la politique économique sous tous ses aspects, aussi bien macro-économiques que micro-économiques; il a par ailleurs pour tâche d'assurer la collecte, le traitement et la diffusion d'une vaste gamme de statistiques comparables sur le plan international. D'un point de vue purement économique, sa fonction essentielle est d'établir, à l'intention de comités composés de hauts fonctionnaires des pays Membres, des documents et des rapports traitant de questions d'actualité. Dans le cadre de ce programme de travail, ses trois principales attributions sont les suivantes :

- Préparer des études périodiques des économies des différents pays Membres;
- Publier deux fois par an des examens complets de la situation et des perspectives économiques des pays de l'OCDE dans le contexte des tendances économiques internationales;
- Analyser dans une optique à moyen terme certaines questions intéressant l'ensemble des pays de l'OCDE et, dans une moindre mesure, les pays non membres.

Les documents établis à ces fins, ainsi qu'une grande partie des autres études économiques et des statistiques élaborées par le Département sont publiés dans les *Perspectives économiques de l'OCDE*, les *Études économiques de l'OCDE*, la *Revue économique de l'OCDE*, la série « Documents de travail » du Département, et toute une gamme de publications à caractère statistique.

Le Département gère un modèle économétrique mondial, INTERLINK, qui joue un rôle important dans l'établissement des analyses économiques et des prévisions semestrielles. L'utilisation de larges bases de données internationales et d'importants moyens informatiques facilite les analyses empiriques comparatives, en grande partie incorporées au modèle.

Le Département regroupe environ 90 économistes et statisticiens confirmés de formation diverse venant de tous les pays Membres. La plupart des projets sont réalisés par de petites équipes et durent de quatre à dix-huit mois. A l'intérieur du Département, les idées et les points de vue font l'objet d'amples discussions, des échanges de vues approfondis ont lieu entre les différents responsables, et tous les administrateurs ont la possibilité de contribuer activement au programme de travail.

Qualifications recherchées par le Département des affaires économiques et statistiques

- a) Savoir utiliser avec une grande compétence les instruments fournis par la théorie micro-économique et macro-économique pour répondre à des questions se rapportant à la politique économique. De l'avis des responsables du Département, cela exige l'équivalent d'un doctorat en économie ou, pour un diplôme d'un niveau moins élevé, une expérience professionnelle étendue dans ce domaine.
- b) Avoir une très bonne connaissance des statistiques économiques et des méthodes d'analyse quantitative; il s'agit notamment d'identifier les données, d'estimer des relations structurelles, d'appliquer et d'interpréter les principales techniques d'analyse des séries chronologiques, et de tester des hypothèses. Il est essentiel de pouvoir interpréter les résultats de façon judicieuse dans l'optique de la politique économique.

- c) Porter un grand intérêt aux questions de politique économique, aux évolutions économiques et à leur contexte politique et social, et en avoir une bonne connaissance.
- d) S'intéresser à l'analyse des questions posées par les responsables politiques et en avoir l'expérience, afin de pouvoir leur en présenter les résultats de façon efficace et judicieuse. Une expérience professionnelle dans des organismes gouvernementaux ou des instituts de recherche économique constitue donc un avantage.
- e) Être capable de rédiger de façon claire, efficace et précise. L'OCDE est une organisation bilingue dont les langues officielles sont le français et l'anglais. Les candidats doivent maîtriser une de ces langues et avoir des notions de l'autre. La connaissance d'autres langues peut aussi constituer un avantage pour certains postes.
- f) Pour certains postes, une spécialisation dans un domaine particulier peut être importante, mais le candidat retenu sera appelé à contribuer à des travaux portant sur une vaste gamme de questions se rapportant aux activités du Département. Par conséquent, à quelques exceptions près, le Département ne recrute pas de personnes possédant une spécialisation trop étroite.
- g) Le Département est tenu de respecter un calendrier très rigoureux et de stricts délais. Par ailleurs, une grande partie de ses travaux sont effectués par de petits groupes d'économistes. Il est donc important de pouvoir collaborer avec d'autres économistes ayant une expérience professionnelle différente et d'effectuer les travaux dans les délais requis.

Informations générales

Le salaire de recrutement dépend du niveau d'études et de l'expérience professionnelle, mais le traitement de base offert au départ est de FF 232 476 ou FF 286 848 pour les administrateurs (économistes), et de FF 334 584 pour les administrateurs principaux (économistes de haut niveau). A ce traitement peuvent s'ajouter des indemnités d'expatriation et/ou des indemnités pour charges de famille selon la nationalité, le lieu de résidence et la situation de famille de l'intéressé. Les engagements initiaux sont d'une durée déterminée de deux à trois ans.

Ces postes sont ouverts aux candidats ressortissant des pays Membres de l'OCDE. L'Organisation s'efforce de maintenir un équilibre approprié entre les agents de sexe féminin et les agents de sexe masculin et entre les ressortissants des différents pays Membres.

De plus amples informations sur les offres d'emploi du Département des affaires économiques et statistiques peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

Assistant exécutif
Département des affaires économiques et statistiques
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé en anglais ou en français, doivent être envoyées sous la référence «ECSUR» à l'adresse suivante :

Chef du Personnel
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

**WHERE TO OBTAIN OECD PUBLICATIONS
OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE**

Argentina - Argentine

Carlos Hirsch S.R.L.
Galería Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires
Tel. 50.7122, 331.1787 y 331.2391
Telegram: Hirsch-Baires
Telex: 21112 UAPE-AR. Ref. 1/2901
Telefax: (1)331-1787

Australia - Australie

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.
11-13 Station Street (P.O. Box 163)
Mitcham, Vic. 3152 Tel. (03)873.4411
Telex: AA37911 DA BOOK
Telefax: (03)873.5679

Austria - Autriche

OECD Publications and Information Centre
4 Simrockstrasse
5300 Bonn (Germany) Tel. (0228)21.60.45
Telex: 8 86300 Bonn
Telefax: (0228)26.11.04
Gerold & Co.
Graben 31
Wien I Tel. (0222)533.50.14

Belgium - Belgique

Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles
Tel. (02)538.51.69/538.08.41
Telex: 63220 Telefax: (02)538.08.41

Canada

Renou Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, Ont. K1B 3W8 Tel. (613)741.4333
Telex: 053-4783 Telefax: (613)741.5439
Stores:
61 Sparks Street
Ottawa, Ont. K1P 5R1 Tel. (613)238.8985
211 Yonge Street
Toronto, Ont. M5B 1M4 Tel. (416)363.3171

Federal Publications
165 University Avenue
Toronto, ON M5H 3B9 Tel. (416)581.1552
Telefax: (416)581.1743
Les Publications Fédérales
1185 rue de l'Université
Montréal, PQ H3B 1R7 Tel. (514)954-1633

Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, P.Q. G1X 3V6
Tel. (418)658.3763

Denmark - Danemark

Torngard Export and Subscription Service
35, Nørre Sogade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K
Tel. (45 33)12.85.70
Telex: 19431 MUNKS DK
Telefax: (45 33)12.93.87

Finland - Finlande

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki Tel. (358 0)12141
Tel. 125080 Telefax: (358 0)121.4441

France

OECD/OCDE
Mail Orders/Commandes par correspondance:
2 rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16 Tel. (1)45.24.82.00
Bookshop/Librairie:
33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris Tel. (1)45.24.81.67
(1)45.24.81.81

Germany - Allemagne

OECD Publications and Information Centre
4 Simrockstrasse
5300 Bonn Tel. (0228)21.60.45
Telex: 8 86300 Bonn
Telefax: (0228)26.11.04

Greece - Grèce

Librairie Kaufmann
28 rue du Stade
105 64 Athens Tel. 322.21.60
Telex: 218187 LUKA Gr

Hong Kong

Government Information Services
Publications (Sales) Office
Information Service Department
No. 1 Baitery Path
Central Tel. (5)23.31.91
Telex: 802.61190

Iceland - Islande

Mel Móg Menning
Laugavegi 18, Pósthólf 392
121 Reykjavík Tel. 15199/24240

India - Inde

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tel. 331.5896/5308
Telex: 31 61990 AM IN
Tel. (11)332.5993
17 Park Street
Calcutta 70016 Tel. 240832

Indonesia - Indonésie

Dji-Lipi
P.O. Box 269/JKSMG/88
Jakarta 12790 Tel. 583467
Telex: 62 875

Ireland - Irlande

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street
Dublin 1 Tel. 744835/749677
Telex: 33530 TDCP EI Telefax: 748416

Italy - Italie

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Benedetto Fortini, 120/10
Casella Post. 552
50125 Firenze Tel. (055)645415
Tel. 570466 Telefax: (39.55)641257
Via Bartolini 29
20155 Milano Tel. 36.5083
La diffusione delle pubblicazioni OCSE viene assicurata dalle principali librerie ed anche da:
Editrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma Tel. 679.4628
Telex: NATEL I 621427

Japan - Japon

OECD Publications and Information Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107 Tel. 586.2016
Telex: 800175
Libreria Scientifica
Dot. Lucio de Biasio "Aelou"
Via Meravigli 16
20123 Milano Tel. 807679

Korea - Corée

Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul Tel. (REP)730.78.91
Telefax: 735.0030

Malaysia/Singapore - Malaisie/Singapour

University of Malaya Co-operative Bookshop Ltd.
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru 59100
Kuala Lumpur Tel. 756.5000/756.5423
Telex: 757.3661
Information Publications Pte. Ltd.
Pai-Fu Industrial Building
24 New Industrial Road No. 02-06
Singapore 1933 Tel. 283.1786/283.1798
Telex: 284.8875

Netherlands - Pays-Bas

SDU Uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tel. (070)78.99.11
Voor bestellingen: Tel. (070)78.98.80
Telex: 32486 sidru Telefax: (070)47.63.51

New Zealand - Nouvelle-Zélande

Government Printing Office
Customer Services
P.O. Box 12-411
Freemans Road 10-050
Thorndon, Wellington
Tel. 0800 733-406 Telefax: 04 499-1733

Norway - Norvège

Narvesen Info Centre - NIC
Bertrand Narvesens vei 2
P.O. Box 6125 Etterstad
0602 Oslo 6 Tel. (02)67.83.10/(02)68.40.20
Telex: 79668 NIC N Telefax: (47 2)68.53.47

Pakistan

Mirza Book Agency
63 Shahrah Quaid-E-Azam
Lahore 3 Tel. 66839
Telex: 44886 UBL PK. Attn: MIRZA BK

Portugal

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
1117 Lisbon Codex Tel. 347.49.82/34/5

Singapore/Malaysia

Singapore/Malaisie
See "Malaysia/Singapore"
Voir "Malaisie/Singapour"

Spain - Espagne

Mundi-Press Libros S.A.
Castello 37, Apartado 1223
Madrid 28001 Tel. (91) 431.33.99
Telex: 49370 MPLI Telefax: (91) 275.39.98

Libreria Internacional AEDOS
Consejo de Ciento 391
08009-Barcelona Tel. (93) 301-86-15
Telefax: (93) 317-01-41

Sweden - Suède

Fritzes Fackboksforlaget
Box 16356, S 103 27 STH
Regeringsgatan 12
DS Stockholm Tel. (08)23.89.00
Tel. 12387 Telefax: (08)20.50.21
Subscription Agency/Abonnements:
Wennergren-Williams AB
Box 30004
104 25 Stockholm Tel. (08)54.12.00
Tel. 19937 Telefax: (08)50.82.86

Switzerland - Suisse

OECD Publications and Information Centre
4 Simrockstrasse
5300 Bonn (Germany) Tel. (0228)21.60.45
Telex: 8 86300 Bonn
Telefax: (0228)26.11.04

Librairie Payot

6 rue Grenus
1211 Genève 11 Tel. (022)731.89.50
Telex: 283356

Maditec S.A.

Ch. des Palettes 4
1020 Renens/Lausanne Tel. (021)635.08.65
Telefax: (021)635.07.80

United Nations Bookshop/Librairie des Nations-Unies
Palais des Nations
1211 Genève 10
Tel. (022)734.60.11 (ext. 48.72)
Telex: 289696 (Attn: Sales)
Telefax: (022)733.98.79

Taiwan - Formose

Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei Tel. 391.7396/391.7397
Telefax: (02) 394.9176

Thailand - Thalande

Sukit Siam Co. Ltd.
1715 Rama IV Road, Samyan
Bangkok 5 Tel. 251.1630

Turkey - Turquie

Kültür Yayinlari Is-Türk Ltd. Sti.
Ataturk Bulvari No. 191/Kat. 21
Kavaklıdere/Ankara Tel. 25.07.60
Dolmabahce Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul Tel. 160.71.88
Telex: 43482B

United Kingdom - Royaume-Uni

H.M. Stationery Office
Gen. enquiries Tel. (01) 873 0011
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Personal Callers HMSO Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Tel. 297138 Telefax: 873.8463
Branches at: Belfast, Birmingham, Bristol,
Edinburgh, Manchester

United States - États-Unis

OECD Publications and Information Centre
2001 L Street N.W., Suite 700
Washington, D.C. 20036-4095
Tel. (202)785.6323
Telex: 440245 WASHINGTON D.C.
Telefax: (202)785.0350

Venezuela

Librería del Este
Avda F. Miranda 52, Apdo. 60337
Edificio Galipán
Caracas 106
Tel. 951.1705/951.2307/951.1297
Telegram: Librestre Caracas

Yugoslavia - Yougoslavie

Knjgo-lovenska Knjiga
Knez Mihajlova 2, P.O. Box 36
Beograd Tel. 621.992
Telex: 12466 jk bgd

Orders and inquiries from countries where Distributors have not yet been appointed should be sent to: OECD Publications Service, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16.
Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à: OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16.

IMPRIMÉ EN FRANCE



LES ÉDITIONS DE L'OCDE

2, rue André-Pascal

75775 PARIS CEDEX 16

N° 45090

(10 90 11 2) ISBN 92-64-23355-5

ISSN 0304-3363



ETUDES ECONOMIQUES DE L'OCDE

Etudes récentes :

- ALLEMAGNE, *JUILLET 1989*
- AUSTRALIE, *FÉVRIER 1990*
- AUTRICHE, *MARS 1990*
- BELGIQUE-LUXEMBOURG, *AOÛT 1989*
- CANADA, *NOVEMBRE 1989*
- DANEMARK, *AOÛT 1988*
- ESPAGNE, *MAI 1989*
- ÉTATS-UNIS, *NOVEMBRE 1989*
- FINLANDE, *AOÛT 1989*
- FRANCE, *FÉVRIER 1989*
- GRÈCE, *JANVIER 1990*
- IRLANDE, *JUILLET 1989*
- ISLANDE, *OCTOBRE 1988*
- ITALIE, *JANVIER 1989*
- JAPON, *DÉCEMBRE 1989*
- NORVÈGE, *FÉVRIER 1990*
- NOUVELLE-ZÉLANDE, *AVRIL 1989*
- PAYS-BAS, *MAI 1989*
- PORTUGAL, *JUILLET 1989*
- ROYAUME-UNI, *JUILLET 1989*
- SUÈDE, *AVRIL 1989*
- SUISSE, *MAI 1989*
- TURQUIE, *JANVIER 1990*
- YOUgosLAVIE, *JUILLET 1988*